



EFG  International

RAPPORT ANNUEL 2015

EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde : celle que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

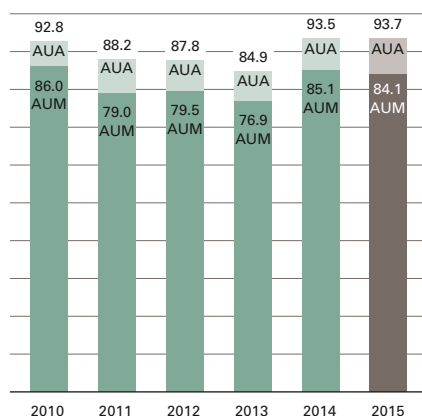
Les relations avec les clients sont l'essence même du private banking et le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre établissement attire des professionnels de très haut niveau, attachés à la liberté encadrée dont ils disposent pour agir au mieux des intérêts de leurs clients.

Avec environ 30 implantations, la famille d'entreprises de private banking d'EFG International couvre le monde entier. EFG International bénéficie des ressources d'EFG Bank European Financial Group, son principal actionnaire avec 54%, basé à Genève.

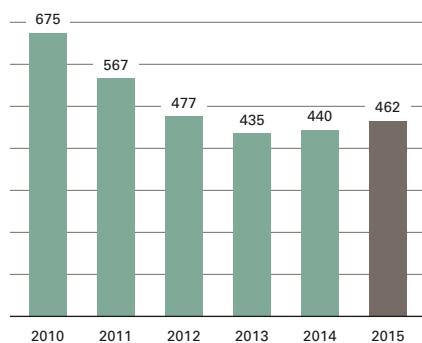
## EFG INTERNATIONAL ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

### Actifs sous gestion (AUM) et sous administration (AUA)

En milliards de CHF

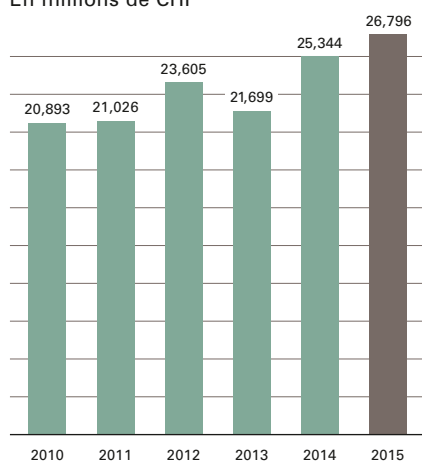


### Client Relationship Officers (CROs)



### Total du bilan

En millions de CHF



## EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

En millions de CHF

31 décembre 2015

### Compte de résultat

Résultat net IFRS	57.1
Résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires	56.9
Résultat net sous-jacent récurrent*	91.1
Résultat opérationnel	696.7
Ratio coûts-revenus	86.1%

### Bilan

Total de l'actif	26,796
Fonds propres	1,129

### Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	10.55
Capitalisation boursière (actions ordinaires)	1,603

### Fonds propres BRI

Fonds propres BRI	1,040
Ratio des fonds propres BRI (Bâle III, critères pris en compte dans leur intégralité)	16.8%

### Ratings

	Long terme	Perspective
Moody's	A1	négative
Fitch	A	stable

### Effectifs

Nombre total de Client Relationship Officers	462
Nombre total de collaborateurs	2,169

### Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange, Suisse ; ISIN : CH0022268228

### Symboles de l'action

Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

\* Sans tenir compte de l'impact d'éléments exceptionnels.



## TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
PRÉSENCE INTERNATIONALE	15
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	26
ENGAGEMENT SOCIAL	29
GESTION DES RISQUES	32
SOCIÉTÉS MÈRES	42
<b>GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>44</b>
Structure du Groupe et actionnariat	47
Structure du capital	48
Conseil d'Administration	53
Comité Exécutif	67
Rémunérations, participations et prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	74
Droits de participation des actionnaires	75
Prises de contrôle et mesures de défense	77
Organe de révision	77
Politique d'information	79
<b>RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>80</b>
Philosophie	81
Réglementation	81
Méthodologie	82
Responsabilités	83
Principes	84
Mécanismes ou instruments spécifiques appliqués à la rémunération variable	87
Mise en œuvre des principes de rémunération	88
Prêts et crédits	91
Conseil externe	91
Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	92
Prêts et crédits octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	95
Rapport de l'organe de révision	96
<b>COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS</b>	<b>98</b>
Compte de résultat consolidé	100
Compte consolidé des éléments du résultat global	101
Bilan consolidé	102
Variations des capitaux propres consolidés	104
Tableau des flux de trésorerie consolidés	105
Notes	106
Rapport de l'organe de révision	196
<b>COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE</b>	<b>198</b>
Compte de résultat	200
Bilan	201
Notes	202
Rapport de l'organe de révision	210
<b>CONTACTS ET ADRESSES</b>	<b>213</b>

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Niccolò H. Burki



Chers actionnaires, chers clients,

L'année 2015 nous a apporté son lot de turbulences. Nous avons été confrontés à une volatilité considérable sur les marchés, à laquelle sont venues s'ajouter les inquiétudes autour de l'atonie de la croissance économique mondiale, des pressions déflationnistes et des pays émergents. Bien entendu, tous ces facteurs ont pesé sur la confiance des clients et l'activité. La persistance de taux d'intérêt bas a eu un impact majeur sur les revenus issus de la gestion des actifs et des passifs. Par ailleurs, les revenus générés par les portefeuilles de polices d'assurance-vie se sont particulièrement repliés. Les charges et les provisions juridiques et professionnelles exceptionnelles – notamment en relation avec l'accord formel conclu dans le cadre du programme fiscal américain – ont également eu une incidence significative, principalement au cours du second semestre.

Tous ces facteurs combinés ont affecté la performance financière d'EFG International en 2015, comme indiqué dans notre communiqué du mois de novembre. Le résultat net IFRS s'est élevé à CHF 57,1 millions, contre CHF 61,4 millions un an auparavant. Le résultat net sous-jacent récurrent a atteint CHF 91,1 millions, contre CHF 131,0 millions en 2014, pour un résultat opérationnel de CHF 696,7 millions (2014 : CHF 716,6 millions). Les actifs sous gestion générateurs de revenus ont augmenté de 3% à taux de change constant pour s'inscrire à CHF 83,3 milliards. Le ratio Bâle III des fonds propres BRI-EU s'est établi à 16,8%.

Il s'agit là d'une performance qui ne reflète pas les nombreux atouts concurrentiels d'EFG International. Je suis toutefois persuadé que la capacité de croissance de notre entreprise demeure intacte. L'afflux net de nouveaux capitaux a nettement rebondi au second semestre, l'Europe continentale, la Suisse et l'Asie ayant ici enregistré des performances dynamiques. Le Royaume-Uni a connu une croissance annuelle stable dans la fourchette visée. Les activités principales de private banking sont demeurées stables et les revenus correspondants ont progressé au second semestre. Les nombreuses initiatives d'investissement dans la croissance ont commencé à porter leurs fruits à l'échelle de l'entreprise. Ces initiatives englobaient le lancement d'un programme majeur de recrutement de Client Relationship Officers, qui repose sur l'attrait qu'EFG International continue d'exercer sur des professionnels et des équipes de haut niveau. La productivité des Client Relationship Officers a encore été accrue grâce à un soutien élargi et à des mesures de renforcement de la gestion des performances. Parallèlement, la maîtrise des coûts est un impératif pour notre entreprise. A cet égard, notre programme de réduction des coûts à hauteur de CHF 30 millions d'ici la fin 2016 a progressé de façon satisfaisante vers l'atteinte de son objectif.

La capacité à cerner la situation dans son ensemble a toujours été l'une des grandes forces d'EFG International. En tant que banque privée d'envergure mondiale, nous opérons sur un marché attrayant, vaste et en plein essor, mais qui souvent peine à offrir aux particuliers fortunés le niveau de service auquel ils peuvent prétendre et qu'ils méritent. De fait, EFG International a été fondée sur la conviction que les clients fortunés méritent mieux et a bâti sa croissance en restant fidèle à cette philosophie. Cela étant, l'intensification des pressions – fardeau réglementaire toujours plus lourd, complexité opérationnelle et évolution des exigences de la clientèle – continue de peser sur l'industrie financière. En conséquence, ces avantages que constituent la force, la stabilité et la dimension sont plus importants que jamais.

Dans ce contexte, le projet de regroupement avec BSI annoncé au moment de la publication de nos résultats annuels place EFG International au premier plan du processus de consolidation du secteur du private banking en Suisse. Il s'agit d'un jalon vers une transformation visant à créer une banque privée suisse d'envergure mondiale leader sur le marché. Les empreintes internationales de nos deux entreprises se révèlent très complémentaires, en particulier sur les marchés de croissance clés, et nous bénéficions d'une forte présence dans toutes les principales régions de Suisse. Plus important encore, je décèle une compatibilité culturelle marquée entre nos activités. Nous partageons la même orientation sur la banque privée et disposons de professionnels expérimentés et dévoués, qui entendent agir dans l'intérêt des clients. Le regroupement envisagé du modèle d'affaires entrepreneurial dynamique d'EFG et de la tradition bancaire suisse de BSI offre d'excellentes opportunités de croissance. En termes de dimension, nous devrions être en mesure de proposer le meilleur des deux univers : une taille critique et une stabilité suffisante pour faire jeu égal avec la concurrence dans un environnement en mutation rapide, couplées à l'esprit de proximité et à la philosophie axée sur les relations qui depuis toujours caractérisent nos deux entreprises.

Notre équipe de direction et moi-même nous réjouissons de travailler avec nos nouveaux collègues et d'accompagner notre entreprise vers la prochaine étape passionnante de son développement. En attendant, je tiens à remercier tous les collaborateurs pour leurs efforts et leur engagement de tous les instants.



Niccolò H. Burki,  
Président du Conseil d'Administration





Une banque privée moderne  
et dynamique.

Une ascendance suisse et une  
présence mondiale. Présents là où  
nos clients ont besoin de nous.





Les chiffres clés d'EFG International pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont les suivants :

- Le résultat net IFRS s'est élevé à CHF 57,1 millions, contre CHF 61,4 millions un an auparavant. Le résultat net sous-jacent récurrent a atteint CHF 91,1 millions, contre CHF 131,0 millions.
- Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont inscrits à CHF 83,3 milliards, contre CHF 84,2 milliards à la fin 2014, mais sont en hausse par rapport au montant de CHF 80,2 milliards enregistré à la fin du premier semestre.
- L'afflux net de nouveaux capitaux a atteint CHF 2,4 milliards (croissance annuelle de 3%), contre CHF 4,4 milliards un an auparavant.
- A la fin 2015, le nombre de Client Relationship Officers (CRO) s'établissait à 462, contre 440 un an auparavant, soit une hausse de 5%.

## REVUE DES ACTIVITÉS

**Des revenus stables issus des activités principales de private banking. Une performance globale freinée par les conditions de marché et la baisse sensible des revenus générés par le portefeuille de polices d'assurance-vie. Un résultat pénalisé par les investissements dans la croissance et des charges et provisions juridiques et professionnelles exceptionnelles**

En 2015, la performance a été freinée par une série de facteurs externes, y compris les incertitudes régnant sur le front économique et les marchés, des effets de change négatifs et la persistance de taux d'intérêt bas. L'activité clientèle a été modérée, notamment dans les pays émergents, y compris Asie et Amérique latine. Les volumes de prêts ont en outre pâti de la décision d'abandonner certaines activités non stratégiques dans le domaine des crédits à la clientèle.

Le résultat opérationnel et la marge de revenus sont par conséquent restés en deçà des attentes, comme annoncé dans le communiqué du 23 novembre 2015. Sur l'année 2015, le résultat opérationnel s'est établi à CHF 696,7 millions, contre CHF 716,6 millions un an auparavant. Les revenus générés par le portefeuille de polices d'assurance-vie ont enregistré une diminution nette de CHF (22,7) millions en glissement annuel du fait de facteurs externes qui ont eu un impact majeur. Les activités sous-jacentes de private banking sont demeurées stables : le résultat opérationnel du cœur de métier s'est maintenu à CHF 640,7 millions et a augmenté de 3% au second semestre. La marge de revenus a atteint 85 points de base, contre 89 points de base en 2014, mais reste supérieure au minimum de 84 points de base défini par EFG International.

Le résultat constaté a subi l'impact négatif de charges et de provisions juridiques et professionnelles exceptionnelles, y compris en relation avec le programme fiscal américain, concentrées principalement sur le second semestre. Cela s'est traduit par un résultat net IFRS de CHF 57,1 millions, contre CHF 61,4 millions sur la même période l'année précédente. Le résultat net sous-jacent récurrent a atteint CHF 91,1 millions, contre CHF 131,0 millions en 2014, après exclusion des éléments non récurrents suivants :

- CHF 21,4 millions en relation avec le programme fiscal américain. En décembre, EFG International a conclu un accord formel avec le Département américain de la Justice concernant sa participation au programme fiscal des Etats-Unis en tant que banque de catégorie 2. L'accord porte sur le versement d'un paiement unique d'USD 29,9 millions.
- CHF 6,8 millions de charges juridiques et professionnelles nettes exceptionnelles en relation avec les éléments précités et d'autres affaires.
- CHF 3,6 millions de coûts liés au recrutement de CRO.
- CHF 2,2 millions de charges de restructuration relatives au programme de réduction des coûts.

Abstraction faite de la contribution réduite du portefeuille de polices d'assurance-vie, le résultat net sous-jacent récurrent a progressé de 6% en glissement semestriel au second semestre.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 5% en rythme annuel pour s'inscrire à CHF 604,3 millions. Cette évolution s'explique par la mise en place d'un programme de recrutement de CRO de grande envergure – après exclusion des coûts liés au recrutement de CRO en 2015, la hausse s'est limitée à 3%. Des investissements supplémentaires dans la croissance ont été opérés, dans les fonctions de Compliance et de Risques, la plate-forme dédiée aux solutions de placement et de gestion de fortune, les nouveaux bureaux à Chypre et au Chili ainsi que l'optimisation en vue de l'obtention d'une licence bancaire en Espagne. Les obstacles à la performance couplés à ces investissements dans la croissance ont entraîné une progression du ratio coûts-revenus à 86,1% (2014 : 79,8%). Ce chiffre, qui est supérieur au plafond de 75% visé par EFG International, sera traité dans le cadre du programme de réduction des coûts, tel qu'explicité ci-après.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont inscrits à CHF 83,3 milliards, contre CHF 84,2 milliards à la fin 2014, mais sont en hausse par rapport au montant de CHF 80,2 milliards enregistré à la fin du premier semestre. Après exclusion des effets de change de CHF (3,4) milliards, les actifs sous gestion générateurs de revenus ont progressé de 3% en glissement annuel. Les effets de marché se montent à CHF 0,1 milliard et l'afflux net de nouveaux capitaux à CHF 2,4 milliards.

En dépit d'effets de change négatifs, les actifs sous gestion moyens générateurs de revenus ont augmenté d'environ 2% en glissement annuel pour s'établir à CHF 81,7 milliards.

Sur la base des critères de Bâle III (pris en compte dans leur intégralité), le ratio des fonds propres BRI-EU d'EFG International a atteint 16,8%, contre 18,7% un an auparavant. Ce résultat s'explique par des éléments exceptionnels, à savoir la hausse des actifs pondérés des risques liée aux évolutions réglementaires (130 points de base), le programme fiscal américain et d'autres frais juridiques et coûts des litiges (50 points de base) qui ont neutralisé la génération de capital sous-jacent (190 points de base). Le ratio du capital-actions ordinaire (CET I) s'est établi à 12,8%, contre 14,2% à la fin 2014. EFG International maintient un bilan robuste et liquide, avec un ratio de couverture des liquidités de 224% et un ratio crédits/dépôts de 52%.

### **Une croissance positive de l'afflux net de nouveaux capitaux ; un rebond marqué au second semestre**

L'afflux net de nouveaux capitaux a atteint CHF 2,4 milliards (croissance annuelle de 3%), contre CHF 4,4 milliards un an auparavant. Il a connu un rebond soutenu de CHF 2,7 milliards au second semestre, soit une croissance de 7% sur une base annualisée, qui s'inscrit confortablement dans la fourchette de 5-10% visée par EFG International. Il s'agit ici de la meilleure performance semestrielle (à l'instar du premier semestre 2014) enregistrée depuis la revue des activités entreprise en 2011.

L'afflux net de nouveaux capitaux a connu une progression forte de 14% en Europe continentale, tous les pays ayant enregistré de bonnes performances et une croissance particulièrement soutenue au second semestre. La Suisse, qui a poursuivi son redressement au second semestre, a enregistré une croissance de 9% sur une base annualisée. Le Royaume-Uni a connu une croissance stable de 5% sur l'année. L'Asie a subi des sorties nettes de capitaux en 2015, lesquelles s'expliquent en partie par la décision d'abandonner certaines activités de prêt non stratégiques, mais a nettement rebondi au deuxième semestre avec une croissance annualisée de 5%. Les Etats-Unis ont également connu des sorties nettes de capitaux reflétant l'évolution négative des marchés en Amérique latine.

### **Des investissements conséquents dans le recrutement de CRO ; un pipeline de recrutement robuste**

A la fin 2015, le nombre de CRO s'établissait à 462, contre 440 un an auparavant, soit une hausse de 5%. Cette évolution résulte d'un programme de recrutement de grande envergure, qui met l'accent sur les individus et équipes de haut niveau. 102 CRO ont été recrutés (66 au second semestre), dont près d'un tiers sont déjà rentables. Ce résultat a été compensé par le départ de 80 CRO, majoritairement (51 CRO établis et 19 embauchés depuis 2014) suite à un renforcement de la gestion des performances et à des mesures de rationalisation. Ce chiffre englobe également 10 CRO au Luxembourg, qui ont décidé de lancer leur propre affaire, en étroite collaboration avec EFG Bank (Luxembourg). En conséquence, les actifs sous gestion moyens par CRO (hors CRO recrutés en 2015) ont augmenté à CHF 217 millions en 2015, contre CHF 191 millions un an auparavant. Le pipeline de recrutement est robuste, plusieurs CRO ayant déjà signé des contrats en vue de rejoindre l'entreprise en 2016.

### **L'élimination des sources d'incertitude, permettant à l'entreprise de se tourner vers la prochaine étape de son développement**

Comme mentionné précédemment, un accord formel a pu être conclu en relation avec le programme fiscal américain. EFG International estime que cet accord est favorable et a permis de lever une source majeure d'incertitude.

Le projet de re-souscription à l'assurance-vie annoncé au moment de la publication des résultats semestriels a été achevé. A la fin 2015, la juste valeur du portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance s'élevait à CHF 566,4 millions – contre CHF 507,8 millions à la fin juin comme indiqué dans le communiqué du 23 novembre. La valeur comptable atteignait quant à elle CHF 815,7 millions à la fin 2015, la différence de CHF 249,3 millions s'inscrivant en légère baisse par rapport au montant de CHF 260,6 millions enregistré à la fin juin 2015. Comme annoncé dans les communications précédentes, la comptabilisation des produits est appelée à diminuer à l'avenir.

### **Un accent résolument placé sur la mise en œuvre du programme de réduction des coûts**

EFG International reconnaît la nécessité de réajuster la base de ses coûts. Comme décrit dans le communiqué du 23 novembre, un programme de réduction des coûts à hauteur d'environ 5% – soit CHF 30 millions – a été initié et sera intégralement réalisé d'ici la fin 2016. Les charges de restructuration exceptionnelles associées représenteront jusqu'à 50% de ce montant. Les mesures identifiées englobent des initiatives visant à accroître l'efficacité et une réduction de 200 postes. Des progrès substantiels ont été accomplis pour une large série de mesures. L'attention s'est portée comme indiqué précédemment sur les CRO présentant des performances inférieures aux attentes et sur le ratio entre le nombre de CRO et le nombre de personnels administratifs qui leur sont dédiés. D'autres réductions de coûts dans les fonctions de support en central et dans les entités locales sont également en cours de recensement.

### **L'engagement de générer de la croissance par les activités existantes et de nouvelles initiatives**

EFG International met tout en œuvre pour tirer profit de ses moteurs de croissance. Comme indiqué précédemment, l'entreprise continue de recruter des CRO hautement qualifiés. Elle s'attache également à renforcer la contribution à l'afflux net de nouveaux capitaux des CRO existants par le biais d'un éventail d'initiatives, parmi lesquelles un soutien administratif optimisé, une gestion plus active de la performance et la poursuite de l'exploitation de sa plate-forme dédiée aux solutions de placement et de gestion de fortune. EFG International poursuit ses activités de prêt dans le cadre d'une relation clientèle globale de private banking. Sur l'année, la hausse des marges liées à l'exercice de revue des rendements du portefeuille de crédit a plus que compensé le repli des volumes lié à un ajustement exceptionnel du portefeuille.

Les ressources et compétences en Europe centrale et orientale ont été considérablement renforcées durant l'année grâce notamment au recrutement d'équipes senior en Suisse et au Royaume-Uni et d'un coordinateur très expérimenté pour le marché d'Europe centrale et orientale et de la Russie. La nouvelle succursale à Chypre est opérationnelle et génère des performances conformes aux attentes ; tout comme le bureau d'Athènes, elle a atteint son seuil de rentabilité durant l'année. Une équipe dirigeante composée de professionnels hautement qualifiés et ayant fait leurs preuves sur le marché local a été nommée au Chili en cours d'année.

## PERSPECTIVES

### Concentration sur les objectifs à moyen terme

Le projet de regroupement avec BSI, annoncé au moment de la publication des résultats annuels 2015 d'EFG International, vise à créer une banque privée suisse leader sur le marché et d'envergure mondiale. La nouvelle entité deviendra la cinquième banque privée de Suisse, gérant quelque CHF 170 milliards d'actifs combinés et employant 860 CRO. Elle bénéficiera d'une présence sur l'ensemble des principaux marchés grâce à des implantations géographiques très complémentaires, lui permettant d'assurer son expansion sur les marchés de croissance clés, y compris en Asie et en Amérique latine. Une orientation marquée sur la banque privée, un modèle d'affaires entrepreneurial ainsi qu'une clientèle solide et fidèle sont autant de facteurs de différenciation par rapport à la concurrence.

Sous réserve de l'approbation des actionnaires et de l'obtention des autorisations réglementaires requises, la finalisation de la transaction est prévue pour le quatrième trimestre 2016. La nouvelle entité disposera d'excellentes opportunités de croissance et d'un formidable potentiel de synergies. Pour les actionnaires, les collaborateurs et les clients, c'est un futur passionnant qui s'annonce.



Joachim H. Straehle,  
Chief Executive Officer





## PRÉSENCE INTERNATIONALE

# Une empreinte mondiale



EFG International bénéficie de sa diversification géographique et de son engagement de longue date dans des activités nationales et internationales. Les opérations régionales sont dirigées par des praticiens qui ont une longue expérience de leur marché local. De la sorte, les relations avec les clients sont ancrées sur le terrain, tout en étant amplifiées par un accès à la totalité des ressources d'EFG International dans le monde.



- Centres opérationnels
- Autres bureaux
- \* Birmingham et sa région :  
Bridgnorth, Ombersley,  
Wolverhampton.





Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont établis à CHF 83,3 milliards en fin d'exercice, en baisse de 1% par rapport à l'année précédente en raison d'effets de change négatifs. L'afflux net de nouveaux capitaux a enregistré un rebond soutenu au second semestre (CHF 2,7 milliards, soit une progression de 7% sur une base annualisée), compensant la performance négative du premier semestre (CHF 0,3 milliard) consécutive à notre décision de réduire les activités de prêt non stratégiques, tout particulièrement en Asie. A noter la croissance positive des actifs sous gestion en Suisse au second semestre (taux annualisé de +9%) suite au recrutement fructueux de CRO expérimentés. En 2015, la rentabilité a pâti de la diminution des revenus issus de la gestion des actifs et des passifs, de l'absence de contribution aux revenus des portefeuilles de polices d'assurance-vie, de la constitution de provisions supplémentaires au titre de l'accord avec le Département américain de la Justice et de l'investissement dans le recrutement de CRO. La situation en matière de trésorerie reste très robuste, avec un ratio de couverture des liquidités de 224%. Le ratio des fonds propres BRI s'inscrit à 16,8%.

#### FACTEURS AYANT INFLUENCÉ LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat IFRS attribuable aux actionnaires du Groupe s'est établi à CHF 57,1 millions. Il a été affecté par l'accord conclu dans le cadre du programme fiscal américain, qui a coûté CHF 21,4 millions supplémentaires, ainsi que par des charges juridiques et professionnelles exceptionnelles à hauteur de CHF 11,1 millions.

A la fin 2015, les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont inscrits à CHF 83,3 milliards, contre CHF 84,2 milliards à la fin 2014, l'afflux net de nouveaux capitaux de CHF 2,4 milliards ayant été plus que neutralisé par la baisse liée aux effets de change de CHF 3,4 milliards. Les actifs sous gestion moyens ont augmenté de 2%, passant de CHF 80,4 milliards en 2014 à CHF 81,7 milliards.

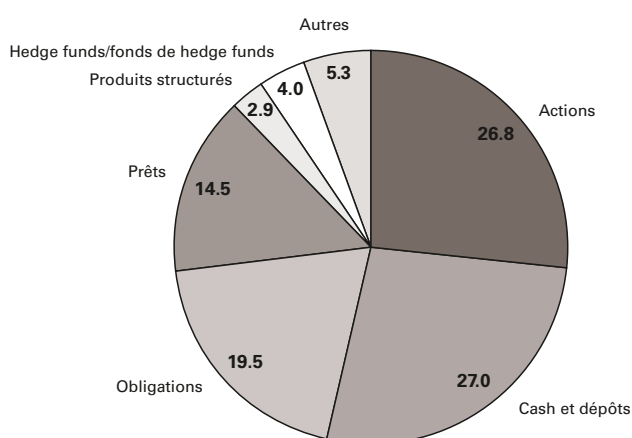
L'afflux net de nouveaux capitaux a enregistré une croissance de 3%, évolution qui s'est déroulée en deux étapes : au premier semestre, elle s'est révélée négative à CHF (0,3) milliard, principalement en raison de la décision d'abandonner certaines activités de prêt non stratégiques ; au second semestre, l'afflux net de nouveaux capitaux a atteint CHF 2,7 milliards – soit une croissance annualisée de 7% et donc un retour dans la fourchette de 5-10% visée par EFG International.

Les actifs sous gestion exprimés en CHF ont pâti de la dépréciation de l'euro et de la livre sterling sur l'année suite à la décision prise en janvier 2015 par la Banque nationale suisse de renoncer au taux plancher entre l'euro et le franc suisse. Cela s'est traduit par un impact négatif de CHF (3,4) milliards sur les actifs sous gestion. Le dollar américain a clôturé 2015 à un niveau quasi inchangé par rapport à son cours de début d'année et a par conséquent eu un impact limité sur les actifs sous gestion.

Nous avons recruté 22 CRO sur la période considérée, ce chiffre reflétant le résultat net de deux initiatives majeures lancées en 2015. La première visait le recrutement de CRO possédant de l'expérience dans le travail collaboratif et nous en avons embauché 102, séduits par notre modèle d'affaires entrepreneurial. La seconde avait trait à la gestion plus stricte de la performance des CRO. Nous avons placé l'accent sur le renforcement de la productivité des CRO et de leurs assistants dans le cadre du programme de réduction des coûts annoncé à la fin 2015, qui cible une diminution de 200 postes et des économies annuelles à hauteur de CHF 30 millions. A ce jour, nous avons réduit nos effectifs de plus de 50 personnes.

### Actifs sous gestion par catégorie

en %



### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le résultat opérationnel s'est établi à CHF 696,7 millions, contre CHF 716,6 millions en 2014. Le recul de 3% du résultat opérationnel sur l'année est principalement imputable à la contribution réduite de la gestion des actifs et des passifs et à la diminution des flux de commissions, notamment en provenance des marchés d'Amérique latine. La contribution des activités de private banking «pures» est demeurée stable en rythme annuel. Les revenus issus de la gestion des actifs et des passifs ont subi l'impact des faibles taux d'intérêt et de la baisse de CHF 22,7 millions en glissement annuel des revenus générés par les polices d'assurance-vie.

La croissance du résultat opérationnel de 2% en Asie et la progression de 15% de l'activité Investment and Wealth Solutions ont été neutralisées par le recul du résultat opérationnel de 6% aux Etats-Unis et de 1% au Royaume-Uni. La diminution de 2% des revenus en Europe continentale s'explique par la dépréciation de l'euro, qui a occulté la robuste croissance (plus de 11%) enregistrée par la région.

Le rendement global des actifs sous gestion a diminué, passant de 89 points de base en 2014 à 85 points de base en 2015, les revenus ayant baissé de 3% et les actifs sous gestion moyens augmenté de 1%. Le recul des actifs sous gestion est imputable à la diminution

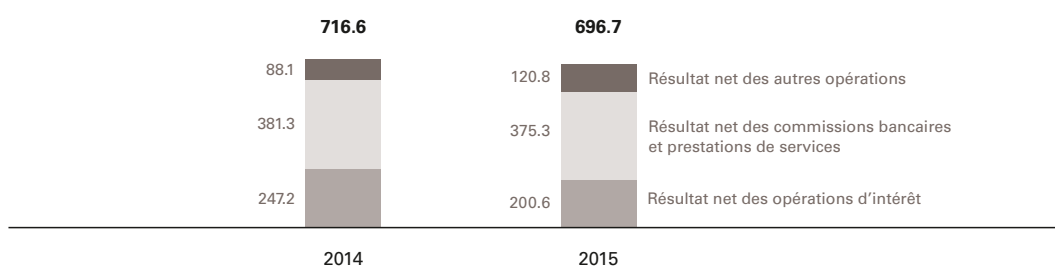
des revenus générés par les polices d'assurance-vie et des flux de commissions en provenance des marchés émergents (tout particulièrement au second semestre, durant lequel la volatilité sur les marchés brésiliens et chinois a eu un impact très négatif).

Le résultat net des opérations d'intérêt s'est établi à CHF 200,6 millions, soit une réduction de 19% ou CHF 46,6 millions en comparaison annuelle. Cependant, le résultat net des opérations d'intérêt et le résultat net des autres opérations doivent être considérés collectivement eu égard aux distorsions provoquées par l'environnement de taux d'intérêt négatifs tant en francs suisses qu'en euros. Ces taux ont été à l'origine d'un déséquilibre d'environ CHF 30 millions entre les deux catégories. Le résultat net des autres opérations a atteint CHF 120,8 millions en 2015, contre CHF 88,1 millions en 2014 (+37%). Ensemble, ces deux postes représentent un total de CHF 321,4 millions pour 2015, contre CHF 335,3 millions en 2014. Le recul d'environ CHF 22,7 millions est ici dû à la baisse du rendement des polices d'assurance-vie, compensée par l'augmentation de près de CHF 15 millions des revenus du portefeuille de crédits. La hausse d'environ 15 points de base des marges générées par le portefeuille de crédits enregistrée sur l'année a été en partie neutralisée par la diminution de 2% en rythme annuel du portefeuille de prêts suite à la décision prise début 2015 d'abandonner certaines activités de prêt non stratégiques.

Le résultat net des opérations de commission s'est élevé à CHF 375,3 millions, en baisse de CHF 6,0 millions ou de 2% sur l'année. Le produit des commissions a diminué d'environ CHF 12 millions en glissement annuel aux Etats-Unis en raison du recul des revenus de transactions consécutif à l'instabilité ayant régné sur les marchés d'Amérique latine. La bonne performance enregistrée par l'Europe, et notamment l'Espagne et Monaco, s'est traduite par une augmentation des revenus à hauteur d'EUR 11 millions, qui a cependant subi l'impact négatif des taux de change de l'euro, entraînant un repli net de CHF 2,5 millions sur l'année.

### Résultat opérationnel

en millions de CHF



### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 604,3 millions, soit une hausse de CHF 29,3 millions ou de 5% par rapport à 2014. Cette évolution reflète l'augmentation de CHF 418,8 millions à CHF 436,1 millions des charges de personnel – soit une hausse de CHF 17,3 millions, dont CHF 13,4 millions liés aux investissements dans le recrutement de CRO et d'équipes de CRO. Les autres charges opérationnelles ont également progressé de CHF 12 millions sous l'effet de l'accroissement des coûts juridiques et réglementaires, des frais relatifs à l'obtention d'une licence bancaire en Espagne et des coûts liés à la mise en place des nouveaux bureaux au Chili et à Chypre.

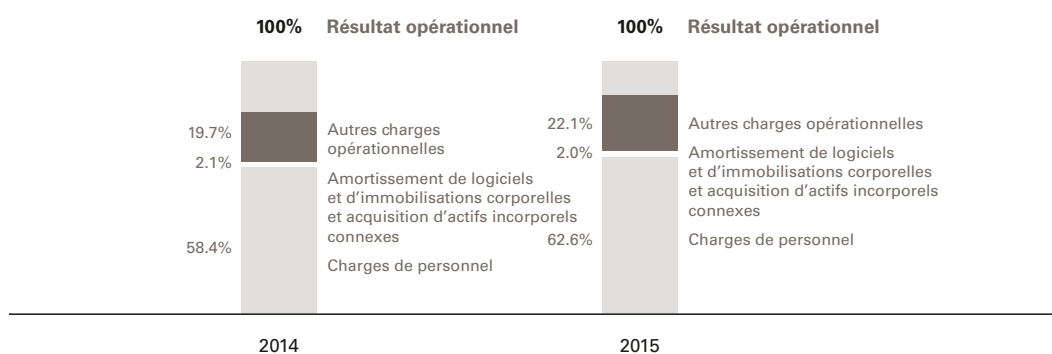
Le ratio coûts-revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (y compris amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, a augmenté de 79,8% à 86,1% suite à la hausse des coûts liés au recrutement des équipes de CRO sur l'année, alors que les revenus générés par ces équipes au cours de la période suivant directement leur embauche sont négligeables. Nous estimons que la valeur économique ajoutée par ces recrutements augmentera sensiblement la valeur actionnariale à court terme. Par ailleurs, en association avec les mesures de réduction des coûts que nous avons initiées, cela devrait permettre de ramener notre ratio coûts-revenus à un niveau plus acceptable.

Des provisions nettes à hauteur de CHF 20,0 millions ont été constituées sur l'année, essentiellement en vue de couvrir les coûts supplémentaires de CHF 21,4 millions en relation avec l'accord conclu dans le cadre du programme fiscal américain.

Les charges d'impôts se sont élevées à CHF 13,1 millions en 2015, contre CHF 17,7 millions un an auparavant. La variation annuelle de CHF 4,6 millions s'explique principalement par un produit d'impôt différé de CHF 2,0 millions comptabilisé en 2015, contre une charge de CHF 3,7 millions en 2014.

En 2015, EFG International a perçu des revenus nets de CHF 0,1 million sur son portefeuille de polices d'assurance-vie (2014 : CHF 22,8 millions).

#### Charges d'exploitation (y compris dépréciations d'immobilisations corporelles et amortissement de logiciels) en pourcentage du résultat opérationnel



#### BILAN

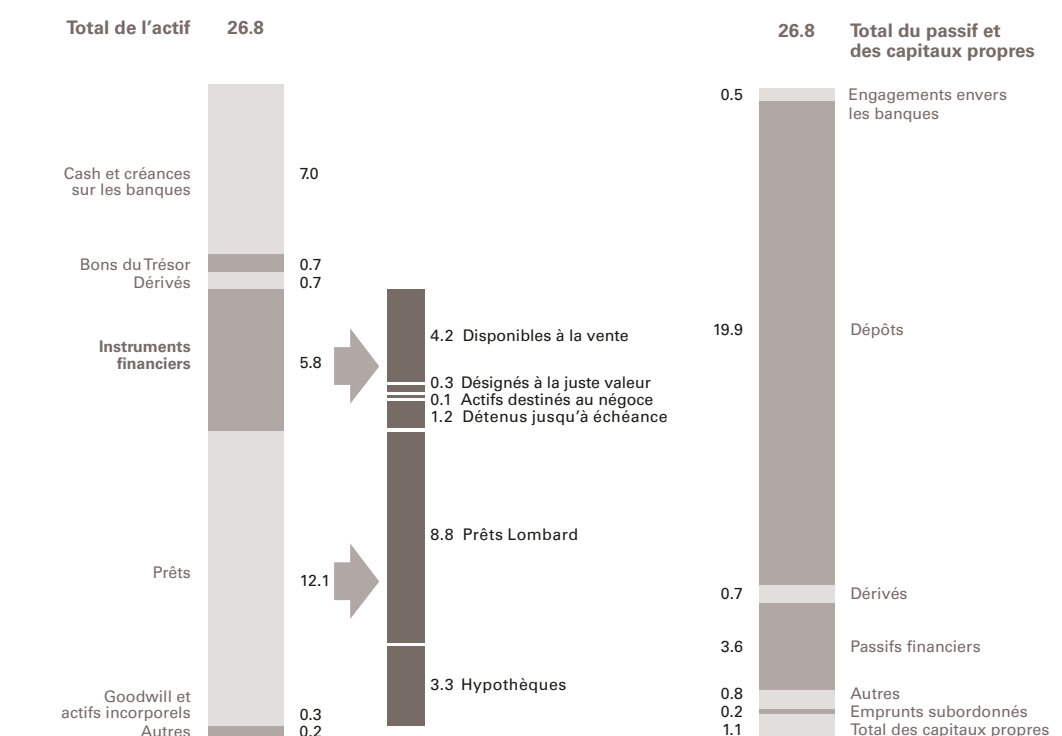
Le total du bilan consolidé a augmenté à CHF 26,8 milliards (2014: CHF 25,3 milliards). Les prêts aux clients ont enregistré une baisse de 7% à CHF 12,1 milliards, essentiellement en raison de la décision prise au premier semestre d'abandonner certaines activités de prêt non stratégiques. Les prêts Lombard se sont élevés à CHF 8,8 milliards et se composaient de prêts garantis, presque entièrement couverts par des portefeuilles diversifiés de titres liquides et négociables, ainsi que d'hypothèques à hauteur de CHF 3,3 milliards.



Les engagements envers la clientèle se sont accrus de CHF 1,3 milliard (ou 7%) pour s'établir à CHF 19,9 milliards. Les actifs corporels restent en majorité exigibles ou disponibles dans les trois mois, à l'exception des polices d'assurance-vie de CHF 0,8 milliard et d'un montant de CHF 3,3 milliards d'hypothèques. Le ratio de couverture des liquidités (224%) et le ratio structurel de liquidité à long terme (164%) d'EFG International sont très robustes. Le ratio structurel de liquidité à long terme vise à calculer la proportion d'actifs à échéance longue (supérieure à un an), pour lesquels un financement stable est assuré à long terme.

## Analyse du bilan

en milliards de CHF



## CAPITAUX PROPRES

Les fonds propres se sont élevés à CHF 1,13 milliard, contre CHF 1,18 milliard à la fin 2014, les variations sur un an résultant principalement des opérations suivantes :

Augmentations découlant du résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires de CHF 59,4 millions.

Diminutions résultant d'autres facteurs, comme suit :

- CHF 37,7 millions : distribution d'un dividende ordinaire ;
- CHF 33,3 millions : pertes non réalisées sur titres disponibles à la vente ;
- CHF 27,8 millions : coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies et
- CHF 22,1 millions : écarts de conversion.

Sur la base des critères de Bâle III pris en compte dans leur intégralité, le ratio des fonds propres BRI atteignait 16,8% à la fin 2015 (contre 18,7% un an auparavant), compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 38,0 millions, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2015 qui se tiendra en avril 2016. Les actifs pondérés des risques ont augmenté, passant de CHF 5,8 milliards (en 2014) à CHF 6,2 milliards au 31 décembre 2015. Cette évolution découle principalement de la modification du traitement réglementaire des actifs pondérés des risques associés aux prêts garantis par des polices d'assurance-vie (CHF 0,3 milliard).

Synthèse des actifs pondérés des risques pour 2015 et 2014 (en milliards de CHF) :

	2014	2015
Risque de crédit	4.2	4.7
Risque opérationnel	1.3	1.2
Risque de marché, risque de règlement non lié à une contrepartie	0.3	0.3
<b>Total des actifs pondérés des risques selon BRI</b>	<b>5.8</b>	<b>6.2</b>

Le Tier 1 (fonds propres de base) s'élevait à CHF 794 millions au 31 décembre 2015 (contre CHF 820 millions un an auparavant), compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire. Le ratio du capital-actions ordinaire Tier 1 (CET 1) s'est inscrit à 12,8% (2014 : 14,2%). Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) s'est établi à CHF 231 millions. Le total des fonds propres BRI représentait 3,9% (2014 : 4,3%) du total des actifs, déduction faite des actifs incorporels. Cette diminution est principalement imputable à la hausse des dépôts de clients, qui a entraîné une augmentation des espèces et avoirs auprès des banques centrales.

#### DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0,25 par action et représentant une distribution d'environ CHF 38,0 millions sera proposé à l'Assemblée générale annuelle d'avril 2016.

#### NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's. Les ratings sont actuellement les suivants :

##### **EFG International**

Fitch : note IDR à long terme : A ; note IDR à court terme : F1.

Moody's : note d'émetteur à long terme : A1.

##### **EFG Bank**

Fitch : note IDR à long terme : A ; note IDR à court terme : F1.

Moody's : note pour les dépôts à long terme : Aa2 ; note pour les dépôts à court terme : P1.



EFG INTERNATIONAL AG  
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

**COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG**

Joachim H. Straehle Chief Executive Officer  
Piergiorgio Pradelli Deputy Chief Executive & Chief Financial Officer  
Mark Bagnall Chief Operating Officer  
Keith Gapp Head of Strategy and Marketing\*  
Henric Immink Group General Counsel\*\*  
Adrian Kyriazi Head of Continental Europe & Switzerland  
James T.H. Lee Head of Investment Solutions  
Frederick Link Chief Risk Officer

Sixto Campano CEO Americas\*\*\*  
Albert Chiu CEO, Asia\*\*\*  
Anthony Cooke-Yarborough CEO, UK\*\*\*

\* A quitté le Comité Exécutif avec effet au 31 décembre 2015.

\*\* A quitté ses fonctions de Group General Counsel et de membre du Comité Exécutif avec effet au 31 décembre 2015.

\*\*\* Présents lors des séances du Comité Exécutif.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Niccolò H. Burki Président  
John A. Williamson Vice-Président  
Susanne Brandenberger Membre (élue le 7 octobre 2015)  
Emmanuel L. Bussetil Membre  
Erwin R. Caduff Membre  
Robert Y. Chiu Membre  
Michael N. Higgin Membre  
Spiro J. Latsis Membre  
Bernd-A. von Maltzan Membre  
Périclès Petalas Membre  
Daniel Zuberbühler Membre

Membres jusqu'au 24 avril 2015 : Jean Pierre Cuoni, Hugh N. Matthews.

Président honoraire : Jean Pierre Cuoni (n'exerçant aucune fonction au sein du Conseil d'Administration).



Photo principale : Comité Exécutif d'EFG International au 1<sup>er</sup> janvier 2016, y compris Peter Fischer, Responsable Strategy.  
Photos individuelles : participants aux séances du Comité Exécutif d'EFG International.







«...LE SPORT EST MON PASSE-TEMPS PRÉFÉRÉ.  
LORSQUE JE JOUE, JE ME SENS HEUREUX. CELA M'AIDE  
À RESTER EN FORME ET EN BONNE SANTÉ. JE PEUX AUSSI  
NOUER DE BONNES RELATIONS AVEC LES AUTRES  
ET ME FAIRE DES AMIS.»

Saw Eh Khun Htoo,  
17 ans,  
camp de réfugiés de Tham Hin





## RIGHT TO PLAY

EFG International est fier de soutenir Right To Play, une organisation mondiale qui canalise l'énergie transformatrice du jeu pour éduquer les enfants faisant face à l'adversité et renforcer leurs capacités. Par l'entremise de programmes de sport et de jeux, Right To Play aide les enfants touchés par la guerre, la pauvreté et la maladie à développer des compétences de vie essentielles et à bâtir un avenir meilleur. L'organisation apporte une assistance à plus d'un million d'enfants dans près de 20 pays à travers le monde.

Grâce aux dons de ses collaborateurs, EFG apporte un soutien ciblé à des projets spécifiques. L'année passée, EFG a continué de soutenir le programme en faveur des réfugiés birmans en Thaïlande, qui vient en aide à une communauté comptant quelque 110 000 personnes déplacées originaires de Birmanie/du Myanmar. En 2015, près de 41 000 enfants réfugiés dans sept camps ont bénéficié de l'action de Right To Play, par l'intermédiaire d'activités sportives et ludiques régulières visant à améliorer leur bien-être physique, émotionnel et social. Des journées de jeux à thème, des manifestations spéciales et des tournois sportifs ont par ailleurs été organisés chaque mois pour toute la communauté.

Right To Play s'attache également à doter les enseignants et les volontaires des compétences requises pour soutenir la prochaine génération. En 2015, quelque 850 enseignants de 62 écoles des camps de réfugiés ont bénéficié de programmes d'appui à la formation et à l'encadrement. L'objectif était d'apprendre à créer un environnement pédagogique positif à l'aide de techniques d'enseignement axées sur les enfants et fondées sur le jeu. Et les résultats se sont révélés très encourageants : les écoles ont constaté que les enfants étaient plus motivés à assister aux cours, témoignaient davantage de respect et d'empathie envers les enseignants et leurs camarades et faisaient montre d'une volonté accrue de travailler avec d'autres écoliers ainsi que de participer aux activités scolaires.

Right To Play vise à créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants par le biais des valeurs du sport et du jeu. Une série d'initiatives et de programmes novateurs permettent de convertir cet objectif en améliorations pratiques de la vie de jeunes personnes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



La Direction d'EFG International estime qu'une gestion approfondie des risques revêt une importance primordiale pour l'avenir d'EFG International AG et de ses filiales (ci-après collectivement désignés par le «Groupe»). A cet égard, EFG International a développé un dispositif global de surveillance des risques, tenant compte des exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions. Dans le cadre de ce dispositif de surveillance, EFG International a mis en place des directives et procédures en vue d'assurer que les différentes catégories de risques (tels que les risques de crédit, pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels, de compliance, juridiques et de réputation) puissent être identifiées et gérées de façon efficace et cohérente au sein de l'organisation dans son ensemble.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter, par le biais de ses unités d'affaires, des transactions en lien avec ses clients, lesquels en supportent les risques. Dans les limites de tolérance aux risques définies et approuvées par le Conseil d'Administration et le Risk Committee, le Groupe détient également des positions nostro dans certains secteurs. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par le Groupe sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et aux institutions financières. EFG International s'expose à un risque de marché limité, qui porte essentiellement sur le risque de change, les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) et les assurances-vie, maintenues toutefois à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International s'expose également au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'Administration d'EFG International, qui définit le niveau de risque acceptable pour l'organisation et fixe des directives. Le Conseil d'Administration a délégué certaines fonctions de supervision et d'approbation à son Risk Committee et à son Audit Committee.

A l'échelon de la Direction, la mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent en dernier ressort de la compétence du Comité Exécutif d'EFG International, du Management Risk Committee d'EFG International ainsi que de l'Executive Credit Committee d'EFG International. Des réviseurs internes et externes, ou des prestataires externes si mandatés, fournissent au Conseil d'Administration, au Risk Committee, à l'Audit Committee et au Comité Exécutif d'EFG International une assurance indépendante de la mise en œuvre et du respect des directives et procédures du Groupe par les unités d'affaires d'EFG International ainsi que de l'efficacité du cadre de gestion des risques de l'organisation.

## GOUVERNANCE DES RISQUES ET ORGANISATION

Le Conseil d'Administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International. Le Conseil d'Administration a délégué les responsabilités de la surveillance des risques comme suit :

- Le Risk Committee a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques. La responsabilité de la surveillance des risques opérationnels, de compliance et juridiques incombe en particulier à l'Audit Committee.
- Le Comité Exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière, ce qui inclut les risques opérationnels, juridiques et de réputation.

- Le Comité Exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Management Risk Committee, lequel surveille les risques de marché et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les expositions ne dépassent pas les limites définies.
- L'Asset & Liability Committee est responsable de la gestion du bilan consolidé du Groupe. Il est notamment chargé de la gestion de l'exposition au risque de marché et de liquidité d'EFGI, le contrôle étant délégué au Risk Committee et au Management Risk Committee.
- Le Fiduciary and Suitability Committee est responsable du contrôle des activités réglementées de gestion d'actifs au sein d'EFG International, en relation avec les mandats de gestion de fortune.
- L'Executive Credit Committee a la responsabilité de la gestion des risques de crédit liés à la clientèle, y compris les compagnies d'assurance et les entreprises.
- Le sous-comité de l'Executive Credit Committee a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk Committee s'agissant des relations avec les correspondants bancaires, les courtiers et les dépositaires, du risque de contrepartie lié aux crédits pour les banques et les institutions financières ainsi que des limites par pays, dans le cadre des lignes directrices et paramètres approuvés.
- Le Chief Risk Officer est responsable de la gestion et de la surveillance des risques de crédit, de marché et de liquidité ainsi que des risques opérationnels. Pour ce faire, outre nommer des Global Risk Officers responsables de chacun de ces risques, il collabore avec d'autres fonctions centrales du Groupe également chargées de la surveillance des risques dans leur domaine de responsabilité comme le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, le Global Head of Compliance et le General Counsel. Chaque secteur d'activités dispose de son propre Regional Risk Officer, chargé de superviser la gestion des risques au niveau de la région et rattaché à la direction locale ainsi qu'au Chief Risk Officer du Groupe.
- Le Chief Financial Officer est également responsable du reporting financier consolidé requis par la loi, de la gestion du bilan et des capitaux propres, c'est-à-dire du maintien d'un ratio d'adéquation des fonds propres sain, de la fonction Global Compliance et des relations avec les autorités réglementaires au sein du Groupe et des processus d'approbation de produits et d'évaluation fiduciaire.
- Le Chief Operating Officer est, entre autres, responsable de la supervision de la sécurité informatique, de l'intégration opérationnelle des nouvelles activités, de la gestion de la continuité des activités à travers le Groupe, des directives en matière de couverture d'assurance du Groupe ainsi que du Treasury Middle Office d'EFG Bank AG en Suisse.
- Le Chief Compliance Officer dirige la fonction Compliance et est chargé de soutenir efficacement les organes dirigeants d'EFGI dans la gestion des risques réglementaires et de réputation. La fonction Compliance est en outre responsable du contrôle de la conformité avec les directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/«Know Your Customer» et d'activités transfrontalières, ainsi que du respect des règles d'adéquation des produits, des restrictions applicables à la vente de produits et du Code de Conduite.
- Le General Counsel est chargé de la gestion et de la surveillance des risques juridiques, des questions relatives à la fiscalité d'entreprise et des processus de gouvernance d'entreprise.

L'unité Fiduciary Oversight veille, via un réseau de Fiduciary and Suitability Committees, à ce que les positions détenues dans les portefeuilles discrétionnaires ou de conseil gérés au sein du Groupe respectent le mandat en place, la directive relative aux limites du Groupe et la stratégie applicable au modèle de portefeuille correspondant. Ces comités s'assurent également de l'adéquation de toute opération d'achat exécutée pour le compte des clients, conformément à la directive du Groupe en la matière. L'unité Fiduciary Oversight veille en outre, via un réseau de Local Product Committees, à ce que tous les produits ou titres vendus aux clients ou achetés en leur nom ont fait l'objet d'un processus d'approbation adéquat. Les Fiduciary and Suitability Committees et les Local Product Committees rapportent respectivement au Fiduciary and Suitability Committee d'EFGI et au Product Committee du Groupe, lesquels transmettent leurs comptes rendus au Comité Exécutif et au Risk Committee.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Les engagements de crédit d'EFG International concernant principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit étant relativement faible.

## RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers (CRO) et doivent être appuyées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, à des dirigeants spécifiques de la Banque et à des fonctions de management au sein de l'organisation ainsi qu'à l'Executive Credit Committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centralisée en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement aux différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié et en adéquation avec différentes marges définies par le type de profil de risque et la liquidité du titre. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La Direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l’achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements de type polices d’assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d’affaires d’EFG International contrôlent les expositions de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l’être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d’assurances sont d’ordinaire évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de notation d’EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d’attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de notation évalue la capacité de remboursement de l’emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d’EFG International est de première qualité. Aussi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de notation.

#### **RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS, AUX ENTREPRISES ET AUX COMPAGNIES D’ASSURANCE**

La gestion du risque de contrepartie est basée sur un processus centralisé au niveau d’EFG International. Des analyses internes des crédits sont régulièrement opérées à l’échelon de contreparties individuelles et de groupes de contreparties. Pour les établissements financiers, une tolérance globale au risque ainsi que des limites sont proposées en fonction notamment de la notation S&P et du total des fonds propres de la contrepartie, de l’analyse de ses capacités financières et de son pays de domicile. La tolérance globale au risque et les limites doivent être approuvées par le sous-comité de l’Executive Credit Committee. Les compétences d’approbation de certains montants et paramètres de risque prédéfinis ont été déléguées à des membres du sous-comité. La Banque a mis en place des politiques internes, qui définissent les principes de calcul du risque de contrepartie pour un éventail de produits.

Pour les compagnies d’assurance et certaines entreprises, la tolérance au risque est calculée sur la base d’une matrice prédéfinie, qui fixe les critères déterminant les limites maximum en fonction de la notation à long terme des entités concernées et de leur valeur nette consolidée. La tolérance au risque et les limites sont approuvées par l’Executive Credit Committee.

#### **RISQUE PAYS**

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque souverain direct et indirect, à savoir le risque de défaillance d’entités ou d’Etats souverains agissant en qualité d’emprunteurs, de garants ou d’émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings externes par pays établis essentiellement à partir d’informations fournies par l’agence de notation S&P.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau d'EFG International. Les limites sont définies par le sous-comité de l'Executive Credit Committee. Les compétences d'approbation de certains montants et paramètres de risque prédéfinis ont été déléguées à des membres du sous-comité. Le sous-comité surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

## RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce de produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International s'implique dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de métaux précieux pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami et Zurich. EFG Bank ne conserve que des positions en instruments de change et une exposition aux taux d'intérêt limitées, qui sont contrôlées par des limites «overnight» nominales, des limites de stress test et des limites de «Value at Risk» (VaR) et sont soumises à une surveillance «stop loss». Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par la division Global Risk Management, laquelle est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures du risque et de politiques de gestion des risques adéquates dans le domaine des risques de marché. Elle est également responsable de la surveillance des risques de marché pour l'ensemble du Groupe.

## MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières : exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêts, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques ; elle est publiée au sein du Groupe EFG, à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations historiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pour une probabilité de durée de détention et un niveau de confiance donnés. Le modèle interne de VaR développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est basé sur une approche historique et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et des besoins en matière de gestion des risques du Groupe. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie de la VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit des rapports quotidiens et mensuels sur les risques de marché.

Ces calculs de VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux et, d'autre part, des détériora-



tions radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, les limites de sensibilité et les «stop loss», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Market Risk Management d'EFG Bank et transmis à la Direction.

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les produits des taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du produit net des intérêts («Net Interest Income», NII) et des revenus d'intérêt à risque («Interest Earnings at Risk», IEAR) ont été mises en place et sont régulièrement revues en fonction de certaines limites de scénario de stress.

Des rapports de risque quotidiens sont produits afin de s'assurer que les limites nominales et les limites de sensibilité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché sont disponibles dans les Comptes annuels consolidés.

## RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et aux activités de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui sont gérées par les départements de Trésorerie locaux selon des paramètres de risque et des limites prédéfinis, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, puisque le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaies locales.

## GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «réconciliation des prix de transfert», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

Le capital du Groupe et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation étant inclus dans le produit net des intérêts.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International s'emploie à garantir qu'un niveau suffisant de liquidités est bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire aux propres besoins de trésorerie du Groupe dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des repo et la liquidation de titres négociables. Des stress tests sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les directives relatives aux risques d'EFG International.



Compte tenu du volume des dépôts de la clientèle, de l'importance des fonds propres et réserves ainsi que de sa politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle, le risque de liquidité d'EFG International est limité.

## **RISQUES OPÉRATIONNELS**

Les risques opérationnels se réfèrent aux risques de pertes financières résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus ou de systèmes internes, d'erreurs humaines, de causes externes ou encore d'une combinaison de ces éléments.

EFG International vise à atténuer les risques opérationnels significatifs auxquels il peut être intrinsèquement exposé à un niveau qu'il juge approprié et proportionné à la taille, la structure, la nature et la complexité de ses offres de services/produits, protégeant ainsi ses actifs et les intérêts de ses actionnaires de manière adéquate.

### **Structure organisationnelle et gouvernance**

Le Conseil d'Administration et la Direction d'EFG International s'efforcent de mettre en place une culture du risque opérationnel, entre autres par la définition de la tolérance globale au risque opérationnel de l'organisation (exprimée en seuils quantitatifs et en énoncés qualitatifs), laquelle fait partie intégrante des pratiques de gestion des risques. La surveillance des risques opérationnels au niveau du Conseil d'Administration est placée sous la responsabilité de l'Audit Committee.

La gestion au quotidien des risques opérationnels est principalement confiée aux équipes dirigeantes des différentes unités d'affaires locales, qui sont chargées d'atténuer les risques opérationnels via l'instauration d'un système de contrôle interne approprié et d'une solide culture du risque.

S'agissant de la gestion des risques au niveau d'EFG International, la surveillance des risques opérationnels et les directives en la matière, y compris l'élaboration d'un cadre de gestion des risques opérationnels, relèvent de la responsabilité de la fonction Operational Risk Management, dirigée par le Global Head of Operational Risk Management. La fonction Operational Risk Management est exercée en collaboration avec les Operational Risk Officers des unités d'affaires locales, les Regional Risk Officers au sein du Groupe ainsi que certaines fonctions centralisées du Groupe, également chargées de la surveillance des risques opérationnels pour leurs domaines de responsabilités respectifs tels que le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, Global Compliance, le General Counsel et Fiduciary Oversight. La fonction Operational Risk Management a pour principal objectif de faire en sorte que le Groupe dispose d'un cadre et d'un programme adéquats de gestion des risques opérationnels lui permettant d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les risques opérationnels, ainsi que d'établir des rapports ad hoc.

Le Global Head of Operational Risk Management rend compte au Chief Risk Officer et à l'Audit Committee d'EFG International.

### **Cadre de gestion des risques opérationnels**

Le cadre de gestion des risques opérationnels d'EFG International codifie l'approche du Groupe en matière d'identification, d'évaluation, d'atténuation, de surveillance et de reporting des risques opérationnels, tout en intégrant les normes définies par le Comité de Bâle pour la supervision bancaire. Ce cadre spécifie la philosophie, la portée, les définitions, les limites de risque opérationnel, les principaux domaines exposés aux risques opérationnels, les

options d'atténuation/de transfert des risques opérationnels, l'approche relative à la charge de capital destinée à la couverture des risques opérationnels déterminée par le Groupe, les principes applicables à la gestion des risques opérationnels, la tolérance au risque opérationnel, la gouvernance et l'organisation, les rôles et responsabilités des différentes composantes de la structure de gouvernance, ainsi que les processus et outils de gestion des risques opérationnels. Sur ce dernier point, les principaux processus et outils utilisés par la fonction Operational Risk Management à des fins d'identification, l'évaluation, la surveillance et le reporting des risques opérationnels sont notamment les suivants : (i) évaluation et surveillance du profil des principaux risques opérationnels ; (ii) surveillance des principaux indicateurs de risque ; (iii) collecte, analyse et reporting des événements et pertes en relation avec des risques opérationnels ; (iv) reporting consolidé des risques opérationnels à l'intention du Chief Risk Officer, du Comité Exécutif et de l'Audit Committee d'EFG International ; (v) suivi des mesures prises en vue de régler les questions liées au contrôle des principaux risques opérationnels et (vi) mise en place d'un programme de sensibilisation aux risques opérationnels.

EFG International et ses unités d'affaires locales conçoivent et mettent en œuvre des mécanismes de contrôle interne et de surveillance afin d'atténuer les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est intrinsèquement exposé dans l'exercice de son activité. Les domaines concernés sont par exemple les activités de front office, les opérations de négoce et de trésorerie, la sécurité informatique et la confidentialité des données, l'approbation des produits et les pratiques de vente, les transactions transfrontalières, la gestion d'actifs, le traitement de transactions, le reporting comptable et financier et le respect des exigences réglementaires (transactions transfrontalières, lutte contre le blanchiment d'argent, adéquation des produits, etc.). Au niveau d'EFG International, les risques juridiques et de conformité/réglementaires font notamment l'objet d'un suivi rigoureux par le General Counsel et le Global Head of Compliance du Groupe.

EFG International investit en permanence dans la gestion de la continuité des activités afin de garantir la poursuite de ses opérations critiques en cas de perturbation majeure. La gestion de la continuité des activités s'appuie sur des installations de sauvegarde des systèmes d'exploitation et des plans de récupération informatique en cas de sinistre mis en place à l'échelle de l'ensemble du Groupe et testés régulièrement.

Le cas échéant, EFG International instaure des mécanismes de transfert des risques opérationnels ; toutes les filiales du Groupe disposent notamment d'assurances (sous réserve d'exclusions définies) couvrant la survenance d'événements rares à forte incidence. EFG International gère centralement pour toutes ses filiales trois niveaux de couverture d'assurance, à savoir une assurance tous risques contre les vols et les détournements, une assurance professionnelle et une assurance responsabilité pour les directeurs et officers. Les autres polices telles que les assurances générales sont gérées localement.

## RISQUES DE COMPLIANCE

Les risques réglementaires et de conformité se réfèrent aux risques de perte financière ou d'atteinte à la réputation résultant d'une violation des lois et réglementations applicables ou encore d'une entorse aux codes de conduite internes/externes ou aux pratiques du marché.

La fonction Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les règles et réglementations en vigueur. Conformément à l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évolue l'industrie, EFG International investit en permanence dans les ressources humaines et techniques

afin de garantir une couverture adéquate de la compliance. Grâce à un cadre complet de directives et à l'organisation régulière de cours spécialisés, les collaborateurs bénéficient d'une formation continue appropriée dans ce domaine. Par exemple, EFG Bank AG a défini un ensemble de normes régissant son offre de services transfrontaliers et établi des manuels pays spécifiques pour les principaux marchés sur lesquels elle opère. Un concept de formation obligatoire du personnel a été mis en place afin de garantir le respect des normes, des manuels pays et des directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ce concept est complété par un cadre de conformité fiscale visant à prévenir toute acceptation illégale de capitaux non déclarés. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée depuis Genève, des compliance officers locaux opérant dans la quasi-totalité des centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde.

## RISQUES JURIDIQUES

Le département juridique s'assure que les risques juridiques sont gérés et contrôlés de manière appropriée et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

Toute modification de l'environnement juridique peut remettre en cause les relations du Groupe avec les autorités compétentes, ainsi qu'avec ses clients et ses contreparties, tant au niveau suisse qu'international. Le département juridique assure la mise en place de règles et de procédures internes visant à contrôler les risques juridiques du Groupe. Il dispense en outre des conseils juridiques à la Direction du Groupe, aux collaborateurs du back et du front office et gère les différends dans lesquels le Groupe est impliqué, ainsi que les réclamations des clients. Il assiste également les autorités fédérales et locales dans leurs investigations pénales et administratives.

## RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International considère que sa réputation compte parmi ses actifs les plus importants et s'engage à la protéger. Le risque de réputation auquel EFG International est intrinsèquement exposé découle :

- du possible non-respect d'exigences réglementaires de plus en plus complexes ;
- de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou d'autres clients au statut de personnes publiques ;
- de son implication dans des transactions relatives à des produits d'investissement non standards, exécutées pour le compte de clients ;
- de possibles incidents majeurs dans les domaines de la sécurité informatique et de la confidentialité des données ;
- d'éventuels comportements répréhensibles de ses collaborateurs.

EFG International gère ces risques de réputation via la détermination et la surveillance d'un niveau de risque acceptable pour le Conseil d'Administration, sa politique et les directives établies en matière de risque de réputation en relation avec les transactions, les procédures de contrôle et mécanismes de surveillance dans des domaines tels le «Know Your Customer», la lutte contre le blanchiment d'argent, la sécurité informatique et la confidentialité des données, ainsi que ses procédures de sélection du personnel et de recrutement.

SOCIÉTÉS MÈRES

The page features two thin, light green curved lines that sweep across the background. One line starts from the left edge and curves upwards and to the right. The other line starts from the top edge and curves downwards and to the right, crossing the first line.

## SOCIÉTÉS MÈRES

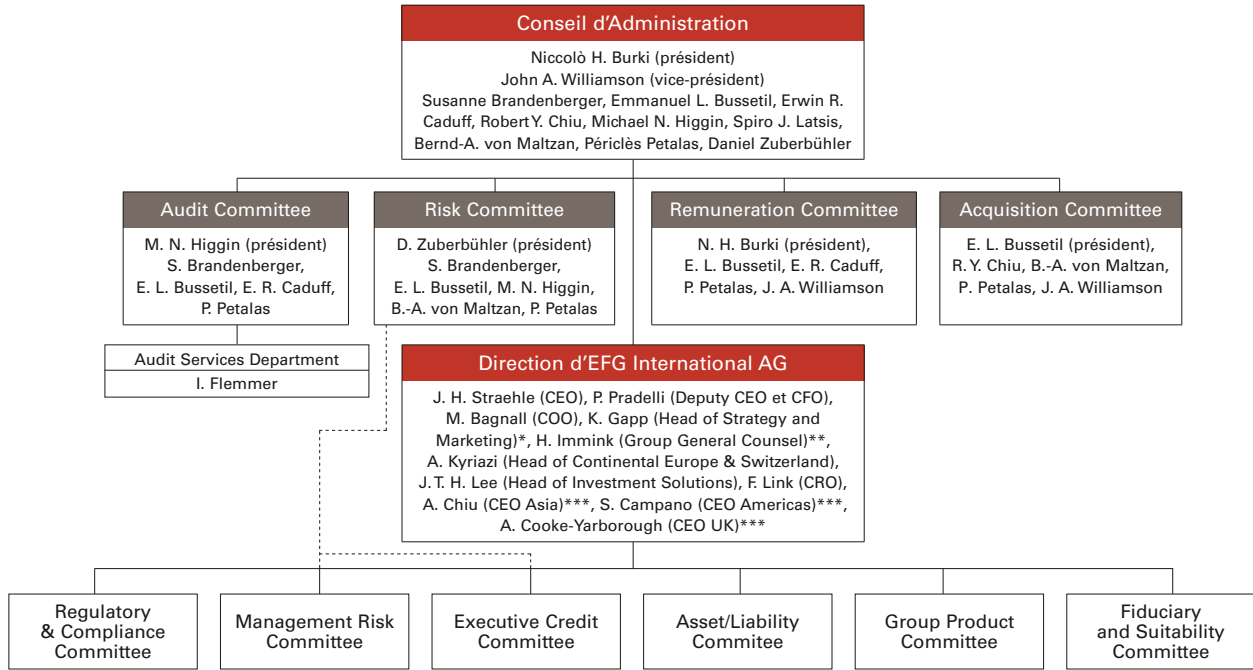
EFG International a pour actionnaire principal, à hauteur de 54%, EFG Bank European Financial Group SA, société mère réglementée d'EFG Group basée à Genève.

Pour de plus amples détails, prière de consulter  
[www.efggroup.com](http://www.efggroup.com)

EFG Bank European Financial Group SA  
24 Quai du Seujet  
1211 Genève 2  
Suisse

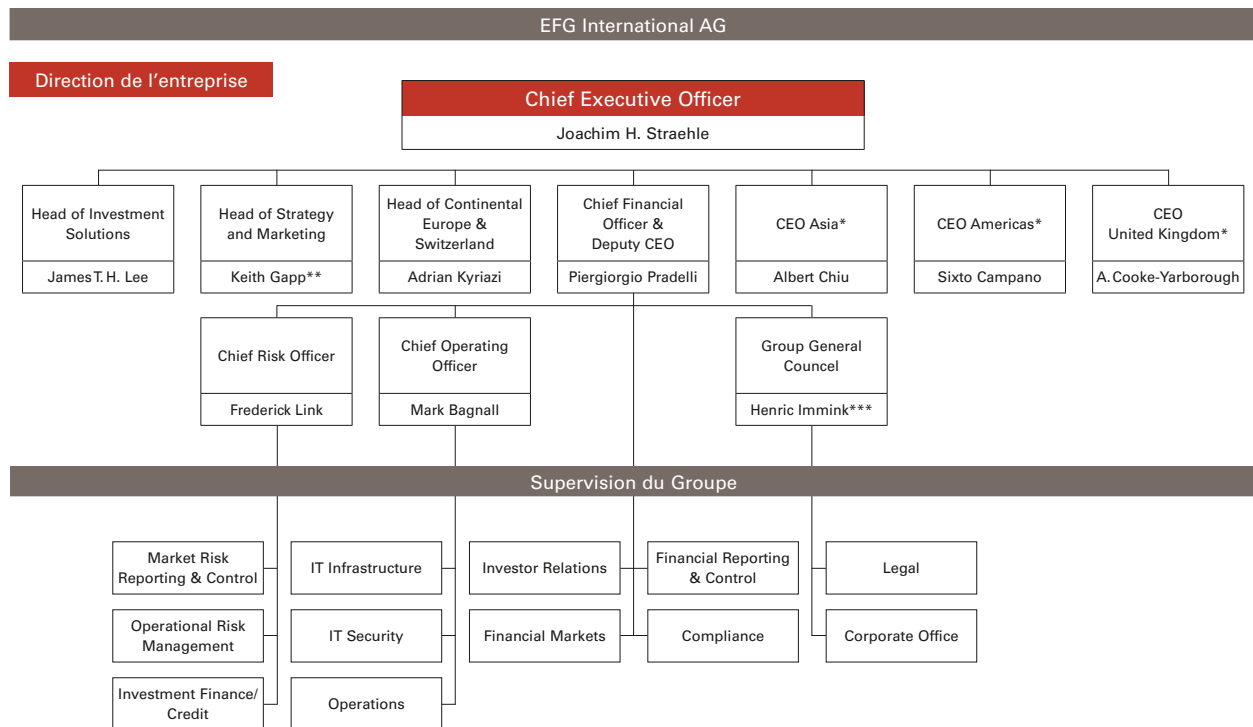


## Conseil d'Administration et Comités d'EFG International



- Rendant compte au Comité des Risques en vue de garantir l'indépendance des différentes fonctions de Risques au sein du Groupe EFG International
- \* Keith Gapp a quitté le Comité Exécutif avec effet au 31 décembre 2015
- \*\* Henric Immink a quitté ses fonctions de Group General Counsel et de membre du Comité Exécutif avec effet au 31 décembre 2015
- \*\*\* Présents lors des séances du Comité Exécutif

## Structure de la Direction



- \* Présents lors des séances du Comité Exécutif
- \*\* Keith Gapp a quitté le Comité Exécutif d'EFG International avec effet au 31 décembre 2015
- \*\*\* Henric Immink a quitté ses fonctions de Group General Counsel et de membre du Comité Exécutif avec effet au 31 décembre 2015

Une bonne gouvernance d'entreprise consiste à faire en sorte qu'une entreprise soit gérée efficacement et dans l'intérêt de ses actionnaires. EFG International AG (EFG International ; la Société) vise constamment une bonne gouvernance d'entreprise fondée sur les normes nationales et internationales les plus élevées, tout en s'employant en permanence à étendre les droits des actionnaires et à défendre leurs intérêts. EFG International entend garantir la transparence en communiquant les informations spécifiques à l'entreprise de manière appropriée. Cette partie du rapport annuel fournit des informations essentielles s'agissant des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise telles qu'appliquées au sein d'EFG International.

En tant que société suisse cotée, EFG International est soumise et se conforme à la Directive de SIX Swiss Exchange SA (SIX) concernant les informations relatives à la gouvernance d'entreprise (Directive Corporate Governance) et à ses annexe et commentaires. L'information fournie dans ce chapitre est conforme à la Directive Corporate Governance, qui a été révisée le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cette information tient également compte des directives et recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise» édicté par «economiesuisse», la Fédération des entreprises suisses, et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2014, ainsi que de son annexe 1 intitulée «Recommandations relatives à la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la direction», qui a trait à la transparence des rémunérations versées au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif.

L'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a des répercussions sur les documents que doit fournir l'entreprise, y compris les statuts et le règlement d'organisation et de gestion, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. Dans ce contexte, EFG International a procédé à un examen complet du cadre de sa gouvernance d'entreprise. Dès 2014, EFG International a mis en œuvre la quasi-totalité des exigences de l'ORAb et les a intégrées dans les informations relatives à sa gouvernance d'entreprise. Entre autres obligations, l'exigence prévoyant la possibilité du vote électronique a d'ores et déjà été transposée, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2014. Les éléments encore en suspens requis par l'ORAb et les informations identifiées ont été intégralement appliqués en 2015.

Sauf indication contraire, les informations qui suivent se réfèrent à la situation au 31 décembre 2015.

Si des informations requises par la Directive Corporate Governance sont publiées dans les notes relatives aux comptes annuels ou dans le Rapport de Rémunération, une mention indiquant la section correspondante des notes ou du numéro de page est donnée.



## 1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

### Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International est une société holding domiciliée à Zurich et constituée en vertu du droit suisse, conformément aux art. 620 et suivants du Code suisse des obligations. Elle gère un Groupe d'envergure mondiale spécialisé dans la gestion privée et la gestion d'actifs opérant sur quelque trente sites dans le monde entier. Le Groupe EFG International (EFG International et ses filiales) est organisé en sept unités d'affaires : Amériques, Asie, Royaume-Uni, Reste de l'Europe, Suisse, Investment & Wealth Solutions et Corporate. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 47 aux comptes annuels consolidés (« Information sectorielle »). L'organisation fonctionnelle d'EFG International est présentée à la page précédente.

### 1.2 Entités du Groupe

La liste des principales entités consolidées figure page 164. Au sein du Groupe EFG International, seule EFG International est cotée en bourse :

- Les actions nominatives d'EFG International sont négociées sur le segment principal de SIX à Zurich (n° de valeur 002226822 ; ISIN CH0022268228 ; symbole EFGN). La capitalisation boursière de la Société se montait à CHF 1,602,732,178.10 au 31 décembre 2015.

### 1.3 Principaux actionnaires

1,130 actionnaires étaient inscrits au registre des actions d'EFG International au 31 décembre 2015 (actionnaires avec droit de vote), représentant 77.24% (2014 : 80.71%) du capital-actions total émis. Les actions détenues par des actionnaires qui ne sont pas inscrits au registre des actions (« actions dispo ») s'élevaient à 22.76% (2014 : 19.29%).

La structure de l'actionnariat d'EFG International figure dans le tableau ci-après :

Au 31 décembre 2015	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage de droits de vote
EFG Bank European Financial Group SA, Genève <sup>1</sup>	82,545,117	54.33%
Oakmark International Small Cap Fund, Chicago <sup>2</sup>	4,725,000	3.11%
F&C Managers Limited, Londres <sup>3</sup>	4,543,441	2.99%
Wellington Management Group LLP, Boston MA <sup>4</sup>	4,525,552	2.98%
Autres actionnaires	55,578,632	36.59%
<b>Total<sup>5</sup></b>	<b>151,917,742</b>	<b>100.00%</b>

<sup>1</sup> EFG Bank European Financial Group SA est contrôlée par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés intermédiaires.

<sup>2</sup> Selon le rapport présenté à SIX (le 22 septembre 2015), le détenteur indirect est Harris Associates Investment Trust, Chicago.

<sup>3</sup> Selon le rapport présenté à SIX (le 21 août 2015), F&C Managers Limited est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal.

<sup>4</sup> Selon le rapport présenté à SIX (le 26 août 2015)

<sup>5</sup> En 2015, le nombre total d'actions nominatives a augmenté de 1,222,308 unités en raison de l'utilisation du capital conditionnel (voir point 2.2.2 ci-dessous).

Les participations dans des entreprises domiciliées en Suisse, dont une partie au moins des titres sont cotés en Suisse, doivent être déclarées à la société émettrice ainsi qu'à SIX dès lors que les droits de vote du détenteur atteignent ou franchissent, vers le haut ou vers le bas, certains seuils. Ces seuils de notification sont fixés à 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 $\frac{1}{3}$ %, 50% et 66 $\frac{2}{3}$ % des droits de vote. Les détails pertinents à cet égard figurent dans la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) et l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (OBVM-FINMA).

Pour les notifications reçues par EFG International en 2015 en vertu de l'article 20 de la LBVM, veuillez consulter les rapports publiés sur la plateforme électronique de publication de SIX (<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html> Émetteur: EFG International).

#### **1.4 Conventions de blocage**

Il n'y a pas actuellement de convention de blocage conclue.

#### **1.5 Participations croisées**

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

## **2. STRUCTURE DU CAPITAL**

### **2.1 Capital**

#### **2.1.1 Capital-actions**

Le capital-actions en circulation s'élève à CHF 75,958,871 et est constitué de 151,917,742 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, ces actions étant entièrement libérées. Dans le cadre du plan d'intéressement en actions, le Groupe EFG International a commencé en 2013 à émettre son capital-actions conditionnel à des fins d'attribution d'actions nominatives en contrepartie des options (y compris de «Restricted Stock Units» – RSU) exercées par les collaborateurs.

Le capital autorisé s'élève à CHF 25,000,000 et le capital-actions conditionnel restant à CHF 11,408,629 au 31 décembre 2015 (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 2.2.2 ci-dessous).

De plus amples informations sur le capital-actions sont disponibles à la note 43 aux comptes annuels consolidés.

#### **2.1.2 Capital-participation**

Le capital-participation en circulation de la Société s'élève à CHF 200,730 et est constitué de 13,382 Bons de Participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15 chacun. Ces Bons de Participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission initiale par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en dates du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005 (pour de plus amples informations sur la réduction du capital-participation d'EFG International en 2012 et 2013, veuillez vous reporter au point 2.3 ci-dessous – Changements de la structure du capital).

Les certificats fiduciaires EFG sont cotés à la Bourse de Luxembourg (ISIN : XS0204324890). Les droits préférentiels attachés aux Bons de Participation de catégorie B sont constitués des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'article 13 des statuts (document disponible sur le site Internet d'EFG International : [www.efginternational.com/auditors-regulations](http://www.efginternational.com/auditors-regulations)). Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèvent en tout temps de la compétence de l'Assemblée générale des actionnaires.

## **2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel**

### **2.2.1 Capital autorisé**

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter, à tout moment jusqu'au 25 avril 2016, le capital-actions à concurrence d'un maximum de CHF 25,000,000, par l'émission d'un maximum de 50,000,000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres pour actions propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à retirer aux actionnaires et aux porteurs de Bons de Participation leurs droits de souscription préférentiels et à les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date d'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux.

### **2.2.2 Capital conditionnel**

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,019,783 au maximum par l'émission d'un maximum de 4,039,566 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des options (y compris des RSU existantes ou futures) octroyées aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe EFG International. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation sont exclus en faveur des détenteurs d'options (y compris de RSU). Les conditions d'allocation et d'exercice des options sont déterminées par le Conseil d'Administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

En 2015, EFG International a émis 1,222,308 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 et d'un montant total de CHF 611,154 pour les options (y compris les RSU) exercées par les dirigeants et collaborateurs du Groupe EFG International. Le montant restant du capital conditionnel approuvé pour les options (y compris les RSU) en faveur des collaborateurs s'élève par conséquent à 2,817,258 actions d'une valeur nominale de CHF 0.50 (CHF 1,408,629).

En outre, le capital-actions peut être augmenté à concurrence d'un maximum de CHF 10,000,000 par l'émission d'un maximum de 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec des emprunts obligataires convertibles, des emprunts obligataires avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis récemment par la Société ou par l'une de ses filiales.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Le Conseil d'Administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation à souscrire aux emprunts obligataires convertibles, emprunts obligataires avec droits d'option ou instruments de financement similaires, quand ils sont émis, si :

- (a) l'émission par souscription ferme par un consortium de banques en vue de les offrir au public sans droit préférentiel de souscription paraît être la meilleure forme d'émission à ce moment, particulièrement par rapport aux conditions ou au calendrier de l'émission, ou
- (b) des instruments de financement assortis de droits de conversion et/ou d'option sont émis dans le cadre du financement ou du refinancement de l'acquisition d'une entreprise ou des parts d'une entreprise ou dans le cadre de participations ou de nouveaux investissements dans la Société.

Si le Conseil d'Administration supprime le droit préférentiel de souscription, les conditions suivantes sont applicables :

- (a) les droits de conversion pourront être exercés pendant sept ans au plus et les droits d'option pendant quatre ans au plus à compter de leur date d'émission respective ;
- (b) les instruments de financement doivent être émis aux conditions du marché en vigueur.

### **2.3 Changements de la structure du capital**

Jusqu'à 2012, la structure du capital d'EFG International n'a subi aucune modification depuis son introduction en bourse en octobre 2005.

Pour plus d'informations sur les changements intervenus dans le capital-participation en 2012 et 2013, veuillez consulter les points 2.3.1 et 2.3.2 ci-dessous.

En 2013, EFG International a utilisé son capital conditionnel et a émis 1,207,040 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant nominal total de CHF 603,520 pour les options (y compris les RSU) exercées par les dirigeants et les collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.

En 2014, EFG International a émis, aux mêmes fins, 2,818,394 autres actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant nominal total de CHF 1,409,197 pour les options (y compris les RSU) exercées par les collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.

Comme indiqué au point 2.2.2 ci-dessus, durant l'exercice 2015, EFG International a émis, aux mêmes fins, 1,222,308 autres actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant nominal total de CHF 611,154 pour les options (y compris les RSU) exercées par les collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.

### **2.3.1 Obligations Tier 2 conformes à Bâle III/Réduction du capital-participation d'EFG International**

Le 30 novembre 2011, EFG International (Guernsey) Ltd, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur nominale de EUR 400,000,000 d'échanger leurs titres pour des obligations Tier 2 conformes à Bâle III émises par EFG International (Guernsey) Ltd. Au total, 135,219 certificats fiduciaires EFG, représentant environ 33.8% du nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation, ont été dûment apportés et acceptés pour échange par EFG International (Guernsey) Ltd. En échange, EFG International (Guernsey) Ltd a émis des obligations Tier 2 conformes à Bâle III pour un montant nominal de EUR 67,604,000 en règlement de l'offre d'échange, le 13 janvier 2012. Les obligations ont une échéance de 10 ans et donnent droit au cours des cinq premières années à un intérêt annuel de 8%. Les obligations Tier 2 sont cotées à la Bourse de Luxembourg (ISIN : XS0732522023).

Les 135,219 certificats fiduciaires EFG acquis ont été annulés, à la suite de quoi le nombre de certificats fiduciaires EFG toujours en circulation a été ramené de 400,000 à 264,781, représentant un montant nominal total d'environ EUR 265 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 135,219 Bons de Participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de Participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée à l'AGA de 2012.

### **2.3.2 Offre publique d'achat de certificats fiduciaires EFG/Réduction du capital-participation d'EFG International**

Le 12 décembre 2012, EFG Funding (Guernsey) Limited, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs des EUR 400,000,000 de certificats fiduciaires EFG restant, tels qu'émis sur une base fiduciaire par la Banque de Luxembourg, et dont EUR 264,781,000 de montant principal toujours en circulation, de racheter au comptant tous les certificats fiduciaires EFG et les a invités à approuver, par des résolutions extraordinaires, entre autres, les modifications proposées des Conditions des certificats fiduciaires EFG. Au total, 251,399 certificats fiduciaires EFG, ou EUR 251,399,000 du montant nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation – représentant 94.95% – ont été valablement proposés et acceptés par EFG Funding (Guernsey) Ltd. L'offre d'EFG Funding (Guernsey) Ltd était soumise à la condition de l'émission réussie (en janvier 2013) de titres en CHF qualifiés de capital Tier 2 selon Bâle III, assortie d'une garantie subordonnée par EFG International, ainsi que de l'approbation par les détenteurs de certificats fiduciaires EFG, par des résolutions extraordinaires, entre autres des modifications proposées des Conditions desdits certificats.

A la suite de l'émission réussie de titres en CHF en date du 31 janvier 2013 (l'obligation Tier 2 est cotée à SIX à Zurich ; ISIN : CH0204819301), les 251,399 certificats fiduciaires EFG ont été acquis et annulés. Le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a en conséquence été ramené de 264,781 à 13,382, représentant un montant nominal total d'environ EUR 13.4 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 251,399 Bons de Participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de Participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée à l'AGA de 2013.

## 2.4 Actions et Bons de participation

### Actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2015 :

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50	151,917,742
---	-------------

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes.

Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

### Bons de participation

Nombre de bons de participation au 31 décembre 2015 :

Bons de Participation préférentiels de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15	13,382
--	--------

Tous les Bons de Participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir points 2.1.2, 2.3.1 et 2.3.2 ci-dessus). Ils ne sont assortis d'aucun droit de vote.

## 2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

## 2.6 Restrictions de transfert et inscription des détenteurs à titre fiduciaire

Les actions d'EFG International sont librement cessibles, sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer telle qu'indiquée par la LBVM. Les cessions de titres intermédiés, y compris l'octroi des droits y relatifs, sont soumises à la Loi fédérale sur les titres intermédiés. Les cessions d'actions non matérialisées par un certificat sont réalisées par le biais d'une écriture passée dans le compte titres d'une banque ou d'un dépositaire sur instruction de l'actionnaire vendeur. La banque ou le dépositaire en informe la Société. L'acheteur doit remplir un formulaire d'enregistrement lui permettant d'être enregistré dans le registre des actions de la Société en tant qu'actionnaire détenteur des droits de vote. S'il omet de faire cette déclaration, l'acheteur ne peut pas exercer son droit de vote, ni participer aux assemblées des actionnaires, mais il perçoit les dividendes et autres droits financiers. Les actions non certifiées ne peuvent être cédées qu'avec l'aide de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte du vendeur. En outre, les actions ne peuvent être constitutives de sûretés qu'auprès de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte de l'actionnaire qui les dépose en nantissement. Le cas échéant, la Société doit en être informée. Conformément aux statuts de la Société, il incombe à l'acheteur des actions de demander son enregistrement dans le registre des actions de la Société en tant que détenteur du droit de vote. Les personnes morales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation ou des droits de vote, à travers une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les personnes morales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul détenteur à titre fiduciaire. Le Conseil d'Administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les stipulations ci-dessus.

## 2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

A l'exception des montants indiqués dans la note 52 aux comptes annuels consolidés, EFG International n'a pas émis de droits d'option.

### 3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 3.1 Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration compte actuellement onze membres, qui sont tous non exécutifs. Les membres des Conseils d'Administration d'EFG Bank SA (EFG Bank) et d'EFG International sont les mêmes.

A l'exception de MM. John A. Williamson (élu à l'occasion de l'AGA de 2015 ; cf. biographie en page 53) et Robert Y. Chiu (élu à l'occasion de l'AGA de 2014 ; cf. biographie en page 55), aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de l'une de ses filiales au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a (en tant que personne physique ou en qualité de représentant d'un tiers) de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales.

**Niccolò Herbert Burki** (né en 1950) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 26 avril 2013 et en assure la présidence depuis le 24 avril 2015. Il est également membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2013. Avant de fonder le cabinet d'avocats Burki en 1997, il était avocat au sein du cabinet Bär & Karrer de Zurich (1985–1997), dont il est devenu associé en 1989. Précédemment, il officiait en tant qu'avocat fiscaliste chez Arthur Andersen à Zurich (1980–1985). Il est membre de diverses organisations, au nombre desquelles la Fédération Suisse des Avocats, l'Association internationale du barreau et l'Association Fiscale Internationale.

M. Burki est titulaire d'un diplôme en économie et gestion d'entreprise de l'Université de St-Gall et d'un doctorat en droit de l'Université de Bâle (obtenu en 1984). Il exerce en qualité d'expert fiscal diplômé en Suisse (1984) et d'administrateur de successions et de fiducies. Il a été admis au barreau de Zurich en 1979.

M. Burki est actuellement président du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration d'EFG International.

**John Alexander Williamson** (né en 1962) est citoyen britannique. Il a été nommé vice-président du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 24 avril 2015. Il était précédemment Chief Executive Officer (CEO) d'EFG International, entré en fonction en juin 2011. Depuis avril 2013, il était également CEO d'EFG Bank, dont il siège au Conseil d'Administration depuis avril 2015. Il est en outre membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes : EFG Capital Holdings Corp – Miami, Asesores y Gestores Financieros SA – Madrid, A&G Banca Privada SA – Madrid et EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG – Zurich. Il était auparavant le CEO d'EFG Private Bank Ltd, Londres, contrôlant les activités d'EFG International au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes de 2002 à 2011. Durant cette période, il a fait du sous-groupe britannique le principal contributeur à la performance d'EFG International et a conduit la reprise d'EFG Private Bank Ltd par EFG International en préparation de l'introduction en bourse de cette dernière.

John Williamson a passé l'ensemble de sa carrière dans le secteur de la gestion privée. Avant EFG Private Bank Ltd, il a occupé pendant 16 ans, chez Coutts, divers postes de direction jusqu'à devenir COO du groupe Coutts. De 1997 à 1999, il a travaillé aux Etats-Unis en tant qu'administrateur et COO, d'abord à New York, puis à Miami. A divers autres postes, il a été chargé de la stratégie, de la performance et de la planification et il a également une expérience dans le marketing et le crédit. Il a été Client Relationship Officer pendant deux ans pour la clientèle française et belge.



M. Williamson est membre du Conseil d'Administration de l'Association de Banques Suisses de Gestion (VAV/ABG) sise à Zurich.

Il est titulaire d'un diplôme de MA en langues modernes de St. Catharine's College à Cambridge.

M. Williamson a été nommé membre du Comité d'Acquisition et du Comité des Rémunérations d'EFG International, avec effet au 24 avril 2015.

**Susanne Brandenberger** (née en 1967) est citoyenne suisse. Elle a été nommée membre du Conseil d'Administration d'EFG International lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2015. Elle est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis octobre 2015.

Avant de rejoindre EFG International, Mme Brandenberger a travaillé au sein du groupe Vontobel, où elle a occupé différentes fonctions de 1999 à 2015 : Managing Director, Head Risk Control et membre de l'équipe Finance & Risk Management (2004–2015), Head of Market Risk & Credit Risk (2002–2004) et Head of Market Risk Control (1999–2002). Elle a débuté sa carrière à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), ancienne Commission fédérale des banques, où elle était chargée de mettre sur pied et de diriger l'unité Risk Management, un nouveau service du département Supervision bancaire (1994–1999).

Mme Brandenberger est membre du Conseil d'Administration de l'association «insieme 21».

Elle est titulaire d'un doctorat obtenu à l'Institut suisse d'économie bancaire et de finance de l'Université de St-Gall et d'un master en banque et finance délivré par cette même université.

Mme Brandenberger a été nommée membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit d'EFG International, avec effet au 7 octobre 2015.

**Emmanuel Leonard Bussetil** (né en 1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2001. M. Bussetil est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank (Monaco), une filiale d'EFG International. Il est aussi membre du Conseil d'Administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Il est également membre du Conseil d'Administration de SETE Holdings Sarl, Luxembourg, et de Hellinikon Global I SA, Luxembourg. Par ailleurs, il est membre non exécutif du Conseil d'Administration de Paneuropean Oil and Industrial Holdings SA, Luxembourg, de Consolidated Lamda Holdings SA Luxembourg et d'autres holdings commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de Pricewaterhouse, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil a obtenu un GCSE A Levels en Mathématiques et en Physique en 1970. Il a étudié à la Thames Polytechnic à Londres et a obtenu un Higher National Diploma en Mathématiques, Statistiques et Informatique en 1972. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972–1973), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974–1976). M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales.



M. Bussetil est actuellement membre du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Comité des Rémunérations ainsi que président du Comité d'Acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

**Erwin Richard Caduff** (né en 1950) est citoyen suisse et a étudié en Suisse (école de commerce et formation bancaire). Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 29 avril 2009.

Il est également membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2009. Au terme de nombreuses années passées à Singapour, M. Caduff a regagné la Suisse en 2013. De 2007 à 2013, il était propriétaire d'E.R.C. Consultants & Partners Pte Ltd à Singapour, une société spécialisée dans le recrutement de cadres dirigeants pour la gestion de fortune et le conseil en gestion d'entreprise. Il a travaillé auparavant à la Deutsche Bank AG (1998–2007) à Singapour en tant que Directeur Général et Regional Head of Private Wealth Management Asia Pacific. Précédemment, il a occupé le poste de responsable de la gestion privée pour l'Asie du Sud-Est (1997–1998) à la Banque Paribas de Singapour et celui de responsable de la succursale de Zurich de Paribas (Suisse) SA (1993–1997). De 1990 à 1993, il a été Chief Representative de Coutts & Co à Singapour, après avoir été en poste cinq années à la Citibank à Zurich et Singapour. Entre 1976 et 1986, il a travaillé à la Banque populaire suisse à Zurich et Singapour.

M. Caduff est actuellement membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration d'EFG International.

**Robert Yin Chiu** (né en 1948) est citoyen de Hong Kong. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 25 avril 2014. Il est également membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2014.

Depuis janvier 2014, il assume la fonction de président non exécutif d'EFG Bank Asia, après en avoir été le CEO (2000–2009) et le président exécutif (2009–2013). Avant de rejoindre EFG, il a occupé les postes de Managing Director et General Manager à la Republic National Bank of New York (1993–2000), où il était responsable des activités de la gestion privée dans la région Asie-Pacifique. Auparavant, il a été Global Head of Private Banking, Equitor Group of Standard Chartered Bank (1990–1992) et Head of Private Banking, Asia Pacific Region (1987–1990). Il a débuté sa carrière au sein de Citibank. Il est membre du Conseil d'Administration de First American International Bank, New York, Etats-Unis (membre de l'Audit Committee, du Compensation Committee, de l'ALCO (Asset-Liability Committee) et de l'Investments Committee). Il est également président de l'Advisory Board d'Aktis Capital Advisory Limited, une société ayant des bureaux à Hong Kong, à Singapour et en Chine et qui gère des fonds de capital-investissement ciblant la Chine.

M. Chiu est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Science de l'Université Columbia ainsi que d'un master en administration des entreprises de l'Université de Chicago.

Il est actuellement membre du Comité d'Acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

**Michael Norland Higgin** (né en 1949) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 27 avril 2012. Il est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2012. En mars 2015, il a été nommé membre du Conseil d'Administration de la filiale d'EFG International, EFG Private Bank Ltd, Londres. Après ses études universitaires, M. Higgin a rejoint Coopers & Lybrand en 1972 et a obtenu le statut de Chartered Accountant en 1975. Il a travaillé en qualité d'associé et de responsable d'unité d'affaires (audit bancaire/assurance) auprès de Coopers & Lybrand – devenu par la suite PricewaterhouseCoopers – en Suisse et à Londres jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2009.

M. Higgin est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Arts (BA) obtenu à l'Université de Cambridge et a suivi le programme Senior Executive dispensé par l'Université de Stanford (Californie) en 1996. Il est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. M. Higgin est administrateur du London Youth Support Trust et membre indépendant de l'Audit and Risk Committee du DCMS (Department of Culture, Media and Sport du gouvernement britannique). Il a été administrateur et trésorier honoraire de la British School de Rome jusqu'au 31 décembre 2015.

M. Higgin est actuellement président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques du Conseil d'Administration d'EFG International.

**Spiro J. Latsis** (né en 1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre non exécutif du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank (Monaco), une filiale d'EFG International. M. Latsis est, depuis 1981, membre non exécutif du Conseil d'Administration d'EFG Bank European Financial Group SA (Genève), qu'il préside depuis 1997. Il est également membre non exécutif du Conseil d'Administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA (dont il assure la présidence depuis 2009). M. Latsis est président de Paneuropean Oil and Industrial Holdings SA Luxembourg et membre non exécutif du Conseil d'Administration de Consolidated Lamda Holdings SA Luxembourg.

M. Latsis a fait toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'Administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

**Freiherr Bernd-Albrecht von Maltzan** (né en 1949) est citoyen allemand. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 26 avril 2013. Il est également membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2013.

En décembre 2015, M. von Maltzan a été nommé membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International EFG Investment (Luxembourg) SA et and EFG Bank (Luxembourg) SA. Au cours de sa carrière au sein de la Deutsche Bank, il a occupé différents postes de direction, dont ceux de Global Head Trading & Sales de DB Group à Francfort (1993–1995), membre du Conseil divisionnaire et Global Head of Private Banking à Francfort (1996–2002), puis de membre du Conseil divisionnaire et vice-président de Private Wealth Management à Francfort, avant son départ à la retraite en 2012. M. von Maltzan est membre du Conseil consultatif de Würth-Group à Künzelsau

(Allemagne), membre du Conseil consultatif de MANN Group à Karlsruhe (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co KGaA, une filiale détenue à 100% par la Deutsche Bank, à Cologne (Allemagne), membre du Comité des finances de Fritz-Thyssen Stiftung (fondation) à Cologne (Allemagne) et membre du Comité des finances de G.u.I. Leifheit Stiftung (fondation) à Nassau (Allemagne).

M. von Maltzan a étudié l'économie à l'Université de Munich et à l'Université de Bonn et est titulaire d'un doctorat en administration des entreprises (1978) délivré par cette dernière.

M. von Maltzan est actuellement membre du Comité des Risques et du Comité d'Acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

**Périclès Petalas** (né en 1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 1997. Depuis 1997, M. Petalas est Chief Executive Officer d'EFG Bank European Financial Group SA, Genève, la société mère d'EFG International. Il est également membre non exécutif du Conseil d'Administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Avant d'occuper cette position chez EFG Bank European Financial Group SA, Genève, M. Petalas a été vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978–1980) et Petrola International, Athènes (1977–1978).

M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.

M. Petalas est actuellement membre du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité des Rémunérations et du Comité d'Acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

**Daniel Zuberbühler** (né en 1948) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 25 avril 2014. Il est également membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2014. Il a précédemment été Senior Financial Consultant, Director, Audit Financial Services, chez KPMG Zurich (2012–2013). Auparavant, il a assuré la vice-présidence du Conseil d'Administration de la FINMA, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (2009–2011). Avant d'accéder à cette fonction, il a occupé différents postes de direction durant sa longue carrière au sein de la Commission fédérale des banques, dont celui de CEO (1996–2008). Il a été membre de nombreux comités internationaux, parmi lesquels le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Conseil de stabilité financière, le Standing Committee on Supervisory and Regulatory Cooperation (comité permanent de coopération dans le domaine de la surveillance et de la réglementation), le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

M. Zuberbühler est membre du Conseil d'Administration de Banca Popolare di Sondrio (Suisse) SA à Lugano.

Titulaire d'un diplôme d'avocat, il a étudié le droit à l'Université de Berne et le management à la City of London Polytechnic.

M. Zuberbühler a été nommé membre du Comité des Risques du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 25 avril 2014. Il en est le président par intérim depuis le 24 avril 2015.

#### **Membres du Conseil d'Administration d'EFG International qui ne se sont pas représentés pour un nouveau mandat lors de l'AGA 2015**

**Jean Pierre Cuoni** était membre du Conseil d'Administration d'EFG International jusqu'à l'AGA du 24 avril 2015, lors de laquelle il ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat. M. Cuoni (né en 1937) est citoyen suisse. Cofondateur d'EFG Bank, il a été président de son Conseil d'Administration entre 1997 et le 24 avril 2015. Il a été nommé président du Conseil d'Administration d'EFG International en 2005, au moment de la cotation de cette dernière à SIX. M. Cuoni a été membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank European Financial Group SA, Genève, depuis 1995. Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive Officer de Coutts and Co International (1990–1994) et Chief Executive Officer de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988–1990). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève et Zurich. Au sein de Citibank, il a été Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) SA de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'Administration (1982–1993) et de membre du Comité Exécutif (1985–1993). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986–1993), membre du Conseil d'Administration de l'Association des bourses suisses (1988–1992) et membre du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988–1996). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. De 1985 à 2009, M. Cuoni a également été membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève.

M. Cuoni a été membre du Conseil d'Administration de Right To Play International, un organisme de bienfaisance de Toronto, de 2007 à 2015. Il continue d'exercer la fonction de vice-président non exécutif de Right To Play Switzerland à Zurich. Il conserve des liens avec EFG International en qualité de président honoraire.

**Hugh Napier Matthews** était membre du Conseil d'Administration d'EFG International jusqu'à l'AGA du 24 avril 2015, lors de laquelle il ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat.

M. Matthews (né en 1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et en assurait la vice-présidence depuis avril 2012. Il a été membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank entre 2003 et le 24 avril 2015.

M. Matthews a aussi été membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank European Financial Group SA, Genève, depuis 2001 et y présidait le Comité des Risques. Il a également été membre du Conseil d'Administration d'EFG Private Bank Ltd, Londres, jusqu'en 2015. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996–2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer et pour Coutts Group, Londres (1994–1996), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960–1969), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969–1971) puis à Zurich (1971–1994).

M. Matthews a fait ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

### **3.2 Mandats externes et groupements d'intérêt**

Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'Administration sous le point 3.1 ci-dessus, où sont indiquées les activités significatives exercées au sein d'organes de gouvernance et de surveillance d'organisations, d'institutions et de fondations importantes.

### **3.3 Dispositions relatives au nombre de mandats externes autorisés dans les statuts**

En vertu des règles stipulées à l'article 12 al. 1 point 1 de l'ORAb, le nombre de mandats externes autorisés pour les membres du Conseil d'Administration est précisé à l'article 37 des statuts. Les membres du Conseil d'Administration sont autorisés à exercer jusqu'à vingt mandats chacun, dont cinq maximum au sein de sociétés cotées en bourse. Au 31 décembre 2015, aucun membre du Conseil d'Administration n'avait dépassé le nombre de mandats externes autorisé par les statuts.

### **3.4 Election et durée des mandats**

Conformément à l'article 26 des statuts, le Conseil d'Administration comprend au moins cinq membres, qui sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'un an et peuvent être réélus. Le nombre de mandats n'est pas limité et tout mandat expire à la clôture de l'AGA à venir. Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'Administration sous le point 3.1 ci-dessus pour les dates de début de mandat. Les mandats de tous les membres actuels du Conseil d'Administration expireront à la clôture de l'AGA de 2016, date à laquelle ils seront soumis à réélection par les actionnaires.

Depuis 2014, en application de l'ORAb, l'Assemblée générale des actionnaires élit également le président du Conseil d'Administration et tous les membres du Comité des Rémunérations individuellement et annuellement (voir article 17 des statuts).

### **3.5 Organisation interne**

La structure de l'organisation interne est définie par le règlement d'organisation et de gestion d'EFG International (document disponible sur le site Internet d'EFG International : [www.efginternational.com/auditors-regulations](http://www.efginternational.com/auditors-regulations)). Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité Exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'Administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'Administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président n'est pas prépondérante. La composition du Conseil d'Administration et de ses Comités est présentée à l'organigramme page 45 (Conseil d'Administration et Comités d'EFG International).

Le Conseil d'Administration s'est réuni onze fois en 2015. La durée habituelle des séances ordinaires est d'une demi-journée. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous :

	12.02. 2015	24.02. 2015	22.04. 2015	23.04. 2015	24.04. 2015	13.05. 2015	27.07. 2015	28.07. 2015	08.09. 2015	07.10. 2015	09.11. 2015	01.12. 2015
N.H. Burki <sup>1</sup> (président)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
J. A. Williamson <sup>2</sup> (vice-président)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
E.L. Bussetil	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
E.R. Caduff	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R.Y. Chiu	E	X	E	X	X	E	X	X	E	X	X	X
M.N. Higgin	X	X	E	E	X	X	X	X	X	X	X	X
S.J. Latsis	X	E	E	X	X	X	X	X	E	X	E	X
B.-A. von Maltzan	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
P. Petalas	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D. Zuberbühler	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
S. Brandenberger <sup>3</sup>											X	X
J.P. Cuoni <sup>4</sup>	X	X	X	X	X							
H.N. Matthews <sup>4</sup>	X	X	X	X	X							

"X" – présent, «E» – excusé.

<sup>1</sup> M. Burki a été élu président du Conseil d'Administration lors de l'AGA du 24 avril 2015.

<sup>2</sup> M. Williamson a été élu vice-président du Conseil d'Administration lors de l'AGA du 24 avril 2015. Précédemment, il assistait aux séances en tant que CEO.

<sup>3</sup> Mme Brandenberger a été élue membre du Conseil d'Administration à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2015.

<sup>4</sup> MM. Cuoni et Matthews étaient membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'AGA du 24 avril 2015, lors de laquelle ils ne se sont pas représentés pour un nouveau mandat.

Le Conseil d'Administration comporte les membres indépendants suivants, selon la définition donnée par la circulaire 08/24 de la FINMA, «Surveillance et contrôle interne – banques» :

	Indépendant
N.H. Burki (président)	X
J.A. Williamson (vice-président)	
S. Brandenberger	X
E.L. Bussetil	
E.R. Caduff	X
R.Y. Chiu	
M.N. Higgin	X
S.J. Latsis	
B.-A. von Maltzan	X
P. Petalas	
D. Zuberbühler	X

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'Administration a créé les comités suivants : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité des Rémunérations et Comité d'Acquisition.

### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un comité issu du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à soutenir ce dernier dans ses responsabilités de surveillance du Groupe EFG International en ce qui concerne :

- (i) les processus de compte rendu financier et des affaires ainsi que les questions relatives à la fiscalité ;
- (ii) le contrôle du respect des lois, des réglementations et du code de conduite interne ;
- (iii) le contrôle des risques opérationnels ;
- (iv) les systèmes de contrôle interne intégrés, et
- (v) les processus d'audit interne et externe.

Le Comité d'Audit assume essentiellement un rôle de surveillance et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

Le Comité d'Audit est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2015, sa composition était la suivante : MM. M. N. Higgin (président), E. L. Bussetil, E. R. Caduff et P. Petalas, ainsi que Mme S. Brandenberger avec effet au 7 octobre 2015. M. N. H. Burki a été élu membre du Comité d'Audit le 24 février 2015, à titre temporaire jusqu'au 7 octobre 2015. M. H. N. Matthews a quitté le Comité d'Audit avec effet au 24 avril 2015.

Le Comité d'Audit se réunit au minimum quatre fois par an ou aussi souvent que les affaires l'exigent, ainsi que pour vérifier les états financiers et les rapports connexes avant leur approbation par le Conseil d'Administration. Les séances ordinaires durent généralement de trois à quatre heures et se déroulent également en présence de membres de la Direction Générale responsables des domaines surveillés par le Comité d'Audit. Durant l'exercice 2015, celui-ci s'est réuni à six reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous :

	12.02.2015	23.02.2015	02.06.2015	27.07.2015	08.09.2015	10.11.2015
M. N. Higgin* (président)	X	X	X	X	X	X
S. Brandenberger* <sup>1</sup>						X
N. H. Burki* <sup>2</sup>			X	X	X	
E. L. Bussetil	X	X	X	X	X	X
E. R. Caduff*	X	X	X	X	X	X
H. N. Matthews* <sup>3</sup>	X	X				
P. Petalas	X	X	X	X	X	X

"X" – présent, «E» – excusé.

\* Administrateur indépendant

<sup>1</sup> Mme S. Brandenberger a été nommée membre du Comité d'Audit le 7 octobre 2015.

<sup>2</sup> M. N. H. Burki a été nommé membre du Comité d'Audit le 24 février 2015, à titre temporaire jusqu'au 7 octobre 2015.

<sup>3</sup> M. H. N. Matthews était membre du Conseil d'Administration et des comités issus de celui-ci jusqu'au 24 avril 2015.

Les procès-verbaux du Comité d'Audit sont passés en revue lors des séances ordinaires du Conseil d'Administration. En outre, le président du Comité d'Audit présente un rapport verbal au Conseil d'Administration lors des séances de ce dernier.

### Comité des Risques

Le rôle du Comité des Risques consiste à assurer, au nom et pour le compte du Conseil d'Administration, la surveillance des risques à travers le Groupe EFG International, en particulier des risques de crédit (clients, contreparties, portefeuille de titres obligataires de placement, pays, expositions importantes), de marché et de liquidité à l'intérieur de la politique, du cadre, des règles et des limites fixés par le Conseil d'Administration ou par lui-même, à l'exception des risques opérationnels et des aspects liés à la conformité, aux états financiers et fiscaux, qui sont du ressort du Comité d'Audit. Il approuve les politiques en matière de risques et les limites qui entrent dans sa sphère de compétences selon les directives internes en la matière. Il examine toute situation ou circonstance présentant des risques de crédit, de marché ou de liquidité élevés pour le Groupe EFG International et peut exiger la réduction de toute position qu'il considère excessive.

Le Comité des Risques est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2015, sa composition était la suivante : MM. D. Zuberbühler (président par intérim), E. L. Bussetil, M. N. Higgin, B.-A. von Maltzan, P. Petalas et, à compter du 7 octobre 2015, Mme S. Brandenberger . M. H. N. Matthews a quitté le Comité des Risques avec effet au 24 avril 2015.

Le Comité des Risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an. Les séances ordinaires durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la Direction Générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2015, le Comité des Risques s'est réuni à douze reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous :

	02.02. 2015	23.02. 2015	24.04. 2015	02.06. 2015	12.06. 2015	14.07. 2015	03.09. 2015	08.09. 2015	23.09. 2015	10.11. 2015	11.11. 2015	21.12. 2015
D. Zuberbühler* <sup>1</sup> (président)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
E. L. Bussetil	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	E	X
S. Brandenberger* <sup>2</sup>										X	X	X
M. N. Higgin*	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B.-A. von Maltzan*	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
H. N. Matthews* <sup>3</sup>	X	X	X									
P. Petalas	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	E	X

"X" – présent, «E» – excusé.

\* Administrateur indépendant

<sup>1</sup> M. Zuberbühler a été nommé président par intérim du Comité des Risques le 24 avril 2015.

<sup>2</sup> Mme S. Brandenberger a été nommée membre du Comité des Risques le 7 octobre 2015.

<sup>3</sup> M. H. N. Matthews était membre du Conseil d'Administration et des comités issus de celui-ci ainsi que président du Comité des Risques jusqu'au 24 avril 2015.

Les procès-verbaux du Comité des Risques sont passés en revue lors des séances ordinaires du Conseil d'Administration. En outre, un rapport verbal est présenté par le président du Comité des Risques au Conseil d'Administration lors des séances de ce dernier.



### Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est un comité issu du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à soutenir ce dernier dans ses responsabilités concernant :

- (i) l'établissement d'une stratégie de rémunération et de la politique générale de rémunération du Groupe EFG International ;
- (ii) la révision annuelle de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif d'EFG International ainsi que la formulation de recommandations à ce sujet à l'attention du Conseil d'Administration ;
- (iii) l'approbation annuelle de la rémunération de tous les autres membres du personnel d'EFG International et de ses filiales ;
- (iv) toutes autres tâches que le Conseil d'Administration lui confie ponctuellement.

Des informations plus détaillées sur les compétences et les responsabilités du Comité des Rémunérations figurent au point 4 ci-après, dans le Rapport de Rémunération (p. 80), à l'article 30 des statuts et à la section 2.10 du règlement d'organisation et de gestion (documents disponibles sur le site Internet d'EFG International : [www.efginternational.com/auditors-regulations](http://www.efginternational.com/auditors-regulations)).

Depuis l'AGA de 2014, les actionnaires élisent les membres du Comité des Rémunérations individuellement et pour un mandat d'un an, avec possibilité de réélection (voir article 17 des statuts).

Le Comité des Rémunérations est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2015, sa composition était la suivante : MM. N. H. Burki (président), E. L. Bussetil, E. R. Caduff, P. Petalas et J. A. Williamson. MM. J. P. Cuoni et H. N. Matthews ne se sont pas représentés pour un nouveau mandat lors de l'AGA 2015.

Le Comité des Rémunérations se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, ainsi que quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement deux heures, en présence du CEO et du Global Head of Human Resources. Durant l'exercice 2015, le Comité des Rémunérations s'est réuni à huit reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous :

	27.01. 2015	13.02. 2015	23.02. 2015	24.04. 2015	13.07. 2015	27.07. 2015	08.10. 2015	30.11. 2015
N. H. Burki (président)*	X	X	X	X	X	X	X	X
E. L. Bussetil	X	X	X	X	X	X	X	X
E. R. Caduff*					X	X	X	X
J. P. Cuoni <sup>1</sup> *	X	X	X	X				
H. N. Matthews <sup>1</sup> *	X	X	X	X				
P. Petalas	X	X	X	E	X	X	X	E
J. A. Williamson <sup>2</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X

"X" – présent, «E» – excusé.

\* Administrateur indépendant

<sup>1</sup> MM. J. P. Cuoni et H. N. Matthews étaient membres du Conseil d'Administration et des comités issus de celui-ci jusqu'au 24 avril 2015.

<sup>2</sup> M. J. A. Williamson a été élu membre du Comité des Rémunérations lors de l'AGA du 24 avril 2015. Avant cette nomination, M. J. A. Williamson assistait aux séances en qualité de Chief Executive Officer.

Les procès-verbaux du Comité des Rémunérations sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'Administration. En outre, un rapport verbal est présenté par le président du Comité des Rémunérations au Conseil d'Administration lors des séances de ce dernier.

### Comité d'Acquisition

Le Comité d'Acquisition est un comité issu du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à examiner et à approuver ou à recommander au Conseil d'Administration toute acquisition de sociétés ou d'affaires proposée par la Direction selon la politique d'acquisition approuvée par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Acquisition a compétence pour approuver tout investissement dont le prix est inférieur ou égal (selon son estimation au moment de l'acquisition lorsque le prix d'achat est basé sur des bénéfices futurs) au seuil fixé dans la politique d'acquisition. Au-delà de ce seuil, seul le Conseil d'Administration est compétent, le Comité d'Acquisition émettant alors une recommandation à l'attention du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Acquisition est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2015, sa composition était la suivante : MM. E. L. Bussetil (président), R. Y. Chiu, B.-A. von Maltzan, P. Petalas et, à compter du 24 avril 2015, M. J. A. Williamson. M. E. R. Caduff a quitté le Comité d'Acquisition avec effet au 24 avril 2015.

Le Comité d'Acquisition se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du CEO et du Deputy CEO & Chief Financial Officer (CFO) en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés cibles. Il est également chargé d'examiner et d'approuver les propositions de cession émises par la Direction. Ces réunions durent de une à trois heures et peuvent se dérouler en présence de membres de la Direction ou de conseillers externes.

Les procès-verbaux du Comité d'Acquisition sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'Administration. En outre, un rapport verbal est présenté par le président du Comité d'Acquisition au Conseil d'Administration lors des séances de ce dernier. Le Comité d'Acquisition s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2015. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous :

	02.06.2015	28.07.2015	07.10.2015	01.12.2015	30.12.2015
E.L. Bussetil (président)	X	X	X	X	X
R.Y. Chiu	X	X	X	X	E
B.-A. von Maltzan*	X	X	X	X	X
P. Petalas	E	E	X	X	X
J.A. Williamson <sup>1</sup>	X	X	X	X	X

" X" – présent, «E» – excusé.

<sup>1</sup> M. J. A. Williamson a été nommé membre du Comité d'Acquisition le 24 avril 2015.

\* Administrateur indépendant

### **3.6 Répartition des responsabilités**

Le Conseil d'Administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la Direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et en contrôle la mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'Administration, veuillez vous référer au règlement d'organisation et de gestion d'EFG International, qui peut être consulté à l'adresse suivante : [www.efginternational.com/auditors-regulations](http://www.efginternational.com/auditors-regulations).

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion opérationnelle du Groupe EFG International au CEO et au Comité Exécutif. Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'Administration, les membres de la Direction Générale gèrent les opérations du Groupe EFG International conformément à la réglementation interne applicable et rendent régulièrement compte au Conseil d'Administration.

#### **Comité Exécutif d'EFG International**

Le Comité Exécutif est chargé de la stratégie globale de la Société et du Groupe EFG International, en tenant compte des paramètres définis par le Conseil d'Administration. Ses attributions recouvrent tous les aspects opérationnels et organisationnels ainsi que des résultats d'exploitation. Le Comité Exécutif est responsable des activités quotidiennes de la Société.

En s'appuyant sur les orientations formulées par le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif est chargé de mettre en œuvre les stratégies d'affaires, les systèmes de gestion des risques, la culture du risque, les processus et les contrôles relatifs à la gestion des risques, financiers et autres, auxquels la Société et le Groupe EFG International Group sont exposés – et ce, dans le respect des lois, des réglementations et des politiques internes.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Comité Exécutif, veuillez vous référer au règlement d'organisation et de gestion d'EFG International, qui peut être consulté à l'adresse suivante : [www.efginternational.com/auditors-regulations](http://www.efginternational.com/auditors-regulations).

Des informations détaillées sur l'organisation du Comité Exécutif sont disponibles au point 4.1.

### **Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité Exécutif**

Le Conseil d'Administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec la Direction, y compris lors des séances du Conseil d'Administration et de ses comités. Le CEO et le Deputy CEO & CFO (et d'autres membres du Comité Exécutif selon les points à l'ordre du jour) assistent aux séances du Conseil d'Administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Lors de chaque réunion ordinaire, le CEO fournit un rapport écrit au Conseil d'Administration résumant le développement des affaires. Le CEO se tient également à disposition du Conseil d'Administration pour répondre à ses questions. Par ailleurs, le CFO présente les comptes au Conseil d'Administration lors de chaque réunion ordinaire. Les rapports additionnels présentés au Conseil d'Administration incluent le reporting financier et d'affaires, les propositions et approbations d'affaires, les questions relatives aux collaborateurs, les approbations de crédits, les rapports des différents comités issus du Conseil d'Administration, un rapport sur les litiges et toutes autres questions d'affaires.

Les membres de la Direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le CFO, assistent aux réunions du Comité d'Audit et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le Chief Compliance Officer du Groupe assiste aux réunions du Comité d'Audit et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de Compliance. Le Chief Risk Officer (CRO) supervise tous les grands domaines de risque au sein d'EFG International. Le CRO fournit en outre, lors de chaque réunion du Comité des Risques, un compte-rendu actualisé des principaux aspects d'ensemble des risques d'EFG International et une évaluation annuelle écrite des risques au Comité d'Audit.

Les membres de la Direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque, ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Comité des Risques. Veuillez vous référer également à l'information sur la gestion des risques sous la section débutant page 32.

Le département de l'audit interne (ASD), qui est régi par une charte interne sur l'audit dûment approuvée par le Comité d'Audit, fournit des services d'audit interne en faveur d'EFG International. Conformément au règlement d'organisation et de gestion ainsi qu'à la charte interne sur l'audit, le département de l'audit interne a pour mission de soutenir le Conseil d'Administration dans sa responsabilité statutaire visant à garantir que les opérations du Groupe EFG International sont menées dans le respect des standards les plus élevés, en fournissant une assurance indépendante et objective ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques. L'ASD met des copies de tous les rapports d'audit internes à la disposition des réviseurs externes, avec lesquels il entretient un dialogue en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs. Par le biais d'une approche systématique et disciplinée, le département de l'audit interne assiste le Groupe EFG International dans la réalisation de ses objectifs en évaluant l'efficacité des processus de gestion, de contrôle et de gouvernance des risques et en formulant des recommandations en vue de leur amélioration. Afin de garantir l'indépendance de l'audit, le département de l'audit interne est placé directement sous la tutelle du Comité d'Audit d'EFG International, lequel rend compte de ses activités au Conseil d'Administration. Pour l'exercice des tâches lui incombant, le Chief Internal Auditor dispose d'un droit d'accès illimité à toutes les informations ainsi qu'à l'ensemble des locaux et des collaborateurs nécessaires pour la réalisation des audits internes.

## 4. COMITÉ EXÉCUTIF

### 4.1 Organisation et responsabilités fonctionnelles

Le Groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée respectivement au CEO, et au Deputy CEO. Veuillez également consulter l'organigramme «Structure de la Direction» en page 45.

Le Comité Exécutif est constitué de quatre membres au moins. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent compte directement au CEO ou à un membre du Comité Exécutif.

Les titres ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres du Comité Exécutif sont présentés ci-après :

#### **Chief Executive Officer**

Le CEO d'EFG International est responsable envers le Conseil d'Administration de la gestion et de la performance globales du Groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'Administration. Il représente le Groupe EFG International auprès des tiers et des autorités. Il est en outre coresponsable (avec le Conseil d'Administration ainsi qu'avec d'autres membres de la Direction Générale) envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour que le Groupe mène une gestion prudente et observe la réglementation dans l'exercice de ses activités.

#### **Deputy Chief Executive Officer et Chief Financial Officer**

Le Deputy CEO rend directement compte au CEO d'EFG International, auquel il apporte son soutien dans la gestion au quotidien du Groupe EFG International. Le Deputy CEO est responsable de la surveillance des activités du Group General Counsel et du CRO, afin de garantir une gestion efficace des affaires juridiques et des risques. Il supervise également la fonction IT & Operations du Groupe en vue d'assurer une performance organisationnelle et des pratiques de sécurité optimales.

Le CFO est responsable de toutes les affaires financières, fiscales et réglementaires du Groupe EFG International ainsi que des autres secteurs d'activité ou de contrôle confiés à sa fonction. Il veille à ce que les états financiers soient transparents et établis en temps utile, à des fins internes et réglementaires aussi bien que pour les rapports destinés au public, conformément aux exigences légales et réglementaires et aux meilleures pratiques du secteur.

Il assume la surveillance de la gestion de la trésorerie, aux niveaux réglementaires et de l'entreprise, ainsi que des capitaux propres, conformément aux réglementations et aux directives générales définies par la FINMA, le Conseil d'Administration et le Comité des Risques. Le CFO supervise le contrôle des performances, des acquisitions stratégiques et des relations du Groupe EFG International avec les agences de notation. Il assume en outre la responsabilité principale de la fonction Investor Relations. Il est par ailleurs membre désigné du Comité Exécutif responsable de la Compliance et de la surveillance fiduciaire. Il supervise également les activités de Global Treasury, Financial Reporting et Financial Planning.

**Chief Operating Officer**

Le Chief Operating Officer (COO) est responsable de la gestion, de la coordination, de la surveillance, de la planification et du contrôle des activités du Groupe EFG International liées aux opérations et à la technologie. Il est également responsable de l'évaluation et de la gestion de la sécurité des données ainsi que des composantes IT et Operations du risque opérationnel.

**Chief Risk Officer**

Le CRO surveille et évalue les risques dans l'organisation d'EFG International dans son ensemble, comprenant les risques de marché, de contrepartie, de pays, de crédit clients, de liquidité, opérationnels et autres. Dans cette fonction, il établit également des rapports à l'attention du Comité des Risques d'EFG International.

**Group General Counsel**

Le Group General Counsel fournit des conseils juridiques au Groupe EFG International. Il est en outre responsable de la gouvernance d'entreprise du Groupe EFG International dans son ensemble.

**Responsible Investment & Wealth Solutions et CEO Asset Management**

Le Responsable Investment & Wealth Solutions est chargé des opérations du Groupe EFG International en relation avec les solutions d'investissement (activités d'investissement, mandats de gestion de fortune, conseil et fonds de placement), qui font partie intégrante de l'activité de la gestion privée. Il est également responsable des opérations en lien avec les solutions de gestion de fortune (englobant les services fiduciaires en faveur de clients privés et les services d'Administration de fonds institutionnels). En tant que CEO Asset Management, il est responsable des activités et services de gestion d'actifs du Groupe EFG International.

**Responsible Strategy and Marketing**

Le Responsable Strategy and Marketing est chargé de la stratégie d'entreprise, de marketing, de branding et de communication du Groupe.

**Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland**

Le Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland assume la responsabilité des établissements régionaux de la gestion privée en Suisse et en Europe continentale.

Les fonctions suivantes seront également intégrées au Comité Exécutif (veuillez également vous reporter au point 4.2 – «Modifications du Comité Exécutif annoncées en 2015») :

**Regional Business Head of United Kingdom**

Le Regional Business Head of United Kingdom assume la responsabilité des établissements régionaux en relation avec les activités de gestion privée menées par le Groupe EFG International au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes.

#### **Regional Business Head of Americas**

Le Regional Business Head of Americas assume la responsabilité fonctionnelle des établissements régionaux en relation avec les activités de gestion de fortune menées par le Groupe EFG International aux Amériques et concernant pour l'essentiel des clients d'Amérique latine.

#### **Regional Business Head of Asia**

Le Regional Business Head of Asia assume la responsabilité des établissements régionaux en relation avec les activités de gestion privée menées par le Groupe EFG International dans la région Asie-Pacifique.

#### **4.2 Membres du Comité Exécutif**

**Joachim H. Straehle** est le CEO d'EFG International et d'EFG Bank depuis avril 2015. Il est également membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes : EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG (en qualité de président), Zurich, et EFG Private Bank Ltd, Londres.

De 2006 à 2013, il a occupé la fonction de Chief Executive Officer de J. Safra-Sarasin & Co. Ltd. Auparavant, entre 2002 et 2006, il était Head of Private Banking International au Credit Suisse. Au sein du Credit Suisse, où il a passé plus de 20 années, il a assumé d'autres fonctions de direction, dont celles de Regional Private Banking Head for the Middle East, Asia and Russia.

Né en 1958, Joachim H. Straehle est citoyen suisse. Il a achevé sa formation bancaire initiale à Zurich. Il est diplômé de la School of Management de Zurich et a suivi l'Executive Program for Overseas Bankers, Wharton School, Université de Pennsylvanie, Philadelphie (Etats-Unis).

**Piergiorgio Pradelli** est CFO du Groupe EFG International et membre du Comité Exécutif d'EFG International depuis juin 2012. Depuis avril 2013, il assume la même fonction au sein d'EFG Bank. A ce titre, ses responsabilités englobent les fonctions Compliance et Global Treasury du Groupe. En janvier 2014, M. Pradelli a été nommé Deputy CEO d'EFG International et d'EFG Bank, et à ce titre, il assume les responsabilités supplémentaires de surveillance pour les fonctions IT & Operations, General Counsel et Risk du Groupe.

Il est aussi membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes : EFG Private Bank Ltd, Londres, EFG Bank (Monaco), EFG International Finance (Luxembourg) Sàrl et EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG, Zurich.

Avant d'être nommé CFO et Deputy CEO, M. Pradelli a occupé la fonction de responsable des opérations internationales au sein d'Eurobank Ergasias SA, où il était également membre du Comité Exécutif (2006–2012). De 2003 à 2006, il a exercé en tant que Deputy Finance Director à Londres pour EFG Bank European Financial Group SA. A ce titre, il a participé à des opérations de restructuration et à des initiatives stratégiques majeures mises en œuvre par EFG Bank European Financial Group SA.

M. Pradelli a débuté sa carrière au sein de la Deutsche Bank, où il a occupé différents postes de direction entre 1991 et 2003, dont ceux de responsable Private & Business Banking en Italie et de responsable Business Development pour la division Private Clients and Asset Management Group à Francfort et Londres.

M. Pradelli est de nationalité italienne, il est né en 1967 et il est titulaire d'un diplôme en économie et gestion d'entreprise de l'Université de Turin (Italie).

**Frederick Link** a été nommé CRO en juillet 2008. Il a été Group General Counsel d'EFG International de mars 2006 au 31 décembre 2010. Depuis avril 2013, il est également CRO d'EFG Bank AG, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. En tant que tel, il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du contrôle des risques au sein du Groupe EFG International.

Avant de rejoindre EFG International en mars 2006, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur les marchés des actions et du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il assurait également la fonction de conseil en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes.

M. Link, de nationalité américaine, est né en 1975. Il possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

**Henric Immink** a été nommé Group General Counsel et membre du Comité Exécutif d'EFG International avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il a quitté cette fonction avec effet au 31 décembre 2015. Il a rejoint EFG International en juillet 2010 en tant que Senior Legal Counsel. Depuis avril 2013, il était également General Counsel d'EFG Bank, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International.

Auparavant, il a été associé du cabinet d'avocats Python & Peter à Genève (2002–2010), associé du cabinet d'avocats Suter à Genève (1998–2001) et conseiller juridique et fiscal pour PricewaterhouseCoopers à Zurich (1995–1997).

De nationalité suisse, il est né en 1965 et il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève. Il a été admis au barreau de Genève en 2004.

**Mark Bagnall** a été nommé COO d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il a rejoint EFG International en décembre 2008 comme Global Chief Technology Officer.

Auparavant, il a travaillé de 2004 à 2008 chez Merrill Lynch à Londres et à Genève, où il a été Head of International Private Client & Wealth Management Technology, après avoir occupé de 1998 à 2003 des fonctions de direction dans l'informatique chez Capital Markets & Investment Banking à Londres et à New York. Il a commencé sa carrière en 1989 chez British Petroleum, dans le cadre du graduate program en informatique, avant de rejoindre JP Morgan en 1994.

M. Bagnall, né en 1967, est de nationalité britannique. Il est licencié en mathématiques et sciences informatiques de l'Université de Liverpool.



**James T.H. Lee** a été nommé Head of Investment Solutions d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, en avril 2013. Depuis janvier 2014, il assume en outre la responsabilité de Wealth Solutions. Il est également CEO Asset Management (fonction à laquelle il a été nommé en juin 2009). Il est aussi membre des Conseils d'Administration de la filiale d'EFG International EFG Wealth Solutions (Jersey) Ltd à Jersey ainsi que de diverses autres filiales d'EFG Asset Management.

Auparavant, il a été Deputy CEO d'EFG International et d'EFG Bank (2003–2009). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit Committee et membre de la Direction en janvier 2002.

Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division Private Banking d'UBS (1999–2000) et a été Global Head of International Private Banking chez Bank of America (1997–1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment & Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-ups actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé, au Royaume-Uni, une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient plus aucun intérêt financier aujourd'hui.

M. Lee, de nationalité britannique, est né en 1948. Il a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, Université de Londres.

**Keith Gapp** a rejoint EFG International en juillet 2007 en qualité de responsable Strategic Marketing & Communications. Il a été nommé responsable Strategy & Marketing d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, en avril 2013. Il a quitté cette fonction avec effet au 31 décembre 2015.

Auparavant (1999–2007), il a été associé gérant de GMO, dont il était cofondateur. Il s'agit d'une société de conseil en stratégie au service d'une clientèle de premier ordre de banques privées et de gérants de fortune en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis. Il a également été corédacteur de The Wealth Partnership Review, le principal journal du secteur. Avant de créer ces entreprises, M. Gapp a travaillé durant 13 ans au sein du groupe Barclays, où il a occupé divers postes de direction, dont Head of Premier International et Head of Finance, Planning & Compliance, Barclays Offshore Services.

M. Gapp, de nationalité britannique, est né en 1964. Il a étudié l'économie au King's College, Université de Cambridge.

**Adrian Kyriazi** a été nommé Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland. Il est membre du Comité Exécutif d'EFG International depuis juillet 2014 ainsi que de celui d'EFG Bank ainsi que de celui d'EFG Bank au titre de sa fonction de Head of Private Banking Switzerland. Il est également membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes : EFG Investment (Luxembourg) SA, EFG Bank (Luxembourg) SA, Asesores y Gestores Financieros SA, A&G Banca Privada SA et EFG Bank (Monaco).

De 2010 à 2014, M. Adrian Kyriazi a assumé la fonction de Managing Director, Market Group Head pour la Grèce, l'Europe Centrale et Orientale et la Pologne au sein de Credit Suisse. Précédemment, il a travaillé durant 19 ans chez HSBC, où il a occupé différents postes, dont ceux de Managing Director, Private Banking et Co-CEO chez HSBC Private Bank, Monaco, de CEO West Coast Region, USA chez HSBC Private Bank et de CEO Global Practices (englobant le conseil en gestion de patrimoine et en fiscalité, le financement des entreprises et les activités de Family Office) chez HSBC Private Bank.

Né en 1960, M. Adrian Kyriazi est citoyen grec. Il est titulaire d'un diplôme en droit du Robinson College, Université de Cambridge.

#### **Modifications du Comité Exécutif annoncées en 2015 :**

Le **23 avril 2015**, EFG International a annoncé la nomination de M. Joachim H. Straehle en tant que nouveau CEO, en remplacement de M. John A. Williamson, qui a été élu membre du Conseil d'Administration à l'occasion de l'AGA du 24 avril 2015.

Le **29 juillet 2015**, EFG International a fait part de son intention d'intégrer les Regional Business Heads des régions Royaume-Uni, Asie et Amériques dans le Comité Exécutif. L'objectif est ici de garantir une approche plus collaborative et axée sur la performance, en plaçant davantage l'accent sur la gestion de cette performance. Ces Regional Business Heads faisaient auparavant partie du Global Business Committee (GBC), dont le rôle consistait à assister le Comité Exécutif dans l'évaluation et la validation des stratégies d'affaires, des principaux aspects et priorités de l'activité ainsi que dans le débat sur les tendances et les enjeux du secteur. Les trois Regional Business Heads assistent actuellement aux séances du Comité Exécutif.

Résumé du parcours professionnel des trois Regional Business Heads :

**Anthony Cooke-Yarborough** est membre du Conseil d'Administration et CEO d'EFG Private Bank Ltd, Londres, filiale britannique détenue à 100% par EFG International. Il est également membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes : EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd, Jersey, EFG Wealth Solutions (Jersey) Ltd, Jersey, et EFG Asset Management (UK) Ltd, Londres.

M. Cooke-Yarborough a rejoint EFG Private Bank Ltd en 2009. Il y a assumé la fonction de Head of Private Banking jusqu'à sa nomination en qualité de CEO en juin 2011. De 2005 à 2009, il a occupé le poste de Chief Executive de Mourant Private Wealth, Jersey. Précédemment, il était Head of UK Private Banking et CEO de Barclays Private Bank Ltd (2002-2005). De 1997 à 2002, il a assumé la fonction d'Executive Director chez Merrill Lynch International Bank, Londres, en dernier lieu en tant que Deputy Head of UK Private Client Business. M. Cooke-Yarborough a débuté sa carrière en 1980 au sein de Lloyds Bank International, où il a occupé différents postes de direction aux Etats-Unis et en Amérique latine, sa dernière fonction en date étant celle de Director, International Investments, Brésil.

Citoyen britannique né en 1956, M. Cooke-Yarborough est titulaire d'un MA en économie de l'Université de Cambridge.

**Sixto Campano** est membre du Conseil d'Administration et CEO d'EFG Capital International Corp. Basée à Miami et enregistrée auprès de la FINRA, cette filiale, détenue à 100% par EFG International, officie dans le domaine du courtage-négoce. M. Campano est aussi CEO et membre du Conseil d'Administration d'EFG Asset Management (Americas), une société de conseil en investissement enregistrée auprès de la SEC.

M. Campano a rejoint EFG Capital International, où il assume la responsabilité des principales activités, en 2002. Avant d'intégrer EFG International, il a occupé différents postes de direction : il a été CFO et associé de First Foliage LLC (2000–2002) ; il a ouvert et géré, en tant que Director, une division de Refco Securities Inc (en coentreprise avec Hencorp Becstone & Co.) active principalement dans le négoce et le courtage de titres de marchés émergents en faveur de clients d'Amérique latine (1995–2000) ; il a fondé et géré Hencorp Becstone & Co., une société spécialisée dans le courtage d'actions et d'obligations, le conseil ainsi que le négoce de contrats à terme institutionnels et de matières premières (1988–1995). Il a débuté sa carrière en 1982 chez First National Bank of Boston, où il a exercé différentes fonctions à Boston et à Miami, y compris dans la banque privée internationale.

Né en 1960, M. Campano est citoyen américain. Il est titulaire d'un diplôme de Bachelor ès sciences en gestion d'entreprise (Finance) de la School of Management du Boston College.

**Albert Chiu** est Chief Executive d'EFG Bank pour la région Asie-Pacifique.

M. Chiu a rejoint EFG Bank en 2000. A ce poste, il a contribué à l'établissement des activités de gestion privée d'EFG Bank en Asie (succursales de Hong Kong et Singapour). Avant d'intégrer EFG, M. Chiu était Treasury Manager au sein de la succursale de Hong Kong de HSBC Bank USA (1993–2000). De 1987 à 1993, il a travaillé au sein de Citibank Hong Kong (vice-président).

Né en 1965, M. Chiu est citoyen de Hong Kong. Il est titulaire d'un diplôme de Bachelor en gestion d'entreprise (Hon.) de l'Université chinoise de Hong Kong. Il a suivi l'Advanced Management Program de la Harvard Business School ainsi qu'une formation diplômante de l'Université Sophia du Japon.

Le **18 décembre 2015**, EFG International a annoncé le départ de MM. Immink et Gapp, qui ont quitté leurs fonctions respectives avec effet au 31 décembre 2015. M. Peter Fischer a repris le rôle de M. Gapp et a été nommé responsable Strategy et membre du Comité Exécutif d'EFG International avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Résumé du parcours professionnel du nouveau responsable Strategy :

**Peter Fischer** a été nommé responsable Strategy d'EFG International AG en janvier 2016. Par ailleurs, les fonctions Human Resources, Marketing & Communications et Special Projects lui sont subordonnées.

Peter Fischer a rejoint EFG International AG en juin 2015 en tant que Manager Special Projects.

Il possède une vaste expérience professionnelle de la gestion de projets et de hiérarchie. Il a travaillé chez Bank Sarasin & Cie, puis au sein de Bank J. Safra Sarasin, où il a assumé différentes fonctions de direction, dont celle de Chief of Staff & Corporate Development (2000–2015). Précédemment, Peter Fischer a occupé divers postes dans les domaines du front office et des ressources humaines chez Credit Suisse et UBS en Suisse, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis.

Né en 1958, M. Fischer est citoyen suisse. Il est diplômé de la Business School de Zurich (Economist KSZ).

#### **4.3 Mandats externes et groupements d'intérêt**

Aucun des membres du Comité Exécutif n'assume d'autres mandats externes au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt (voir point 4.2 ci-dessus).

#### **4.4 Dispositions des statuts relatives au nombre de mandats externes autorisés**

Les règles applicables au nombre de mandats externes autorisés pour les membres du Comité Exécutif en vertu de l'article 12, al. 1, point 1 de l'ORAb sont précisées à l'article 37 des statuts. Sous réserve d'approbation par le Conseil d'Administration ou par le Comité des Rémunérations, les membres du Comité Exécutif sont autorisés à exercer jusqu'à trois mandats chacun, dont un au maximum au sein d'une société cotée en bourse. Au 31 décembre 2015, aucun membre du Comité Exécutif n'exerçait de mandat externe.

#### **4.5 Contrats de gestion**

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de gestion avec des tiers.

### **5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS OCTROYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF**

En application des articles 5 et 13 de l'ORAb, le Conseil d'Administration a établi un Rapport de Rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. Le Rapport de Rémunération précise toutes les indemnités versées directement ou indirectement aux membres actuels du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, ainsi que toute rémunération directe ou indirecte octroyée aux anciens membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif en relation avec leurs précédentes fonctions. Le Rapport de Rémunération indique également les prêts et crédits consentis directement ou indirectement par la Société aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, de même que les prêts, crédits et rémunérations octroyés aux parties liées de ceux-ci et qui ne sont pas conformes aux conditions du marché.

De plus amples détails sont disponibles dans le Rapport de Rémunération présenté séparément aux pages 80 à 96 du présent rapport annuel.

Par ailleurs, des informations détaillées concernant les rémunérations et les éléments de la rémunération octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif figurent également dans les dispositions suivantes des statuts :

- articles 17 et 18 des statuts définissant le mécanisme d'approbation des rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif par l'Assemblée générale des actionnaires (voir page 88 et suivantes pour de plus amples détails) ;

- article 30 des statuts décrivant les compétences et la procédure en matière de détermination de la forme et du montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir page 82 et suivantes pour de plus amples détails) ;
- articles 32 et 33 des statuts déterminant les principes de base et les éléments de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir page 84 et suivantes pour de plus amples détails) ;
- article 34 des statuts déterminant le montant additionnel disponible pour les paiements versés aux membres du Comité Exécutif nommés après le vote sur les rémunérations lors de l'Assemblée générale des actionnaires ;
- article 35 des statuts relatifs aux principes applicables à la rémunération variable fondée sur la performance et à l'attribution de titres de capitaux propres ou de RSU
- dans le cadre des programmes de participation de la Société en faveur des membres du Comité Exécutif (voir pages 85 et 88 pour de plus amples détails) ;
- article 36 des statuts stipulant les règles applicables aux prestations de retraite non basées sur des régimes de prévoyance professionnelle ;
- article 36a des statuts décrivant les principes relatifs à l'octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir page 91 pour de plus amples détails).

Des informations détaillées relatives aux rémunérations versées en 2015 et 2014 aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif sont disponibles en pages 88-90. Pour les participations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, veuillez vous reporter à la note 21 des comptes annuels, page 209.

## 6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

### 6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettront leur demande, inscrites sans aucune restriction au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur nom propre et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la LBVM (voir le point 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de Groupe, et par conséquent, pas de règles permettant des dérogations.

Les RSU acquises par d'anciens collaborateurs sont exercées à la date de leur dernier jour de travail et détenues sur un compte de dépôt obligatoire géré par un dépositaire mandaté par EFG International. De telles actions sont bloquées jusqu'au premier jour de la période d'exercice et ne confèrent aucun droit de vote à l'ancien employé. Elles ne lui donnent pas non plus droit aux dividendes, aux distributions provenant des réserves issues d'apports en capital, aux remboursements de capital, etc.

Les actionnaires peuvent exercer eux-mêmes leur droit de vote ou nommer à cet effet un tiers auquel ils confèrent des pouvoirs écrits ou un représentant indépendant. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Conjointement à l'invitation à l'Assemblée générale, tous les actionnaires reçoivent un formulaire de désignation du représentant indépendant, auquel ils donnent leurs instructions concernant chaque point porté à l'ordre du jour et les autres propositions ad hoc.

Depuis 2014, EFG International offre aux actionnaires la possibilité d'exercer leur droit de vote avant l'Assemblée générale via la plate-forme en ligne Smartprimes. Depuis l'AGA de 2014, le vote peut en outre être effectué par voie électronique à l'aide d'un boîtier de télévote, lequel permet une présentation précise et en temps opportun des résultats lors de l'Assemblée générale.

#### **6.2 Quorums statutaires**

Aucun quorum, autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur les fusions, ne s'applique.

#### **6.3 Convocation de l'Assemblée générale**

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa tenue par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

#### **6.4 Ordre du jour**

C'est le Conseil d'Administration qui annonce l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 1 million peuvent requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour au plus tard quarante jours avant la date de l'Assemblée générale. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

#### **6.5 Inscription au registre des actions**

S'agissant de la participation à l'Assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant quinze jours avant une Assemblée générale et finissant immédiatement après sa clôture.

## 7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

### 7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Par conséquent, les statuts du Groupe ne prévoient pas de clause d'«opting-up» et d'«opting-out». Les statuts ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33⅓% des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'article 22, al. 2 de la LBVM) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'article 32, al. 1 de la LBVM).

### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options et les RSU attribuées aux collaborateurs peuvent être exercées pendant le délai d'offre prolongé ou dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la LBVM.

Dans l'hypothèse où plus de 90% des actions nominatives d'EFG International sont acquis par une société cotée à une bourse de valeurs reconnue, les options ou les RSU peuvent être exercées, ou les options toujours en circulation peuvent être échangées, avant le début de la période d'exercice. Pour ce faire, les options ou les RSU sont remplacées par des options d'achat sur les actions de la société repreneuse («successor options») assorties de conditions en tous points identiques.

## 8. ORGANE DE RÉVISION

### 8.1 Durée du mandat de révision et de la fonction de réviseur principal

PricewaterhouseCoopers SA (PwC), Genève, a été désigné comme auditeur statutaire et auditeur du Groupe EFG International le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'Assemblée générale.

M. Christophe Kratzer a pris ses fonctions d'associé principal responsable de la mission de vérification le 24 avril 2015. M. Thomas Romer, Global Relationship Partner, cosigne le rapport de l'organe de révision pour 2015.

### 8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PwC pour l'audit des états financiers de 2015 d'EFG International et de ses filiales s'élèvent à CHF 4.4 millions.

### 8.3 Honoraires supplémentaires

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 0.6 million pour des services supplémentaires liés aux audits portant entre autres sur la comptabilité, l'établissement de rapports de contrôle et la conformité.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 0.6 million pour des prestations additionnelles de conseil en matière légale, informatique et fiscale ainsi qu'en relation avec des projets.

#### **8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

Le Comité d'Audit, sur mandat du Conseil d'Administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du Groupe EFG International et de leurs réviseurs principaux. De concert avec les réviseurs du Groupe, le Comité d'Audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes au regard du profil de risque du Groupe EFG International.

Le Comité d'Audit s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du Groupe EFG International concernant des audits supplémentaires, des travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être préalablement approuvés par le Comité d'Audit.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports au Comité d'Audit portant sur des politiques et pratiques comptables critiques, sur des divergences de traitement de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la Direction et sur d'autres supports de communication écrits entre les réviseurs externes et la Direction.

Le Comité d'Audit rencontre périodiquement les réviseurs responsables de l'organe de révision, au moins quatre fois par an. Il rencontre également le Chief Internal Auditor à intervalles réguliers. Au moins une fois par an, le président du Comité d'Audit évoque avec les réviseurs principaux de PwC le travail de révision réalisé, les principales constatations et les questions soulevées durant la révision.

Le président du Comité d'Audit rend compte de ses contacts et de ses discussions avec les réviseurs externes au Conseil d'Administration.

Les réviseurs externes ont un accès direct et permanent au Comité d'Audit.



## 9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe régulièrement ses actionnaires et le public au moyen de rapports annuels et semestriels, de Rapports de Rémunération, de publications sur le 3e pilier et, suivant les besoins, de communiqués de presse et de présentations.

Ces documents sont disponibles sous forme électronique sur

[www.efginternational.com/financial-reporting](http://www.efginternational.com/financial-reporting)

et

[www.efginternational.com/press-releases](http://www.efginternational.com/press-releases)

ainsi que sous forme papier sur demande.

Les personnes souhaitant être informées gratuitement et en temps utiles d'événements pouvant influencer sur les cours ainsi que des communiqués de presse peuvent s'abonner au service de diffusion par e-mail à l'adresse suivante :

[www.efginternational.com/newsalert](http://www.efginternational.com/newsalert)

Ces communiqués sont publiés sur le site Internet d'EFG International à la date à laquelle ils sont transmis aux abonnés et restent disponibles durant plusieurs années ([www.efginternational.com/press-releases](http://www.efginternational.com/press-releases)).

Des informations supplémentaires sur l'entreprise (documents relatifs à l'Assemblée générale des actionnaires, statuts, règlement d'organisation et de gestion) sont disponibles sur

[www.efginternational.com/context](http://www.efginternational.com/context)

### **Calendrier financier**

Dates importantes :

29 avril 2016 : AGA 2016, Zurich

3 mai 2016 : date ex-dividende

4 mai 2016 : date d'enregistrement

6 mai 2016 : date de versement du dividende

27 juillet 2016 : publication des résultats semestriels 2016

Le calendrier financier des événements à venir et pertinents pour les actionnaires, les analystes, les médias et toutes autres parties intéressées, peut être consulté sur notre page «Investor Relations» à l'adresse

[www.efginternational.com/investors](http://www.efginternational.com/investors)

Les avis de l'entreprise sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

L'adresse de contact peut être trouvée à la fin du présent rapport.

[www.efginternational.com](http://www.efginternational.com)

### **Investor Relations**

Jens Brückner, Head of Investor Relations

Téléphone +41 (0)44 212 7377

[investorrelations@efginternational.com](mailto:investorrelations@efginternational.com)



## 1. PHILOSOPHIE

Le Groupe EFG International entend recruter et retenir des professionnels brillants qui, grâce à leur dynamisme et leur esprit d'entreprise, sont en mesure de gérer efficacement des problèmes complexes dans un environnement en évolution rapide et de plus en plus exigeant. Pour atteindre ces objectifs, le Groupe EFG International recourt à une approche associant trois composantes principales pour la rémunération des membres de son Conseil d'Administration et de l'ensemble de ses collaborateurs : une rémunération fixe (ou salaire de base), une rémunération variable versée en espèces ou sous une autre forme, par exemple de «Restricted Stock Units» (ci-après «RSU»), ainsi que des avantages ou rétributions non financières. Les éléments fixes et variables sont les composantes essentielles de la rémunération. C'est pourquoi nous accordons une grande importance aux connaissances, compétences et capacités d'un individu, qui doivent être en adéquation avec les exigences d'un poste.

Le Groupe EFG International procède en permanence à des évaluations et à des analyses comparatives des données relatives aux rémunérations, afin de s'assurer que les salaires demeurent compétitifs et équitables. Ces analyses portent sur les aspects clés suivants :

- performance à l'aune de valeurs de référence externes et internes ;
- besoins et performance de l'entreprise, culture organisationnelle et exigences réglementaires applicables ;
- examens annuels des rémunérations en fin d'exercice en vue de garantir le caractère abordable et le respect des exigences en termes de capitaux propres ;
- alignement avec le cycle d'évaluation des résultats afin de veiller à ce que les comportements appropriés et la contribution à la performance soient reconnus et récompensés ; application de sanctions discrétionnaires face à tout problème de conduite.

## 2. RÉGLEMENTATION

Au cours des deux dernières années, les actionnaires d'EFG International (la Société) ont adopté des amendements aux statuts requis pour la mise en œuvre de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ci-après «ORAb»). Par la suite, le Conseil d'Administration et le Comité de Rémunération ont continué de mettre en application les dispositions pertinentes de l'ORAb, de modifier tous les documents et de renforcer le cadre de la gouvernance d'entreprise. Pour la première fois lors de l'AGA 2015, les actionnaires ont approuvé, par des votes séparés à caractère contraignant, les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

En vertu de l'ORAb et des statuts, le Conseil d'Administration détient l'attribution intransmissible et inaliénable d'établir annuellement un rapport de rémunération écrit (art. 5 et 13 de l'ORAb ; art. 28, al. 2, point 7 des statuts). EFG International a déjà publié un Rapport de Rémunération au cours des exercices précédents et poursuit cette tradition. Selon les exigences de l'ORAb, notre auditeur statutaire, Pricewaterhouse-Coopers SA, a examiné le Rapport de Rémunération afin de s'assurer de sa conformité à la loi et à l'ORAb (voir rapport de l'organe de révision en page 96).

### 3. MÉTHODOLOGIE

Outre la mise en œuvre des exigences de l'ORAb (informations supplémentaires requises par les art. 14 à 16 de l'ORAb), EFG International applique depuis 2011 déjà les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA, qui définit les standards minimum applicables aux systèmes de rémunération mis en place dans les établissements financiers. Ces standards ont été transposés dans une politique générale de rémunération interne au Groupe et comprennent :

- La classification des collaborateurs et des organes de direction en fonction de leur profil de risque ; les catégories définies sont les suivantes :
  - (a) membres du Conseil d'Administration d'EFG International et de ses filiales ;
  - (b) CEO et autres membres du Comité Exécutif d'EFG International ;
  - (c) CEO régionaux ;
  - (d) cadres supérieurs (CEO/responsables du Private Banking locaux/administrateurs fonctionnels mondiaux) ;
  - (e) cadres dirigeants principaux («key executives», définis sur la base des critères établis ponctuellement par le Comité de Rémunération d'EFG International), y compris preneurs de risques significatifs («Material RiskTakers» – MRT) tels que définis par les réglementations locales ;
  - (f) fonctions de contrôle (audit, juridique, risque et ressources humaines) ;
  - (g) Client Relationship Officers (CRO) ;
  - (h) collaborateurs autres que CRO, cadres supérieurs, cadres dirigeants principaux ou collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle.
- Une rémunération pour chaque catégorie compatible avec la stratégie d'affaires et le profil de risque.
- Une rémunération liée à la performance basée à la fois sur la performance individuelle, sur la performance de leur activité et, le cas échéant, sur les résultats de l'organisation dans son ensemble.
- Un système de rémunération transparent pour les CRO, conçu de manière à ce que tout résultat négatif entraîne directement une réduction des éléments variables de leur rémunération.
- Des mécanismes de rémunération en actions différée sur une période minimale pour les membres du Comité Exécutif, les CEO régionaux, les cadres supérieurs et les cadres dirigeants principaux ainsi que pour certaines fonctions de contrôle identifiées comme catégories «à risque plus élevé».

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif est conforme aux dispositions de l'ORAb et de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA.

Pour des informations sur les charges de personnel, se référer à la page 151 (note 13 aux comptes annuels consolidés).

#### 4. RESPONSABILITÉS

Le Comité de Rémunération se compose actuellement des membres du Conseil d'Administration suivants :

- Niccolò H. Burki (président) ;
- John A. Williamson ;
- Emmanuel L. Bussetil ;
- Périclès Petalas ;
- Erwin R. Caduff.

Les membres sont élus individuellement lors de l'AGA 2015 pour un mandat d'un an, qui expirera à l'issue de l'AGA 2016.

En vertu de l'art. 30, al. 2 des statuts et en application de l'ORAb, le Comité de Rémunération est doté des attributions et responsabilités spécifiques à la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif suivantes :

- définir la stratégie de rémunération pour la Société, approuver les rémunérations et formuler des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration en relation avec certaines questions ayant trait à la rémunération. Il doit notamment examiner, pour le compte du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par l'Assemblée générale des actionnaires, le montant de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ;
- examiner chaque année – et présenter une recommandation au Conseil d'Administration à cet égard – la forme et le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de toute indemnité supplémentaire à octroyer en compensation des services fournis en tant que président du Conseil d'Administration ainsi qu'en tant que membre et président de divers comités issus du Conseil d'Administration ;
- sur une base annuelle, (a) examiner et évaluer les objectifs de la Société sur lesquels reposent la rémunération du CEO et des autres membres du Comité Exécutif et (b) évaluer la performance du CEO et des autres membres du Comité Exécutif vis-à-vis de ces objectifs ;
- après avoir évalué la performance du CEO, formuler une recommandation à l'attention du Conseil d'Administration quant au niveau de sa rémunération approprié ;
- examiner sur une base annuelle le montant de la rémunération attribuée aux autres membres du Comité Exécutif et formuler une recommandation à l'attention du Conseil d'Administration quant au niveau approprié pour (a) le salaire annuel de base ; (b) la rémunération variable annuelle ; (c) la composante à long terme de la rémunération ; et (d) tout autre avantage spécial ou additionnel.

En outre, conformément au règlement d'organisation et de gestion, à la politique de rémunération du Groupe et à son mandat, le Comité de Rémunération a, entre autres, les responsabilités supplémentaires suivantes :

- il s'assure qu'EFG International et ses filiales tiennent à jour et respectent une procédure en vertu de laquelle les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA sont mises en œuvre et observées ;
- il s'assure que les augmentations de salaire annuelles et tous les montants alloués au titre de la rémunération variable discrétionnaire restent dans les limites du budget global et des directives approuvées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale des actionnaires, le cas échéant ;

- il s’assure que la politique de rémunération variable et les autres éléments variables de la rémunération des collaborateurs ne vont pas à l’encontre des intérêts des clients, des actionnaires ou de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA ;
- il décide des dispositions contractuelles appliquées aux membres et au président du Conseil d’Administration, au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif d’EFG International, lesquelles doivent être conformes aux statuts et à l’ORAb. Il décide en outre des dispositions contractuelles appliquées aux autres cadres dirigeants principaux, y compris ceux des filiales d’EFG International ;
- à l’exception des augmentations résultant de clauses contractuelles existantes, il approuve toutes les augmentations de salaire des autres collaborateurs, dans le cas où ces augmentations concerneraient des personnes du groupe de «cadre dirigeant principal» ;
- il fixe les règles des prêts au personnel, en particulier pour les prêts octroyés où des actions d’EFG International sont mises en gage, et définit les seuils au-delà desquels un prêt est soumis à l’approbation du Comité de Rémunération ;
- il décide de l’octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d’Administration et à leurs parties liées ainsi qu’aux membres du Comité Exécutif et aux CEO régionaux (pour les prêts et crédits supérieurs à CHF 500,000) ;
- il décide de la contribution d’EFG International aux caisses de pension et aux assurances sociales (part non obligatoire) des entités suisses et de leurs succursales ;
- il examine l’enveloppe globale annuelle des salaires, les augmentations annuelles et la rémunération variable proposées par la Direction pour tous les autres collaborateurs d’EFG International et de ses filiales ;
- dans le cadre de la révision annuelle de la rémunération, il reçoit chaque année du CEO une recommandation concernant les bénéficiaires de RSU. Le Comité de Rémunération tient compte des recommandations du CEO et détermine, à sa discrétion absolue, le nombre d’options ou de RSU à attribuer à chaque bénéficiaire, le cas échéant.

## 5. PRINCIPES

### 5.1 Membres du Conseil d’Administration

#### 5.1.1 Rémunération fixe

Sous réserve d’approbation par l’Assemblée générale des actionnaires, la rémunération fixe des membres du Conseil d’Administration consiste en une commission de base fixe versée en espèces et dépendant de la fonction exercée au sein du Conseil, du nombre d’activités réalisées pour les comités et de la fonction assumée au sein de ceux-ci. Voir art. 32 des statuts pour de plus amples informations.

#### 5.1.2 Rémunération variable

Sous réserve d’approbation par l’Assemblée générale des actionnaires, la rémunération variable des membres du Conseil d’Administration est versée en espèces et/ou octroyée sous la forme d’actions ou d’instruments liés à des actions (RSU par exemple). Voir art. 32 et 35a des statuts pour de plus amples informations.

#### 5.1.3 Rémunérations en compensation de services de conseil

Sous réserve d’approbation par l’Assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d’Administration peuvent percevoir en sus une rémunération en espèces conforme au marché en compensation des services de conseil non liés à leur fonction d’administrateur qu’ils ont fournis à la Société et/ou à ses filiales directes ou indirectes. Aucune rémunération pour de tels services de conseil n’a été versée en 2015.

## **5.2 Membres du Comité Exécutif**

### **5.2.1 Rémunération fixe**

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, la rémunération fixe des membres du Comité Exécutif consiste en un salaire de base fixe versé en espèces. Voir art. 33 des statuts pour de plus amples informations.

### **5.2.2 Rémunération variable**

L'attribution d'une rémunération variable aux membres du Comité Exécutif est à la discrétion du Comité de Rémunération et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires (sur proposition du Conseil d'Administration). Pour l'octroi d'une rémunération variable, le Comité de Rémunération tient compte d'un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la rentabilité et l'évolution du cours de l'action de la Société, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de la Société et la performance individuelle des membres du Comité Exécutif au cours de l'exercice. Le Comité de Rémunération approuve les objectifs et les niveaux maximum de gratification pour chaque membre du Comité Exécutif, en prenant en considération sa fonction, ses responsabilités et les tâches qu'il effectue. La rémunération variable est payable en espèces et un certain pourcentage est octroyé sous la forme d'options et/ou de RSU dans le cadre du plan de rémunération incitatif en actions. Le pourcentage minimum attribué sous la forme d'options et/ou de RSU ne peut être inférieur à 50% (tel que défini dans les statuts) et est déterminé chaque année par le Comité de Rémunération. Actuellement, le minimum applicable est fixé à 60%. Voir art. 33 et 35 des statuts pour de plus amples informations.

## **5.3 Autres catégories de collaborateurs**

### **5.3.1 Rémunération fixe**

La rémunération fixe des collaborateurs autres que les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif est définie en fonction du niveau d'études, de l'ancienneté, du niveau d'expertise et de compétences requis, des responsabilités liées à la fonction, de l'expérience professionnelle, du secteur d'activité ainsi que du marché géographique.

En Suisse, et dans certains autres pays où des données fiables sont disponibles, la détermination de la rémunération fixe tient également compte des résultats d'une enquête de rémunération conduite sur une base annuelle dans le secteur bancaire.

EFG International utilise les évaluations de performance et les analyses comparatives de marché sur base individuelle afin de déterminer si une augmentation de salaire s'avère nécessaire ou fortement recommandée en vue de fidéliser ses talents. Dans les pays où la loi impose une augmentation minimale de salaire (par exemple sous forme d'indexation légale des salaires), toute augmentation allant au-delà de ce minimum doit suivre les règles en matière d'augmentation de salaire applicables à l'échelle de l'ensemble du groupe. Le groupe a recours aux études salariales de marché pour déterminer le niveau de rémunération de la plupart des collaborateurs ; ces études sont rarement utilisées pour la fixation de la rémunération des échelons les plus élevés de la Direction, la comparaison n'étant guère pertinente dans la mesure où peu d'organisations ont un niveau similaire de complexité à l'échelle internationale.

Les salaires de tous les collaborateurs font l'objet d'une révision annuelle, en premier lieu par la direction locale et le département local des ressources humaines, puis par le CEO régional et le CEO d'EFG International, conjointement avec le Global Head of Human Resources, pour soumission finale au Comité de Rémunération.

Des augmentations exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année ; au-delà de certaines limites définies dans la politique de rémunération du Groupe, l'approbation préalable du Comité de Rémunération est requise.

### 5.3.2 Rémunération variable

La rémunération variable des collaborateurs autres que les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif – à l'exception des CRO (voir point 5.4 ci-après), de certains gérants de portefeuille et de certains CEO régionaux – est discrétionnaire et dépend de la performance individuelle (évaluation annuelle) et du département ou secteur d'activité de la personne concernée ainsi que de la performance de l'organisation. L'importance relative de chaque critère de performance est prédéterminée et pondérée afin de tenir compte de la fonction ou des responsabilités (définies par catégorie de poste) assumées par le collaborateur. La part de rémunération variable à différer le cas échéant dépend de l'impact potentiel de la catégorie de poste sur le profil de risque de l'organisation ainsi que des responsabilités assumées et des tâches effectuées. La durée de report minimale pour les catégories de poste «à risque plus élevé» est de trois ans.

La rémunération variable peut être versée sous forme d'espèces, d'espèces différées ou d'octroi d'actions différées.

L'enveloppe totale allouée à la rémunération variable annuelle pour les autres collaborateurs est déterminée sur base d'une approche à la fois ascendante «bottom-up» (début au niveau du collaborateur par l'évaluation annuelle individuelle) et descendante «top-down» (évaluation de la performance de l'entité, du secteur d'activité ou de la région). Un processus a été mis en place afin de permettre la revue et l'appréciation critique des propositions par les CEO régionaux, le CEO d'EFG International et le Comité de Rémunération.

La rémunération variable est revue chaque année. La rémunération variable discrétionnaire des collaborateurs à faibles revenus est fortement axée sur la contribution personnelle. Pour les cadres dirigeants principaux, l'accent est davantage placé sur la performance (et en particulier la rentabilité) de l'organisation.

Pour la détermination de la rémunération variable des cadres dirigeants principaux, le Comité de Rémunération prend en compte un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la performance d'EFG International au cours de l'exercice, tant en termes de rentabilité que d'évolution du cours de l'action, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de l'établissement et la performance individuelle. Une mauvaise performance du Groupe EFG International peut conduire à une diminution importante, voire à la suppression, de la rémunération variable discrétionnaire des cadres dirigeants principaux.

La rémunération variable peut être diminuée ou supprimée pour les membres du personnel qui enfreignent les règlements internes ou les exigences réglementaires ou légales et/ou augmentent de façon significative l'exposition aux risques de l'organisation.

Des primes variables exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année ; au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Comité de Rémunération est requise.



## 5.4 Client Relationship Officers

### 5.4.1 Rémunération fixe

En règle générale, EFG International recrute uniquement des banquiers confirmés au poste de CRO avec une expérience préalable du développement des affaires.

La rémunération fixe des CRO est définie à l'embauche et se base sur l'historique de leur rémunération ; elle peut être revue périodiquement afin de garantir sa corrélation avec les pratiques du marché.

### 5.4.2 Rémunération variable

La rémunération variable est fixée par contrat sous la forme d'une formule de calcul (pourcentage des revenus nets d'affaires comptabilisés par le CRO). Les revenus nets d'affaires comptabilisés reflètent la contribution financière nette effective de chaque CRO et ne constituent pas une «avance» sur un revenu futur attendu. Elles englobent l'ensemble des revenus et coûts qui sont attribuables au CRO. Les erreurs opérationnelles non intentionnelles conduisant à des pertes sont déduites des affaires enregistrées au compte du CRO et affectent sa rémunération variable. Les pertes découlant d'erreurs opérationnelles répétées, d'erreurs graves, du non-respect de réglementations internes et externes ou de dispositions légales entraînent directement une diminution de sa rémunération variable. Les CRO dont la rémunération variable est supérieure ou égale à CHF 50,000 sont tenus de percevoir au minimum 25% de celle-ci sous la forme de RSU.

## 5.5 Collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle

Le niveau de rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle doit permettre de recruter du personnel qualifié et expérimenté. Le ratio entre rémunération fixe et variable pour le personnel exerçant des fonctions de contrôle est pondéré en faveur de la rémunération fixe ; la partie variable est fondée sur les objectifs spécifiques à la fonction et n'est pas déterminée par la performance financière individuelle du domaine d'activités sous contrôle.

## 6. MÉCANISMES OU INSTRUMENTS SPÉCIFIQUES APPLIQUÉS À LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Résumé les règles actuellement applicables :

Catégorie	Règles actuelles d'octroi différé
CEO et autres membres du Comité Exécutif	Min. 60% en RSU
CEO régionaux	Min. 50% en RSU
CRO dont la rémunération variable est supérieure à CHF 50,000	Min. 25% en RSU
Autres collaborateurs dont la rémunération variable est supérieure à CHF 50,000	Octroi différé progressif : min. 10% jusqu'à 25% max.

### 6.1 Clause d'octroi différé

La politique de rémunération du Groupe impose une clause d'octroi de rémunération différée à certains collaborateurs, parmi lesquels les membres du Comité Exécutif, les CEO régionaux, les CEO locaux et tous les autres cadres supérieurs dont le profil de risque justifie ce report dans le temps. Le Comité de Rémunération et la direction locale ont également la possibilité, à leur entière discrétion, d'imposer un niveau de report pour tous les collaborateurs.

## 6.2 Plan de rémunération incitatif en options

Le 20 septembre 2005, le Groupe EFG International a adopté un plan de rémunération incitatif en options pour les collaborateurs et les cadres dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'intéressement en actions») afin que le Groupe puisse disposer de moyens stimulants pour les membres du Comité Exécutif et les autres collaborateurs clés incitant à accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'intéressement en actions a été révisé et modifié en 2015. Il couvrira toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2015 et durera jusqu'à ce que toutes les options et RSU attribués en vertu du plan d'intéressement en actions aient été exercés ou soient échus. Certaines filiales ont mis en place des adaptations locales au plan d'intéressement en actions.

Chaque année, le CEO recommande au Comité de Rémunération les personnes éligibles pour participer au plan d'intéressement en actions. Le Comité de Rémunération examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer dans sa globalité aux personnes éligibles, dans les limites définies par les statuts et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA (uniquement pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ; voir points 7.1 et 7.2 ci-dessous).

Jusqu'à l'acquisition de leurs droits («vesting»), les options et/ou les RSU sont soumis à une condition de restitution ou de renoncement. La clause de restitution s'applique lors d'un comportement frauduleux avéré ou si des décisions ou des mesures prises durant l'année de référence pour l'octroi de la rémunération variable se traduisent ultérieurement par des pertes pour l'organisation. Ces dispositions sont stipulées dans le contrat de travail ou tout autre document entériné avec le collaborateur au moment de l'attribution de la rémunération variable. Les options et/ou RSU sont également soumis à une clause de renonciation en cas de démission ou de licenciement pour justes motifs du collaborateur.

Le Comité de Rémunération peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition des droits accélérée à des collaborateurs quittant le groupe en fonction des circonstances du départ.

## 6.3 Autres éléments de rémunération

Les autres éléments de rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif sont soumis aux règles obligatoires de l'ORAb. Pour les collaborateurs autres que les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, les primes d'engagement, rémunérations garanties, indemnités de départ ou tout autre régime spécial de rémunération sont subordonnés à des règles clairement définies et ne sont octroyés qu'à titre exceptionnel. Au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Comité de Rémunération est requise.

# 7. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

## 7.1 Membres du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du Conseil d'Administration qui perçoivent une indemnité est déterminée par le Comité de Rémunération et soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'AGA (voir art. 17 et 18 des statuts). Il s'agit d'une approbation prospective de la rémunération fixe attribuée pour les mandats jusqu'à la clôture de l'AGA suivante.

M. Robert Chiu perçoit une rémunération variable pour ses services en tant que président non exécutif d'EFG Bank Asia en 2015, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA 2016. Les détails des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration en 2015 et en 2014 figurent aux pages 92 et suivantes.

Aucun accord conclu avec les membres du Conseil d'Administration ne prévoit de primes d'engagement ou d'indemnités de départ.

## **7.2 Membres du Comité Exécutif**

La rémunération des membres du Comité Exécutif est déterminée sur une base annuelle par le Comité de Rémunération et soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'AGA (voir art. 17 et 18 des statuts). La rémunération fixe est attribuée de manière prospective pour l'exercice en cours et la rémunération variable l'est a posteriori (octroi durant l'année sous revue sur base de la performance au cours de l'exercice précédant l'AGA).

Les éléments de rémunération suivants sont appliqués :

- rémunération fixe versée en espèces ;
- rémunération variable, fixée chaque année (y compris plan d'intéressement en actions) ;
- charges sociales.

Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA, la rémunération variable des membres du Comité Exécutif est fixée par le Comité de Rémunération, à son entière discrétion, sur recommandation du CEO (sauf en ce qui concerne sa propre rémunération variable). Le Comité de Rémunération a défini un minimum de 60% de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif devant être attribué sous la forme de RSU, dont la réalisation est différée sur une période minimale de trois ans dans le cadre d'un programme d'acquisition des droits progressive. A titre exceptionnel et pour des cas spécifiques, le Comité de Rémunération peut approuver des dérogations à cette règle, lesquelles sont soumises aux exigences légales obligatoires.

La rémunération variable doit être octroyée sur la base d'une évaluation de la performance individuelle et de la performance d'EFG International dans son ensemble. Les facteurs examinés par le Comité de Rémunération englobent la performance individuelle, la performance des subordonnés, la bonne gestion des affaires, la maîtrise du budget et l'atteinte des objectifs fixés, la réalisation de projets/d'objectifs non prévus et toute autre contribution au bénéfice d'EFG International.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres du Comité Exécutif s'est établi entre 13.3 et 276.8% de la part fixe, avec une moyenne de 93.8%. L'élément variable représente en moyenne 39.5% de la rémunération totale, dont une partie différée en moyenne de 64.3% pour un membre du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunération peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition des droits accélérée à des collaborateurs quittant le groupe en fonction des circonstances du départ.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif en 2015 et en 2014 figurent aux pages 92 et 95.

Aucun contrat conclu avec les membres du Comité Exécutif ne prévoit de primes d'engagement ou d'indemnités de départ.

### 7.3 Senior Executive Forum

Le Senior Executive Forum (le Forum) est un forum de discussion sur les affaires et défis de l'entreprise à l'échelle mondiale qui se réunit à intervalles réguliers. Le Forum se compose des membres du Comité Exécutif et de leurs subordonnés directs ainsi que des CEO régionaux et des cadres supérieurs. Le Forum comptait 65 membres en 2015.

La rémunération des membres du Forum est fixée de manière identique à celle de tous les collaborateurs et est examinée chaque année par le Comité de Rémunération. Les mêmes éléments de rémunération que pour le Comité Exécutif s'appliquent au Forum (voir point 4.2 – Comité Exécutif – ci-dessus). Il est à noter que les membres du Forum ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire au titre de leur appartenance à celui-ci.

Les exigences en termes de rémunérations différées imposées aux membres du Forum varient en fonction de leur activité professionnelle et de leur profil de risque. Les CEO régionaux et locaux (Local Business Heads) sont soumis à un report de 50% au minimum de leur rémunération variable. Les cadres supérieurs à des fonctions opérationnelles et de contrôle ont un octroi différé minimum de 25%, avec un report moyen de 31.9%.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres du Forum s'est établi entre 0 et 900.0% de la part fixe, avec une moyenne de 104.3%. L'élément variable représente en moyenne 34.5% de la rémunération totale, dont un report moyen de 36.6% pour un membre du Forum.

#### Rémunération des membres du Senior Executive Forum

Rémunération pour l'exercice 2015

	Rémunération fixe (1)		Rémunération variable (2)		Autre rémunération	Charges sociales (4)	2015 Total
	Cash CHF	Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF		CHF	CHF	CHF
<b>Senior Executive Forum</b>							
<b>Total</b>	<b>26,251,927</b>	<b>13,362,164</b>	<b>11,488,010</b>		<b>827,907</b>	<b>3,597,831</b>	<b>55,527,839</b>
Moyenne	403,876	205,572	176,739		12,737	55,351	854,275

#### Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Inclut les montants versés aux membres du Comité Exécutif, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA 2016.
- 3) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2016 aux membres du Senior Executive Forum sur la base de la performance de l'exercice précédent. Pour une évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 52 des comptes annuels consolidés.
- 4) Inclut les contributions de l'employeur aux plans de prévoyance professionnelle.

## 8. PRÊTS ET CRÉDITS

Aucun nouveau prêt ou crédit n'a été octroyé aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif après l'entrée en vigueur de l'ORAb au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Lors de l'AGA 2015, les actionnaires ont approuvé un amendement aux statuts en vue de permettre l'octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, aux conditions du marché ou aux conditions généralement applicables aux collaborateurs.

Les statuts prévoient une enveloppe maximale de CHF 3,000,000 pour les prêts et crédits non couverts ainsi que de CHF 20,000,000 pour les prêts et crédits garantis, par membre du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Aucun prêt ou crédit nouveau/supplémentaire n'a été octroyé en 2015.

Le Comité de Rémunération décide de l'octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d'Administration et à leurs parties liées ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif et aux CEO régionaux (pour les prêts et crédits supérieurs à CHF 500,000). Tous les autres prêts et crédits consentis aux membres du Comité Exécutif et aux CEO régionaux, qui ne relèvent pas des compétences du Comité de Rémunération, sont traités par l'Organe d'approbation d'EFG International. L'Organe d'approbation se compose de trois membres du Comité Exécutif et, à titre de soutien, du responsable du département des crédits. Des informations détaillées sur les prêts et crédits déjà octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif sont disponibles en page 95.

## 9. CONSEIL EXTERNE

EFG International recourt à des études de marché local et, le cas échéant, fait appel à un conseiller externe.

## 10. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2015 (audité)

	Rémunération fixe (1)		Rémunération variable (2)		Autre rémunération	Charges sociales (4)	Total 2015
	Cash CHF		Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF			
<b>Conseil d'Administration</b>							
Niccolò H. Burki, président	406,748					23,942	430,690
John A. Williamson, vice-président (5)**	1,116,644					109,975	1,226,619
Susanne Brandenberger, membre**	37,500					8,096	45,596
Emmanuel L. Bussetil, membre (6)							–
Erwin R. Caduff, membre	141,668					10,080	151,748
Robert Y. Chiu, membre	125,002			963,213		6,581	1,094,796
Michael N. Higgin, membre ***	309,308					23,071	332,379
Spiro J. Latsis, membre (6)							–
Périclès Petalas, membre (6)							–
Bernd-A. von Maltzan, membre	150,000					8,101	158,101
Daniel Zuberbühler, membre	135,002					7,189	142,191
Jean Pierre Cuoni*	220,000					13,368	233,368
Hugh N. Matthews*	166,666					9,370	176,036
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>2,808,538</b>	<b>–</b>	<b>963,213</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>219,773</b>	<b>3,991,524</b>
<b>Comité Exécutif</b>							
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>7,860,408</b>	<b>2,853,733</b>	<b>3,755,600</b>	<b>54,603</b>	<b>–</b>	<b>1,226,868</b>	<b>15,751,212</b>
dont rémunération la plus élevée :							
James T. H. Lee, Responsable Investment & Wealth Solutions	1,107,829	450,400	675,600	41,160		164,635	2,439,624

\* A quitté en 2015

\*\* Nommé en 2015

\*\*\* Inclut les honoraires en tant que membre du Conseil d'Administration au Royaume-Uni

### Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA 2016.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2016. Pour une évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 52 des comptes annuels consolidés.

- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,226,868 comprennent un montant de CHF 410,672 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Ce membre du Conseil d'Administration perçoit une rémunération variable au titre de sa précédente fonction de CEO d'EFG International, qu'il a exercée jusqu'au 24 avril 2015, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA 2016. Le montant total de cette rémunération variable s'élève à CHF 1,400,000 (CHF 560,000 en espèces et CHF 840,000 en RSU). Ces montants sont inclus dans le total déclaré pour les membres du Comité Exécutif.
- 6) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions bancaires internes (EFG Bank AG).

(ii) Rémunération des membres du Conseil d'Administration approuvée lors de l'AGA 2015

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations perçues par les membres individuels du Conseil d'Administration durant l'exercice 2015, telles que calculées pour les comptes annuels 2015. Lors de l'AGA 2015, les actionnaires ont approuvé une enveloppe de rémunération fixe maximale de CHF 4,675,000 pour tous les membres du Conseil d'Administration au titre de leur mandat, débutant à compter de l'AGA 2015 et expirant à l'issue de l'AGA 2016. Le tableau ci-après montre que la rémunération fixe totale versée aux membres du Conseil d'Administration pour ce mandat n'a pas excédé le montant approuvé par les actionnaires.

	<i>Rémunération fixe (1)</i>	Charges sociales	De l'AGA 2015 à l'AGA 2016 Total
	Cash CHF	CHF	CHF
<b>Conseil d'Administration</b>			
Niccolò H. Burki, président	500,004	29,386	529,390
John A. Williamson, vice-président	1,628,004	161,793	1,789,797
Susanne Brandenberger, membre*	87,500	18,891	106,391
Emmanuel L. Bussetil, membre (2)			–
Erwin R. Caduff, membre	150,000	10,628	160,628
Robert Y. Chiu, membre	125,000	6,580	131,580
Michael N. Higgin, membre**	297,521	25,725	323,246
Spiro J. Latsis, membre (2)			–
Périclès Petalas, membre (2)			–
Bernd-A. von Maltzan, membre	150,000	10,628	160,628
Daniel Zuberbühler, membre	140,012	7,493	147,505
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>3,078,041</b>	<b>271,124</b>	<b>3,349,165</b>

\* Nommée en octobre 2015

\*\* Inclut les honoraires en tant que membre du Conseil d'Administration au Royaume-Uni

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions bancaires internes (EFG Bank AG).

(iii) Rémunération pour l'exercice 2014 (audité)

	Rémunération fixe (1)	Rémunération variable (2)		Autre rémunération	Charges so- ciales	Total
	Cash CHF	Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF	CHF	(4) CHF	2014 CHF
<b>Conseil d'Administration</b>						
Jean Pierre Cuoni, président	660,000				40,426	700,426
Hugh N. Matthews, vice-président	345,000				20,124	365,124
Niccolò H. Burki, membre	236,258				16,423	252,681
Emmanuel L. Bussetil, membre (5)						–
Erwin R. Caduff, membre	125,004				9,040	134,044
Robert Y. Chiu, membre**	93,753	741,805	741,805		4,976	1,582,339
Michael N. Higgin, membre	265,004				17,176	282,180
Spiro J. Latsis, membre (5)						–
Bernd-A. von Maltzan, membre	150,000				8,801	158,801
Hans Niederer, membre*	50,000				2,722	52,722
Périclès Petalas, membre (5)						–
Daniel Zuberbühler, membre**	93,753				4,976	98,729
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>2,018,772</b>	<b>741,805</b>	<b>741,805</b>	<b>–</b>	<b>124,664</b>	<b>3,627,046</b>
<b>Comité Exécutif</b>						
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>6,980,896</b>	<b>1,673,256</b>	<b>2,584,884</b>	<b>95,658</b>	<b>1,083,934</b>	<b>12,418,628</b>
dont rémunération la plus élevée :						
John A. Williamson, CEO	1,603,612	560,000	840,000	29,511	250,651	3,283,774

\* A quitté en avril 2014

\*\* Nommé en avril 2014

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'AGA 2015.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2015. Pour une évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 52 des comptes annuels consolidés.



- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,083,934 comprennent un montant de CHF 369,329 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions bancaires internes (EFG Bank AG).

## 11. PRÊTS ET CRÉDITS OCTROYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF (AUDITÉS)

### Prêts et crédits

En fin d'exercice, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif étaient les suivants. Ces prêts et crédits ont été consentis avant l'entrée en vigueur de l'ORAb au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

	2015 CHF	2014 CHF
<b>Conseil d'Administration</b>		
Emmanuel L. Bussetil, membre		3,879
John A. Williamson, vice-président (1)*	445,284	
Robert Y. Chiu*, membre		1,469,340
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>445,284</b>	<b>1,473,219</b>
<b>Comité Exécutif</b>		
Mark Bagnall, COO (montant le plus élevé octroyé à un membre du Comité Exécutif)*	533,478	500,000
John A. Williamson, CEO (montant le plus élevé octroyé à un membre du Comité Exécutif pour 2014)*		1,443,872
Autres membres du Comité Exécutif**	2,957	180,791
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>536,435</b>	<b>2,124,663</b>

\* Prêts totalement couverts

\*\* Montants prélevés dans les limites de crédit préexistantes

### Notes

- 1) Nommé au Conseil d'Administration en avril 2015.

Aucun prêt ou crédit n'a été octroyé à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif par EFG International ou ses filiales.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale  
EFG International AG  
Zurich

### Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale sur le rapport de rémunération 2015

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de EFG International AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux marqués de l'indication « contrôlé » aux pages 92 à 95 du rapport de rémunération.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de EFG International AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA



Christophe Kratzer  
Expert-réviseur, réviseur responsable



Thomas Romer  
Expert-réviseur



Une banque privée à nulle  
autre pareille.

Une expertise technique est à la  
base d'un conseil avisé, conçu  
pour chaque client individuellement.



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	100
COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	101
BILAN CONSOLIDÉ	102
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	104
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	105
NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	106
1 Informations générales	106
2 Principes comptables	106
3 Estimations et jugements comptables critiques concernant l'application des principes comptables	119
4 Evaluation et gestion des risques financiers	121
4.1 Risque de crédit	122
4.2 Risque de marché	130
4.3 Risque de liquidité	145
4.4 Gestion des capitaux propres	147
5 Résultat net des opérations d'intérêt	149
6 Résultat net des commissions bancaires et prestations de service	149
7 Produits des dividendes	149
8 Produit net des opérations de négoce et de change	150
9 (Perte nette)/gain net sur instruments financiers à la juste valeur	150
10 Gains moins pertes sur cession de titres de placement disponibles à la vente	150
11 Reprise de perte de valeur/(perte de valeur) sur prêts et avances à la clientèle	150
12 Charges opérationnelles	151
13 Charges de personnel	151
14 Charge d'impôt sur le résultat	152
15 Impôts différés	153
16 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre la Suisse et l'étranger sur la base de la localisation opérationnelle	155
17 Espèces et avoirs auprès des banques centrales	157
18 Trésorerie et équivalents de trésorerie	157
19 Bons du Trésor et autres papiers monétaires	157
20 Créances sur les banques	157
21 Prêts et avances à la clientèle	158
22 Provision pour créances compromises sur la clientèle	158
23 Couverture des prêts	159
24 Instruments financiers dérivés	159
25 Actifs financiers à la juste valeur – destinés au négoce	161
26 Actifs financiers à la juste valeur – désignés à l'origine	161
27 Titres de placement – disponibles à la vente	162
28 Titres de placement – réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente	163
29 Titres de placement – détenus jusqu'à échéance	163
30 Participations	164
31 Immobilisations incorporelles	166
32 Immobilisations corporelles	169
33 Autres actifs	169
34 Engagements envers les banques	170
35 Engagements envers la clientèle	170
36 Emprunts subordonnés et dette émise	170
37 Passifs financiers à la juste valeur	171
38 Autres passifs financiers	171
39 Provisions	172
40 Autres passifs	173
41 Passifs éventuels	173
42 Obligations à titre de prestations de retraites	175
43 Capital-actions, primes d'émission et propres actions	180
44 Autres réserves	182
45 Eléments hors bilan	183
46 Opérations fiduciaires	183
47 Information sectorielle	183
48 Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger	186
49 Résultat de base et dilué par action	188
50 Dividendes	189
51 Transactions avec les parties liées	189
52 Plan d'intéressement en actions	190
53 Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG	192
54 Actifs sous gestion et actifs sous administration	192
55 Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	193
56 Conseil d'Administration	194
57 Dispositions de la Loi fédérale sur les banques	194
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DU GROUPE	196

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ  
 POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015  
 COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2015 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		413.6	458.3
Charges d'intérêts		(213.0)	(211.1)
<b>Résultat net des opérations d'intérêt</b>	5	<b>200.6</b>	<b>247.2</b>
Produits des commissions bancaires et prestations de service		452.2	477.7
Charges des commissions bancaires et prestations de service		(76.9)	(96.4)
<b>Résultat net des commissions bancaires et prestations de service</b>	6	<b>375.3</b>	<b>381.3</b>
Produits des dividendes	7	6.5	1.1
Produit net des opérations de négoce et de change	8	104.3	69.8
Perte nette sur instruments financiers mesurés à la juste valeur	9	(6.4)	(3.0)
Gains moins pertes sur cession de titres disponibles à la vente	10	14.2	18.2
Autre résultat opérationnel		2.2	2.0
<b>Résultat net des autres opérations</b>		<b>120.8</b>	<b>88.1</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>696.7</b>	<b>716.6</b>
Charges opérationnelles	12	(604.3)	(575.0)
Autres provisions	39	(20.0)	(64.1)
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	11	0.1	0.3
Reprise de perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	29		2.5
<b>Profit avant impôt</b>		<b>72.5</b>	<b>80.3</b>
Charge d'impôt sur le résultat	14	(13.1)	(17.7)
<b>Profit net de l'exercice</b>		<b>59.4</b>	<b>62.6</b>
<b>Profit net de l'exercice attribuable :</b>			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe		57.1	61.4
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		2.3	1.2
		<b>59.4</b>	<b>62.6</b>
<b>Résultat par action</b>			
Ordinaire de base	49	0.37	0.41
Dilué	49	0.36	0.40

Les notes figurant aux pages 106 à 195 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL  
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2015 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Profit net de l'exercice</b>		<b>59.4</b>	<b>62.6</b>
<b>Autres éléments (de la perte)/du résultat global</b>			
<b>Éléments pouvant être reclassés par la suite dans le Compte de résultat :</b>			
Gain net/(perte nette) sur couverture d'investissements dans des entités étrangères, sans impact fiscal		(10.1)	17.1
Ecarts de conversion sans impact fiscal		(12.0)	21.1
Gains/(perte) de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	28	(20.8)	27.5
Impact fiscal des titres de placement disponibles à la vente	28	1.7	(1.1)
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	28	(14.2)	(18.2)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le Compte de résultat :</b>			
Pertes liées aux prestations définies	42	(27.8)	(29.4)
<b>Autres éléments (de la perte)/du résultat global pour l'exercice, net d'impôts</b>		<b>(83.2)</b>	<b>17.0</b>
<b>Total (de la perte)/du résultat global pour l'exercice</b>		<b>(23.8)</b>	<b>79.6</b>
<b>Total (de la perte)/du résultat global pour l'exercice attribuable aux :</b>			
Actionnaires du Groupe		(24.5)	78.4
Intérêts minoritaires		0.7	1.2
		<b>(23.8)</b>	<b>79.6</b>

Les notes figurant aux pages 106 à 195 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

# BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Actif</b>			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	17	4,862.0	2,855.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	19	757.1	626.0
Créances sur les banques	20	2,168.5	2,108.8
Prêts et avances à la clientèle	21	12,061.6	13,031.1
Instruments financiers dérivés	24	735.4	569.5
Actifs financiers à la juste valeur :			
Destinés au négoce	25	58.6	105.6
Désignés à l'origine	26	305.0	329.7
Titres de placement :			
Disponibles à la vente	27	4,243.8	4,093.5
Détenus jusqu'à échéance	29	1,162.2	1,159.1
Immobilisations incorporelles	31	271.7	274.9
Immobilisations corporelles	32	21.6	21.1
Actifs d'impôts différés	15	35.0	32.8
Autres actifs	33	113.9	136.7
<b>Total de l'actif</b>		<b>26,796.4</b>	<b>25,344.1</b>
<b>Passif</b>			
Engagements envers les banques	34	503.2	466.0
Engagements envers la clientèle	35	19,863.5	18,564.5
Emprunts subordonnés	36	242.8	246.3
Dette émise	36	392.0	411.1
Instruments financiers dérivés	24	714.1	661.1
Passifs financiers à la juste valeur	37	353.1	369.2
Autres passifs financiers	38	3,237.9	3,030.7
Passifs d'impôts courants		4.9	6.0
Passifs d'impôts différés	15	35.1	35.4
Provisions	39	7.7	38.0
Autres passifs	40	313.1	340.7
<b>Total des engagements</b>		<b>25,667.4</b>	<b>24,169.0</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	43.1	76.1	75.5
Primes d'émission	43.2	1,245.9	1,243.8
Autres réserves	44	(153.4)	(72.5)
Résultats non distribués		(59.1)	(90.5)
		<b>1,109.5</b>	<b>1,156.3</b>
Intérêts minoritaires		19.5	18.8
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1,129.0</b>	<b>1,175.1</b>
<b>Total des capitaux propres et des engagements</b>		<b>26,796.4</b>	<b>25,344.1</b>

Les notes figurant aux pages 106 à 195 font partie intégrante des présents comptes consolidés.



# BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

## COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	<i>Attribuable aux actionnaires du Groupe</i>							Total des capitaux propres millions de CHF
	Note	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>		<b>74.0</b>	<b>1,238.4</b>	<b>(49.1)</b>	<b>(161.6)</b>	<b>1,101.7</b>	<b>4.8</b>	<b>1,106.5</b>
Profit net de l'exercice								
Ecart de conversion, nets d'impôts					61.4	61.4	1.2	62.6
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, nets d'impôts				38.2		38.2		38.2
Coûts liés aux prestations définies				8.2		8.2		8.2
<b>Total du résultat global pour l'exercice</b>				<b>(29.4)</b>		<b>(29.4)</b>		<b>(29.4)</b>
<b>Total du résultat global pour l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17.0</b>	<b>61.4</b>	<b>78.4</b>	<b>1.2</b>	<b>79.6</b>
Dividendes payés sur les actions ordinaires	50				(29.7)	(29.7)		(29.7)
Dividendes payés sur les Bons de participation	50				(0.4)	(0.4)		(0.4)
Actions ordinaires vendues	43	0.1	1.7			1.8		1.8
Actions ordinaires rachetées	43		(0.8)			(0.8)		(0.8)
Amortissement plans d'intéressement en actions	52			10.5		10.5		10.5
Plans d'intéressement en actions exercées		1.4	4.5	(1.4)		4.5		4.5
Transfert de résultats non distribués à l'échéance des plans d'intéressement en actions				(28.2)	28.2	-		-
Option de vente sur intérêts minoritaires	4.2.1 c			(21.3)		(21.3)		(21.3)
Contribution des intérêts minoritaires aux fonds propres des filiales					11.6	11.6	12.8	24.4
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>		<b>75.5</b>	<b>1,243.8</b>	<b>(72.5)</b>	<b>(90.5)</b>	<b>1,156.3</b>	<b>18.8</b>	<b>1,175.1</b>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT  
LE 31 DÉCEMBRE 2015 (SUITE)

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	<i>Attribuable aux actionnaires du Groupe</i>							
	Note	Capital- actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultats non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	Total des capitaux propres millions de CHF
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>		<b>75.5</b>	<b>1,243.8</b>	<b>(72.5)</b>	<b>(90.5)</b>	<b>1,156.3</b>	<b>18.8</b>	<b>1,175.1</b>
Profit net de l'exercice					57.1	57.1	2.3	59.4
Ecart de conversion, nets d'impôts				(20.5)		(20.5)	(1.6)	(22.1)
Pertes de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, nettes d'impôts				(33.3)		(33.3)		(33.3)
Coûts liés aux prestations définies				(27.8)		(27.8)		(27.8)
<b>Total (de la perte)/du résultat global pour l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(81.6)</b>	<b>57.1</b>	<b>(24.5)</b>	<b>0.7</b>	<b>(23.8)</b>
Dividendes payés sur les actions ordinaires	50				(37.7)	(37.7)		(37.7)
Dividendes payés sur les Bons de participation	50				(0.2)	(0.2)		(0.2)
Actions ordinaires vendues	43		0.6			0.6		0.6
Actions ordinaires rachetées	43		(0.3)			(0.3)		(0.3)
Amortissement des plans d'intéressement en actions	52			13.5		13.5		13.5
Plans d'intéressement en actions exercées		0.6	1.8	(0.6)		1.8		1.8
Transfert de résultats non distribués à l'échéance des plans d'intéressement en actions				(12.2)	12.2	-		-
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>		<b>76.1</b>	<b>1,245.9</b>	<b>(153.4)</b>	<b>(59.1)</b>	<b>1,109.5</b>	<b>19.5</b>	<b>1,129.0</b>

Les notes figurant aux pages 106 à 195 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT  
LE 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2015 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Intérêts perçus		405.9	405.9
Intérêts versés		(215.0)	(199.9)
Commissions bancaires et autres prestations de service perçues		450.3	474.9
Commissions bancaires et autres prestations de service versées		(77.6)	(99.1)
Dividendes perçus	7	6.5	1.1
Résultat net des opérations de négoce		97.9	66.8
Autres entrées de trésorerie opérationnelle		2.1	1.8
Charges de personnel payées		(399.7)	(381.5)
Autres charges opérationnelles payées		(144.1)	(133.4)
Impôts sur le résultat payés		(12.7)	(12.6)
<b>Flux de trésorerie opérationnelle avant variations des actifs et passifs opérationnels</b>		<b>113.6</b>	<b>124.0</b>
<b>Variations des actifs et passifs opérationnels</b>			
Diminution/(augmentation) nette des bons du Trésor		42.9	(81.3)
Diminution/(augmentation) nette des créances sur les banques		(277.6)	418.0
Augmentation/(diminution) nette des instruments financiers dérivés		(102.5)	107.8
Diminution/(augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		678.6	(1,029.2)
Diminution nette des autres actifs		8.3	25.7
Augmentation nette des engagements envers les banques		35.9	168.8
Augmentation nette des engagements envers la clientèle		1,697.7	1,582.6
Diminution nette des autres passifs		(96.7)	(13.5)
<b>Flux de trésorerie opérationnelle net</b>		<b>2,100.2</b>	<b>1,302.9</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Achat de titres		(2,214.0)	(3,723.6)
Produits de la vente des titres		1,893.7	3,915.3
Achat d'immobilisations corporelles	32	(7.3)	(7.5)
Achat d'immobilisations incorporelles	31	(13.2)	(7.6)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles			1.8
<b>Flux de trésorerie net (utilisé dans les)/provenant des activités d'investissement</b>		<b>(340.8)</b>	<b>178.4</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Dividendes payés sur les Bons de participation	50	(0.2)	(0.4)
Dividendes payés sur les actions ordinaires	50	(37.7)	(29.7)
Apport en capital des actionnaires minoritaires			24.4
Liquidités reçues pour les options d'achat exercées par les employés		1.9	5.0
Actions ordinaires rachetées	43	(0.3)	(0.8)
Actions ordinaires vendues	43	0.6	1.8
Dette émise			392.0
Emission de produits structurés		3,593.0	7,398.7
Rachat de produits structurés		(3,267.3)	(6,938.5)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>290.0</b>	<b>852.5</b>
<b>Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>			
		<b>(86.6)</b>	<b>(87.3)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
		<b>1,962.8</b>	<b>2,246.5</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	18	5,313.3	3,066.8
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1,962.8	2,246.5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>18</b>	<b>7,276.1</b>	<b>5,313.3</b>

Les notes figurant aux pages 106 à 195 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International AG et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le «Groupe») constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée, de gestion de patrimoine et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants : Bahamas, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Iles Anglo-Normandes, Iles Caïman, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Royaume-Uni, Singapour, Suisse et Taïwan. Au 31 décembre 2015, le Groupe, dans son ensemble, employait 2,169 personnes (au 31 décembre 2014 : 2,059).

EFG International AG est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, et cotée à la SIX Swiss Exchange. Elle a son siège social à Bleicherweg 8, 8022 Zurich. Pour de plus amples détails concernant les participants qualifiés, voir la note 13 des Comptes annuels de la maison mère.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 21 février 2016.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués à l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation).

### (a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2015. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'International Financial Reporting Standards Interpretations Committee émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, applicables à l'exercice se terminant au 31 décembre 2015. Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que des produits et charges figurant au Compte de résultat de l'exercice. Dans ce processus, la Direction doit exercer son jugement dans l'application des politiques comptables du Groupe. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples informations sur les estimations critiques sont fournies dans la note 3.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe et d'EFG Bank AG, sa principale filiale opérationnelle.

Les comptes consolidés sont également disponibles en anglais et allemand, la version anglaise faisant foi.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par l'International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elles sont présentées ci-après.

### Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe :

Les politiques comptables adoptées dans la préparation des présents comptes consolidés sont cohérentes avec celles qui ont été suivies dans la préparation des comptes annuels consolidés du Groupe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Certains amendements s'appliquent pour la première fois en 2015 et sont présentés ci-dessous. Ils n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 19 - « Régimes à prestations définies : Contributions des membres du personnel » (publiés en novembre 2013 et applicables aux exercices annuels ouverts au 1<sup>er</sup> juillet 2014).
- Améliorations annuelles des IFRS 2012 (publiées en décembre 2013 et applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014).
- Améliorations annuelles des IFRS 2013 (publiées en décembre 2013 et applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014).

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation d'autre norme, interprétation ou amendement publié mais non promulgué.

#### **Normes et amendements des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas encore été adoptés par anticipation par le Groupe :**

- L'amendement à IAS 16 « Immobilisations corporelles » précise que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée. Le Groupe appliquera cet amendement à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe.
- L'amendement à IAS 38 « Immobilisations incorporelles » précise qu'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée (sauf dans de rares cas, lorsque la présomption peut être réfutée). Le Groupe appliquera cet amendement à l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe.
- IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation » (amendée en juillet 2014 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018). La version complète d'IFRS 9 remplace la plupart des directives d'IAS 39. Les principaux points de la norme sont les suivants :

Les actifs financiers doivent être classés en trois catégories d'évaluation : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

La classification des instruments de dette est déterminée en fonction du modèle économique adopté par l'entité pour gérer ses actifs financiers et par la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des versements de principal et d'intérêts (SPPI). Si un instrument de dette est détenu dans l'objectif d'encaisser des flux de trésorerie, il peut être évalué au coût amorti pour autant qu'il remplisse également le critère SPPI. Les actifs qui satisfont au critère SPPI et détenus au sein d'un portefeuille par une entité pour encaisser des flux de trésorerie et vendre des actifs financiers peuvent être évalués à la FVOCI. Les actifs financiers qui ne contiennent pas de flux de trésorerie SPPI sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat (dérivés par exemple). Les dérivés incorporés ne sont plus distingués des actifs financiers, mais sont inclus dans l'évaluation du critère SPPI. Seuls les dérivés incorporés figurant dans les contrats hôtes et qui sont des actifs financiers ne sont plus distingués des actifs financiers. La comptabilisation des dérivés incorporés dans les contrats hôtes non financiers reste identique à celle préconisée par IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur. La Direction peut cependant faire un choix irrévocable pour présenter les ajustements de juste valeur dans les autres éléments du résultat global, à condition que l'instrument ne soit pas détenu à des fins de transaction. Si l'instrument de capitaux propres est détenu à des fins de transaction, les ajustements de juste valeur sont présentés dans le résultat.

La plupart des dispositions de la norme IAS 39 en matière de classification et d'évaluation des passifs financiers ont été transposés à l'identique dans la norme IFRS 9. Le principal changement réside dans le fait que l'entité devra désormais comptabiliser dans les autres éléments du résultat global les variations liées au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de reconnaissance des pertes de valeur, le modèle des pertes de crédit prévues (ECL). Celui-ci implique une approche en trois étapes basée sur la variation de la qualité de crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale. En pratique, les nouvelles règles stipulent que les entités devront enregistrer une perte immédiate égale à l'ECL sur 12 mois dès la comptabilisation initiale des actifs ne faisant pas l'objet d'une dépréciation (ou sur toute la durée de vie ECL pour les créances clients). Si le risque de crédit augmente sensiblement, la dépréciation est évaluée selon l'ECL sur toute la durée de vie du prêt et non sur 12 mois. Le modèle comprend des simplifications pour les créances résultant de contrats de location et les créances clients.

Les exigences en matière de comptabilité de couverture seront amendées dans le but d'aligner davantage la comptabilité sur la gestion des risques. La norme permet aux entités de choisir leur méthode comptable. Elles peuvent en effet appliquer soit les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IFRS 9, soit continuer d'appliquer IAS 39 à toutes leurs couvertures, car la norme ne traite pas pour l'instant de la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe a effectué une première évaluation de l'impact de l'adoption d'IFRS 9. Son adoption impliquerait la mesure à la juste valeur d'une partie significative des investissements d'assurance-vie actuellement détenus jusqu'à échéance. Nous prévoyons qu'environ 10% du portefeuille continueront d'être mesurés au coût amorti en raison du rendement des primes incorporées qui limitent la capacité de fluctuation du flux de trésorerie attendu. Nous estimons que l'adoption d'IFRS 9 aura pour effet de diminuer les capitaux propres d'environ CHF 210 millions et qu'elle augmentera les revenus d'intérêts avant impôts de CHF 20 millions par an. Cet impact est inférieur aux CHF 249,3 millions mentionnés à la note 4.2.2 puisqu'il ne concerne qu'une partie du portefeuille, comme indiqué ci-dessus.

Le Groupe ne pense pas que les pertes de crédit prévues, telles que mesurées selon les exigences d'IFRS 9, seront importantes.

- L'amendement à IFRS 11 «Partenariats» instaure l'obligation, pour un partenaire, de comptabiliser les actifs, passifs, revenus et dépenses liés à son implication dans le partenariat. Le Groupe appliquera cet amendement à l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il ne devrait pas avoir d'impact majeur sur les comptes annuels du Groupe.
- IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients», publiée en mai 2014, stipule le moment et la manière dont le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et remplace les instructions existantes en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment IAS 18 «Produits des activités ordinaires», IAS 11 «Contrats de construction» et IFRIC 13 «Programmes de fidélisation de la clientèle». Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe évalue actuellement son impact sur ses comptes annuels.
- IFRS 16 «Contrats de location», publiée en janvier 2016 et applicable aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La nouvelle norme énonce les principes régissant la reconnaissance, la mesure, la présentation et la divulgation des contrats de location. Tous les contrats confèrent au locataire le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat et, si des paiements ont lieu au fil du temps, un financement. En conséquence, la norme IFRS 16 abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, en obligeant le Groupe à reconnaître : a) les actifs et passifs pour tous les contrats de location dont l'échéance est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a peu de valeur ; et b) la dépréciation des actifs loués séparément des intérêts sur passifs loués dans son compte de résultat. IFRS 16 transpose à la norme IAS 17 l'essentiel des exigences imposées au bailleur en matière de présentation des comptes. En conséquence, le bailleur continue de classer ses contrats de location dans la catégorie des contrats de location simples et des contrats de location-financement et de présenter ces deux types de contrats différemment dans ses comptes. Le Groupe évalue actuellement son impact sur ses comptes annuels.

Il n'y a pas encore d'interprétations IFRS ou IFRIC dont la future entrée en vigueur aurait un impact majeur sur le Groupe.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (b) Consolidation

##### (i) Filiales

Les filiales sont les sociétés (et entités structurées) dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect. Le Groupe contrôle une entité lorsque celui-ci est exposé à, ou a des droits sur des revenus variables liés à son engagement dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'influer sur ces revenus de par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. Le Groupe applique la méthode comptable de l'acquisition pour rendre compte des regroupements d'entreprises. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs acquis, des instruments de capitaux ou de dettes contractées à la date d'acquisition, y compris celles résultant d'accords de contrepartie éventuelle. Les coûts associés à l'acquisition sont comptabilisés en tant que charges. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à la juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur est comptabilisé comme goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le Compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminés. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 30.

##### (ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires comme celles faites avec ses actionnaires. Concernant les achats à des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale est comptabilisée en fonds propres. Les gains ou les pertes résultant de la cession à des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en fonds propres.

##### (iii) Cession de filiales

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur et la variation de la valeur comptable est enregistrée dans le Compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale imputée ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers. En outre, les montants comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global pour l'entité concernée sont traités comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs afférents. Cela peut signifier que les montants autrefois reconnus dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le Compte de résultat.

##### (iv) Options de vente sur des intérêts minoritaires

Une filiale à 100% d'EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenue par des intérêts minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Il a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et a comptabilisé l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la Direction, du montant de rachat. Les variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le Compte de résultat.

##### (v) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Si le Groupe diminue sa participation dans une entreprise associée tout en conservant une influence notable, seule la quote-part des montants comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global est reclassifiée si nécessaire en résultat.

#### (c) Devises

##### (i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise de présentation du Groupe, ainsi que la devise fonctionnelle de sa société mère et celle de sa principale filiale opérationnelle, EFG Bank AG. Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change de clôture et les éléments du Compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé) figurant dans les autres réserves. Les différences de change qui résultent de la conversion des investissements nets au sein des filiales étrangères sont imputées aux fonds propres jusqu'à la cession de l'investissement net, puis intégrées dans le Compte de résultat. Les goodwill et les autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants :

	2015 Cours de clôture	2015 Cours moyen	2014 Cours de clôture	2014 Cours moyen
USD	0.993	0.963	0.989	0.915
GBP	1.470	1.471	1.542	1.507
EUR	1.083	1.068	1.202	1.215

##### (ii) Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères, et classés comme étant disponibles à la vente, sont analysées entre les différences de conversion résultant des variations de coûts amortis du titre et des autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des variations des coûts amortis sont comptabilisées dans le Compte de résultat, et les autres variations de la valeur comptable dans les autres éléments du résultat global.

#### (d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés, initialement, au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués, ultérieurement, à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou les modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

La meilleure évaluation de la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est-à-dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu), à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec d'autres transactions observées sur le marché dans un instrument financier dérivé identique (c'est-à-dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données observables sur le marché.



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que le caractère optionnel d'un produit structuré, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur via le Compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le Compte de résultat, à moins que le Groupe ne choisisse de désigner le contrat hybride à la juste valeur via le Compte de résultat. La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant :

- i) des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés (couverture de juste valeur) ;
- ii) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- iii) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net).

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme tels, sous réserve que certains critères soient remplis. Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. Le Groupe cessera de comptabiliser les couvertures dans les cas suivants :

- si le Groupe constate qu'un instrument de couverture ne fournit pas ou ne fournit plus de couverture suffisamment efficace ;
- si le dérivé expire ou est vendu, liquidé ou exercé ;
- si l'élément couvert arrive à échéance, est vendu ou remboursé ; ou
- si les transactions prévues ne sont plus considérées comme étant hautement probables.

L'inefficacité d'une couverture représente le montant par lequel :

- les changements de juste valeur de l'instrument de couverture diffèrent des changements de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ; ou
- les changements dans la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie de l'instrument de couverture excèdent les changements (ou les changements attendus) de valeur actuelle des futurs flux de trésorerie de l'élément couvert.

Cette inefficacité est enregistrée dans les produits de la période en cours sous forme de gain (ou perte) lié aux instruments financiers mesurés à la juste valeur. Les revenus et charges d'intérêt sur les dérivés désignés comme des instruments de couverture dans des relations de couverture efficaces sont inclus dans les revenus d'intérêt nets.

#### (i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture, est enregistrée au Compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré. Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au Compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte ayant trait à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le Compte de résultat. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont transférés au Compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le Compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes jusqu'alors accumulés dans les capitaux propres restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le Compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulée dans les fonds propres est immédiatement transféré au Compte de résultat.

#### (iii) Couverture d'investissements nets

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans les autres éléments du résultat global ; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le Compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont transférés au Compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

#### (iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au Compte de résultat. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 24.

#### (e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée. Un tel droit de compensation ne doit pas être fonction d'un événement futur et doit être légalement exécutoire dans les circonstances suivantes :

- i) dans le cours normal des affaires ;
- ii) en cas de défaut ; et
- iii) en cas d'insolvabilité ou de faillite.

#### (f) Compte de résultat

##### (i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure dans le Compte de résultat, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des montants payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou d'un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (ii) Frais bancaires et commissions

Les frais bancaires et commissions sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure. Les frais bancaires et commissions relatifs aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisés pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

Les frais bancaires et commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les honoraires relatifs aux prestations de services de gestion de portefeuille et de conseil sont comptabilisés selon les contrats applicables, généralement sur une base pro-rata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Les commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de performance sont remplis et où les frais peuvent être mesurés en toute confiance.

#### (g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelles est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la perte de valeur est immédiatement enregistrée dans le Compte de résultat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit :

- Installations dans des locaux loués : 5-20 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans
- Meubles, équipements et véhicules à moteur : 3-10 ans

Les gains et pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés par comparaison des produits de la vente à leur valeur comptable. Ils sont enregistrés dans le poste «Autres charges opérationnelles» du Compte de résultat.

#### (h) Immobilisations incorporelles

##### (i) Goodwill

Le «goodwill» représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous «immobilisations incorporelles», tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les «participations dans des entreprises associées». La valeur des goodwill est révisée au moins une fois par an. Quand il y a indication de dépréciation d'un goodwill, son montant comptabilisé est réévalué à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme étant la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité). Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 31.2). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

##### (ii) Autres immobilisations incorporelles – Clientèle

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 13 ans. L'aspect raisonnable de la durée résiduelle est régulièrement revu.

##### (iii) Autres immobilisations incorporelles – Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

##### (iv) Autres immobilisations incorporelles – Engagements de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (v) Autres immobilisations incorporelles – Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. Leur valeur est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le Compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de 3 à 10 ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en œuvre des logiciels spécifiques.

#### (i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts et des prêts, qui sont portés au bilan à leurs dates de valeurs respectives. Les achats et les ventes de titres évalués à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par le Compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages associés.

Les actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers à la juste valeur, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances ainsi que les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur sont enregistrés dans le Compte de résultat de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulée auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans le Compte de résultat. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le Compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au Compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs est basée sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, l'analyse d'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation d'options et d'autres techniques d'évaluation utilisées communément par les acteurs du marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers comme investissements à la juste valeur, disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe utilise une méthode d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

Les polices d'assurance-vie, qui sont classifiées en tant que détenues jusqu'à l'échéance, génèrent un rendement basé sur les flux de trésorerie futurs escomptés, inclus dans le produit des intérêts et qui accroît la valeur comptable au bilan. S'agissant des polices transférées hors de la catégorie disponible à la vente, toute réserve de titres disponibles à la vente à la date du transfert est amortie dans le Compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance. Tout excès de prestation en cas de décès par rapport à la valeur comptable d'une police échue est amorti dans le Compte de résultat sur la partie restante de la durée de vie estimée des polices d'assurance.

S'il existe une indication objective qu'un investissement détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, la perte de valeur est mesurée par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle de l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite en conséquence et la perte est comptabilisée dans le Compte de résultat. Les primes payées sont enregistrées comme faisant partie du coût de l'investissement et augmentent la valeur comptable inscrite au bilan.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : juste valeur ; prêts et créances ; actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ; titres de placement disponibles à la vente. La Direction détermine la catégorie dans laquelle l'actif financier doit être enregistré au moment de sa comptabilisation initiale.

#### (i) Actifs financiers à la juste valeur

Cette catégorie se divise en deux sous-catégories : les actifs financiers destinés au négoce et ceux qui sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur dès l'origine.

Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme des instruments de couverture.

#### (ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que : a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les actifs classifiés comme étant des prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

#### (iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêt, de change ou de cours des actions.

#### (iv) Détenus jusqu'à échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenus et maturités fixes ou déterminables que la Direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

#### (v) Passifs financiers à la juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la Direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

#### (j) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs événements ultérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif (« indicateurs de perte de valeur ») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux de trésorerie futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs susceptibles de démontrer qu'un actif ou un portefeuille d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que :

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- b) infraction au contrat, telle que non-paiement ou défaillance de paiement des intérêts ou de la dette ;
- c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement ;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière ;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières ; ou

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux de trésorerie futurs d'un portefeuille d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant :
- un changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du portefeuille ; ou
  - des conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs au sein du portefeuille.

#### (i) Actifs disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur potentielle des investissements disponibles à la vente en cas de :

- Titres de participation connaissant un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.
- Placements obligataires montrant que les débiteurs ou un groupe de débiteurs connaissant des difficultés financières sérieuses, le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette, la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière et où des indications suffisantes pointent vers une forte baisse des flux de trésorerie futurs, telles que des évolutions des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Dans le cas de titres de participation classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le Compte de résultat – est supprimée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le Compte de résultat. Les reprises de pertes de valeurs sur des titres de participation classifiés comme disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le Compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le Compte de résultat, la perte est décomptabilisée par le Compte de résultat.

#### (ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à l'échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (en excluant les pertes liées au risque de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en Compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'es-compte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant le compte de provision pour créances douteuses y relatif. De tels prêts sont amortis uniquement une fois que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances douteuses au Compte de résultat.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte reconnue précédemment est alors extournée en ajustant le compte de provision. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le Compte de résultat.

#### **(k) Titres de créances émis**

Les créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Elles sont, par la suite, évaluées au coût amorti ; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est comptabilisée dans le Compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est incluse dans le résultat des opérations sur titres de placement.

#### **(l) Leasings**

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au Compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

#### **(m) Impôts différés**

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Pour déterminer les impôts différés, on utilise les taux d'imposition effectifs prévisionnels. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres indemnités liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et, ultérieurement, dans le Compte de résultat avec le résultat différé. L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites.

#### **(n) Avantages du personnel**

##### **(i) Obligations de prestations définies**

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations ou des prestations définies. Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujéti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations prépayées sont comptabilisées sous forme d'actifs. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de continuer à cotiser si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les employés les prestations découlant d'un emploi actuel ou antérieur. Cela s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère, à l'exception de la Suisse.

Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas basé sur des cotisations définies. Le régime de retraite instauré en Suisse fait partie des régimes à prestations définies. En général, les régimes à prestations définies se basent sur un montant de pension défini qui dépend d'un ou plusieurs paramètres comme l'âge, les années de service et la rémunération. En Suisse, le Groupe propose un régime de retraite conforme à la réglementation suisse en matière de retraite. S'agissant de ce régime, l'obligation juridique du Groupe se limite au versement de cotisations à des taux définies (cotisations définies). Ce régime comprend cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. C'est pourquoi il a été déclaré régime de retraite à prestations définies pour les besoins d'IFRS.



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le passif comptabilisé dans le bilan concernant les régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur de l'obligation de prestation définie à la fin de la période de référence, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation de prestation définie est calculée tous les ans par des actuaires indépendants, par application de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation de prestation définie est déterminée par escompte des futurs flux estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premier rang libellées dans la monnaie utilisée pour le paiement des prestations, et dont la durée jusqu'à l'échéance est similaire à celle de l'obligation de prestation correspondante. Dans les pays où le marché des obligations n'est pas très profond, on utilise les taux des emprunts d'Etat comme référence de taux de placement sans risque. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'expérience et changements d'hypothèse actuarielle sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour la période où ils ont eu lieu. Les coûts associés aux emplois antérieurs sont comptabilisés immédiatement dans le Compte de résultat.

#### (ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif et dépense les absences rémunérées de courte durée et les primes approuvées.

#### (iii) Rémunération sous forme d'actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options ou d'unités d'actions de négociation restreinte est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option ou de l'unité d'actions de négociation restreinte octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options et d'unité d'actions de négociation restreinte susceptibles d'être exercées. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au Compte de résultat et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle. Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

#### (o) Transactions avec les parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée.

#### (p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand :

- a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs ;
- b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation ; et
- c) son montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de leasing et les indemnités de départ des salariés. Les pertes futures d'exploitation ne sont pas provisionnées. Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est estimée en considérant la catégorie d'obligations dans son ensemble. Une provision est comptabilisée même si la probabilité d'un règlement économique relatif à l'une ou l'autre obligation de la même catégorie est réduite.

#### (q) Capital-actions

Les actions ordinaires et les Bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme capitaux propres.



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts marginaux liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux Bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

#### (ii) Dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

#### (iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

#### (r) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés. Voir note 46.

#### (s) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

#### (t) Comparaisons de données

Lorsque nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

### 3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la Direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers des exercices suivants. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances.

#### (a) Perte de valeur sur immobilisations incorporelles

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si la valeur du goodwill s'est dépréciée conformément au principe comptable exposé à la note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité des actifs et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dont les calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en fonction des futurs flux de trésorerie opérationnels estimés de l'actif. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Pour connaître les hypothèses clés utilisées dans le calcul des valeurs d'utilité et d'autres informations, reportez-vous à la note 31.2.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### **(b) Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation (note 4.2.1). Lorsque de telles méthodes (par exemple des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont validés avant leur utilisation et calibrés afin de garantir que les résultats soient compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la Direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

#### **(c) Actifs financiers à la juste valeur – Polices d'assurance-vie**

Le Groupe suit les recommandations de la norme IFRS 13 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.2.1). Etant donné l'illiquidité du marché des polices d'assurance-vie et l'absence de valorisations observables sur le marché pour les portefeuilles aux caractéristiques similaires, le Groupe a adopté une approche d'évaluation fondée sur les revenus (méthode 1). Cette approche diffère de l'approche fondée sur les revenus (méthode 2) adoptée les années précédentes, et ce changement est considéré comme approprié étant donné l'ensemble des données affinées obtenues par le Groupe concernant l'espérance de vie et les risques associés, les tables de mortalité de base mises à jour en 2015 et la baisse d'activité sur le marché pour cette classe d'actifs. Le risque pris en compte dans l'approche fondée sur les revenus se répercute sur les flux de trésorerie futurs, et les escompte sur la base d'un taux sans risque. Les principaux ajustements effectués concernent le risque de longévité (et le risque de volatilité statistique), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de réputation, le risque opérationnel et le risque juridique. L'évaluation tient davantage compte du risque de longévité et du risque de changement de coût de l'assurance (risque d'augmentation de la prime), et par conséquent le Groupe divulgue les sensibilités à ces risques dans la note 4.2.1.

#### **(d) Disponibles à la vente – Polices d'assurance-vie**

Le Groupe suit les recommandations de la norme IFRS 13 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente. Le Groupe utilise une méthode d'évaluation décrite au point (c) ci-dessus.

#### **(e) Réduction de valeur des autres titres de placement disponibles à la vente**

Le Groupe détermine la perte de valeur de titres de placement disponibles à la vente au moyen d'une procédure en deux étapes. Il procède d'abord à une révision à la date de chaque rapport afin d'établir s'il existe une indication objective de perte de valeur de l'actif financier considéré. Le cas échéant, le Groupe évalue et enregistre la perte de valeur dans la période faisant l'objet du rapport. Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est potentiellement réduite lorsqu'il y a eu un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur du titre en dessous de son coût. La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

#### **(f) Placements détenus jusqu'à échéance – Polices d'assurance-vie**

Le Groupe a conclu qu'il est approprié de classer certaines polices d'assurance-vie comme «détenues jusqu'à échéance» pour les raisons exposées ci-après et que ces actifs financiers sont conformes à la définition d'IAS 39.9 concernant la classification «détenu jusqu'à échéance» :

- Actif financier non dérivé : les polices d'assurance-vie ne sont pas traitées comme des dérivés et sont apparentées à des instruments à taux fixe. Un produit dérivé se caractérise par le paiement d'un faible pourcentage de l'exposition notionnelle et par un effet de levier. Cependant, la valeur totale des polices d'assurance-vie a été payée au moment de leur acquisition et n'offre aucun effet de levier.
- Paiements fixes ou déterminables : les flux de trésorerie liés aux polices d'assurance-vie sont les primes dont le paiement est requis pour que ces polices restent en vigueur et que les avantages en cas de décès puissent être perçus. Le timing des flux de trésorerie est déterminé par les hypothèses d'espérance de vie établies sur la base des tables de mortalité.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- Terme fixe : un actif financier à durée de vie indéterminée ne peut pas être classifié comme étant détenu jusqu'à échéance. Les polices d'assurance-vie comprennent un événement précis qui détermine l'échéance de l'instrument (à savoir le décès de l'assuré estimé sur la base de données actuarielles).
- Intention et capacité de détenir jusqu'à l'échéance : le Groupe a conclu en 2010 qu'il avait l'intention et la capacité de détenir ces polices jusqu'à leur échéance.

#### **(g) Placements détenus jusqu'à échéance – Autres**

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe en placements détenus jusqu'à échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention de conserver ces placements jusqu'à leur échéance et sa capacité à le faire. S'il ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie comme disponible à la vente. Ces placements seraient par conséquent évalués à la juste valeur et non au coût amorti.

#### **(h) Impôts sur le résultat**

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

#### **(i) Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ; qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour répondre à cette obligation ; et que le montant en a été estimé de façon fiable. Déterminer le montant et la probabilité d'une sortie de fonds demande le jugement de la Direction du Groupe en lien avec les conseillers juridiques du Groupe.

#### **(j) Obligations à titre de prestations de retraite**

La valeur actuelle des obligations de retraite dépend d'un certain nombre de paramètres actuariels basés sur plusieurs hypothèses. Parmi les hypothèses utilisées pour déterminer le coût (résultat) net des prestations de retraite figure le taux d'escompte. Tout changement au niveau de ces hypothèses influe sur la valeur comptable des obligations de retraite.

C'est le Groupe qui décide du taux d'escompte approprié à la fin de chaque exercice. Il s'agit du taux d'intérêt qui devrait être appliqué pour déterminer la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie censés être nécessaires pour s'acquitter de ses obligations de retraite. Pour définir ce taux d'escompte, le Groupe se base sur les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premier rang libellées dans la monnaie utilisée pour le versement des prestations et dont la durée jusqu'à l'échéance est similaire à celle de l'obligation de prestation correspondante. D'autres hypothèses clés se fondent en partie sur les conditions actuelles du marché. D'autres informations sont présentées à la note 42.

## **4. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui assument les risques. Il supporte ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité limités. La majeure partie de ses risques de crédit se limite aux placements interbancaires auprès d'établissements financiers de premier ordre, à des obligations d'établissements financiers, d'organes souverains et d'entreprises, à des hypothèques, des prêts Lombard et d'autres prêts garantis, ainsi qu'au risque de crédit associé à la détention de polices d'assurance-vie. Les risques de marché portent essentiellement sur des positions limitées de change et de taux d'intérêt non symétriques auxquelles le Groupe est exposé. La responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe en dernier ressort au Conseil d'Administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Comité des Risques. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité du Comité Exécutif et des sous-comités pour les risques de marché et de crédit/contrepartie.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Conseil d'Administration a délégué au Comité des Risques la responsabilité de l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Il s'agit des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution des notations ; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant des analyses de scénarios de stress) ; celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assorti du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Groupe a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du système de contrôle interne (procédures internes comprises). Le Conseil d'Administration a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continue de ces risques, ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. Sur la base de cette analyse, il a approuvé la politique en matière de gestion des risques.

#### 4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son incapacité à faire face à ses obligations financières. Il est relativement faible parce que la principale exposition du Groupe au crédit provient essentiellement de prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques, ou de placements auprès d'établissements financiers, d'organes souverains et d'entreprises notés.

##### 4.1.1 Gestion du risque de crédit

###### (a) Prêts et avances

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads. Elles sont ensuite analysées, soumises aux organes d'approbation des crédits compétents et traitées par les départements des crédits.

Le Comité de Crédit exécutif du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit à la clientèle, ce qui comprend la mise en œuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'Administration du Groupe. Certaines tâches, dont la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées aux différents départements des crédits du Groupe, sous la supervision du département crédit d'EFG Bank AG. En fonction des critères de risque et de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales et au Comité de Crédit exécutif du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, conformément aux exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locale de chacune des unités opérationnelles internationales.

La Direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts (lesquels sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds, des placements liés à des polices d'assurance ou des placements immobiliers), de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

Le système interne de notation du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi, les engagements de crédit sont classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de notation.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes :

Notations du Groupe	Note	Description	Notation de S&P
1	Excellent	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie ; bonne diversification	AAA
2	Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie ; diversification imparfaite	AA
3	Très bon	Couvert par d'autres sûretés	A
4	Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	BBB
5	Acceptable	Non garanti mais emprunteur de qualité	BB
6	Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	B
7	Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	CCC
8	Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés ; la couverture est détenue par le prêteur	CC à C
9	Perte potentielle	La banque détient une couverture non liquide, non recouvrable ou aucune couverture	D
10	Perte	Aucune couverture ou couverture non recouvrable	D

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont rapprochées de celles du Groupe sur la base des définitions internes ci-dessus et du taux de défaillance moyen à long terme pour chaque notation externe. Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

### (b) Titres de créance et autres effets

Pour gérer les risques de crédit des titres de créance et des autres effets, le Groupe utilise des notations externes telles que celles de S&P ou équivalentes.

#### 4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit généralement être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Environ 80% des hypothèques proviennent d'EFG Private Bank Ltd (au Royaume-Uni) et de ses filiales. Ces hypothèques concernent essentiellement des résidences situées dans des quartiers privilégiés de Londres.

Les départements des crédits surveillent l'adéquation des expositions par rapport aux limites approuvées et aux couvertures gagées. Des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais elles peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, certains hedge funds et autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins une fois par an. La valeur des hypothèques britanniques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation).

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Elles sont définies et surveillées par le sous-comité de crédit exécutif en fonction de la notation S&P ou Moody's de chaque contrepartie (notes individuelles ou notes de soutien), et du total des capitaux propres de la contrepartie. Elles sont transmises annuellement au Comité des Risques. D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (a) Couverture

Le Groupe recourt à une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle consiste en la prise de nantissement pour les engagements de crédit. Le Groupe a mis en place des directives relatives à l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit. Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont :

- des sûretés sur des instruments financiers tels que titres de créance et actions ;
- des hypothèques sur des immeubles résidentiels ou dans une certaine mesure commerciaux ;
- l'attribution de la valeur de rachat en espèces garantie des polices d'assurance-vie.

#### (b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites spécifiques autorisées concernant les expositions au risque de crédit provenant de transactions de gré à gré sur des instruments dérivés. L'exposition au risque de crédit prend en compte l'exposition actuelle au risque de crédit par la valeur de marché des transactions et l'exposition potentielle future avec des facteurs additionnels dédiés, appliqués au notionnel des transactions. Même si le calcul du risque de crédit n'en tient pas compte, les unités d'affaires d'EFG International ont signé avec les principales contreparties financières institutionnelles du Groupe des accords d'atténuation prévoyant le versement ou la perception d'une couverture.

#### (c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants :

- garanties, forward de risque et lettres de crédit standby : celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que les prêts ;
- engagements d'augmentation de crédit : ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect par les clients du maintien de critères de crédit spécifiques.

Pour tous les crédits ci-dessus, les mêmes normes s'appliquent en ce qui concerne les compétences d'approbation, les exigences de couverture et les procédures de surveillance, qu'au paragraphe 4.1.1 a).

Les garanties et lignes de crédit irrévocables peuvent être utilisées par les clients si ceux-ci disposent de suffisamment de couverture en nantissement auprès du Groupe. Si les garanties et lignes de crédit irrévocables sont utilisées, la majorité des facilités devraient être notées 1 à 3 par le Groupe.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 4.1.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2015 et 2014, avant et après la prise en compte de couvertures ou d'autres mesures d'atténuation du risque de crédit. Les instruments financiers liés aux capitaux propres ne sont pas inclus dans l'analyse ci-dessous, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme étant exposés à des risques de crédit.

	Exposition maximale avant couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit		Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit	
	2015 CHF millions	2014 CHF millions	2015 CHF millions	2014 CHF millions
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	4,862.0	2,855.3	4,862.0	2,855.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	757.1	626.0	757.1	626.0
Créances sur les banques	2,168.5	2,108.8	1,734.0	1,626.9
Prêts et avances à la clientèle				
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	8,816.2	9,423.9	47.4	113.5
Hypothèques	3,245.4	3,607.2		
Instruments financiers dérivés	735.4	569.5	135.3	138.5
Actifs financiers à la juste valeur :				
Actifs destinés au négoce – Titres de créance	58.6	105.6	58.6	105.6
Désignés à l'origine – Titres de créance	305.0	329.7	27.2	30.9
Titres de placement – Titres de créance	5,377.4	5,223.2	5,377.4	5,223.2
Autres actifs	113.9	136.7	78.1	136.7
<b>Actifs portés au bilan</b>	<b>26,439.5</b>	<b>24,985.9</b>	<b>13,077.1</b>	<b>10,856.6</b>
Garanties financières	290.8	258.3	1.3	1.3
Engagements de prêts et autres garanties liées à des crédits	104.0	168.7	22.3	36.3
<b>Éléments hors bilan</b>	<b>394.8</b>	<b>427.0</b>	<b>23.6</b>	<b>37.6</b>
<b>Total</b>	<b>26,834.3</b>	<b>25,412.9</b>	<b>13,100.7</b>	<b>10,894.2</b>

Voir note 23 «Couverture des prêts et avances aux clients», qui montre que les prêts couverts représentaient 99.5% (2014 : 99.0%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit, par notation

Situation au 31 décembre 2015, sur la base des notations attribuées par S&P :

	AAA-AA millions de CHF	A millions de CHF	BBB-BB millions de CHF	B-C millions de CHF	Unrated millions de CHF	Total millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	4,820.7		41.3			4,862.0
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	757.1					757.1
Créances sur les banques	315.4	658.5	108.0		652.1	1,734.0
Prêts et avances à la clientèle :						
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme			45.4	2.0		47.4
Hypothèques						-
Instrument financiers dérivés	41.4	39.1	2.2		52.6	135.3
Actifs financiers à la juste valeur :						
Actifs destinés au négoce -						
Titres de créance		58.1	0.5			58.6
Désignés à l'origine - Titres de créance	24.6	2.2		0.4		27.2
Titres de placement - Titres de créance	4,252.7	853.6	181.9	54.7	34.5	5,377.4
Autres actifs					78.1	78.1
<b>Actifs portés au bilan 2015</b>	<b>10,211.9</b>	<b>1,611.5</b>	<b>379.3</b>	<b>57.1</b>	<b>817.3</b>	<b>13,077.1</b>
Actifs portés au bilan 2014	8,696.2	1,124.9	267.6	59.7	708.2	10,856.6
Garanties financières					1.3	1.3
Engagements de prêts et autres garanties liées à des crédits					22.3	22.3
<b>Actifs hors bilan 2015</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23.6</b>	<b>23.6</b>
Actifs hors bilan 2014	-	-	-	-	37.6	37.6

### Concentration des risques des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le Groupe gère le risque de concentration en contrôlant et en assurant un suivi régulier de ses expositions importantes.

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de l'exposition des dix plus gros emprunteurs était de CHF 1,518.0 millions (2014 : CHF 1,864.0 millions).



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 4.1.4 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit :

	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2015 Créances sur les banques millions de CHF	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2014 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés a)	11,810.1	2,168.5	13,002.3	2,108.8
En retard de paiement mais non dépréciés b)	251.5		28.8	
Dépréciés	6.7		7.3	
<b>Brut</b>	<b>12,068.3</b>	<b>2,168.5</b>	<b>13,038.4</b>	<b>2,108.8</b>
Moins : déduction pour perte de valeur	(6.7)		(7.3)	
<b>Net</b>	<b>12,061.6</b>	<b>2,168.5</b>	<b>13,031.1</b>	<b>2,108.8</b>

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 6.7 millions (2014 : CHF 7.3 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La note 22 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

#### (a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe (voir la note 4.1.1 pour la définition des notes internes).

Note(s)	Prêts et avances à la clientèle		
	Découverts, prêts Lombard et à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>			
Notes 1–2	6,220.0	394.0	6,614.0
Note 3	2,143.6	2,232.5	4,376.1
Notes 4–5	234.2	540.7	774.9
Notes 6–7	19.3	21.0	40.3
Note 8		0.3	0.3
Notes 9–10	4.5		4.5
	<b>8,621.6</b>	<b>3,188.5</b>	<b>11,810.1</b>
<b>31 décembre 2014</b>			
Notes 1–2	6,358.7	692.7	7,051.4
Note 3	2,649.2	2,337.8	4,987.0
Notes 4–5	182.2	532.3	714.5
Notes 6–7	224.8	16.2	241.0
Note 8			–
Notes 9–10	7.5	0.9	8.4
	<b>9,422.4</b>	<b>3,579.9</b>	<b>13,002.3</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### (b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêts et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie, sont les suivants :

	Découverts, prêts Lombard et à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>			
En retard de paiement de plus de 180 jours	193.0	49.7	242.7
En retard de paiement de moins de 180 jours	1.6	7.2	8.8
<b>Total</b>	<b>194.6</b>	<b>56.9</b>	<b>251.5</b>
Juste valeur des couvertures	196.4	84.3	280.7
<b>31 décembre 2014</b>			
En retard de paiement de plus de 180 jours	0.1	25.6	25.7
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.5	2.6	3.1
<b>Total</b>	<b>0.6</b>	<b>28.2</b>	<b>28.8</b>
Juste valeur des couvertures	–	42.8	42.8

L'augmentation des prêts en retard de paiement est principalement liée à un prêt d'un montant approximatif de USD 194 millions pour lequel un portefeuille de sûretés financières avait été donné en garantie au Groupe par un constituant de gage, dont la société mère a été mise en sursis concordataire. Le commissaire au sursis a soulevé des questions juridiques quant à la validité et au caractère exécutoire de la garantie et des prêts. Le Groupe estime les prêts entièrement garantis et donc intégralement recouvrables ; en conséquence, il n'a pas constitué de provision. Par ailleurs, le Groupe dispose de l'engagement personnel d'un client UHNWI. Le Groupe a informé les autorités réglementaires compétentes, avec lesquelles il coopère pleinement dans le cadre de leur examen en cours dans cette affaire.

#### 4.1.5 Perte de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent davantage sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes attendues à la date du bilan sur la base d'indications objectives de dépréciation (voir note 2 (j)).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des notes inférieures. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à la clientèle et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacune des notations internes du Groupe :

Note(s)	2015		2014	
	Prêts et avances %	Provision pour perte de valeur %	Prêts et avances %	Provision pour perte de valeur %
Notes 1–2	54.8%		54.1%	
Note 3	36.3%		38.3%	
Notes 4–5	6.4%		5.5%	
Notes 6–7	2.4%		2.0%	
Note 8	0.0%		0.0%	
Notes 9–10	0.1%	100.0%	0.1%	100.0%
	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

L'outil de notation interne aide la Direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, l'engagement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et une dégradation de la notation en dessous de «investment grade».

### 4.1.6 Titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, Bons du Trésor, autres papiers monétaires et titres de placement exposés au risque de crédit, par notation au 31 décembre 2015, sur la base des notations internes :

	Bons du Trésor et autres papiers monétaires millions de CHF	Destinés au négoce millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Titres de placement disponibles à la vente millions de CHF	Titres de placement détenus jusqu'à échéance millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>						
Notes 1–2	757.1		199.4	3,390.6	862.1	5,209.2
Note 3		58.1	45.5	735.0	118.6	957.2
Notes 4–5		0.5	40.1	52.2	129.7	222.5
Note 6			18.9	4.1	50.6	73.6
Sans note			1.1	33.3	1.2	35.6
<b>Total</b>	<b>757.1</b>	<b>58.6</b>	<b>305.0</b>	<b>4,215.2</b>	<b>1,162.2</b>	<b>6,498.1</b>
<b>31 décembre 2014</b>						
Notes 1–2	626.0		180.1	3,489.8	890.7	5,186.6
Note 3		99.0	72.2	525.7	95.6	792.5
Notes 4–5		6.6	32.7	18.2	115.5	173.0
Note 6			11.0	2.1	54.5	67.6
Sans note			33.7	28.3	2.8	64.8
<b>Total</b>	<b>626.0</b>	<b>105.6</b>	<b>329.7</b>	<b>4,064.1</b>	<b>1,159.1</b>	<b>6,284.5</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 4.2 Risque de marché

Les risques de marché englobent les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce au niveau de la trésorerie et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts. Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de dérivés, de produits structurés, de devises, de métaux précieux et de matières premières pour le compte de ses clients essentiellement depuis des salles de marché situées à Hong Kong, Genève, Londres, aux Îles Caïman et à Miami. Il n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre autres que la détention d'instruments à revenu fixe et de polices d'assurance-vie dans son portefeuille bancaire. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change. Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales et à la valorisation des polices d'assurance-vie.

Du fait de la faible exposition du Groupe au risque de marché, les répercussions sont négligeables.

#### 4.2.1 Actifs et passifs évalués à la juste valeur

##### (a) Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 impose une classification des instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à l'évaluation.

Cette hiérarchie comprend les niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés du Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix) ;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Pour les instruments financiers régulièrement comptabilisés à leur juste valeur, le Groupe détermine s'il y a eu des transferts entre niveaux de la hiérarchie en réévaluant la répartition par catégorie (en se basant sur la donnée de plus bas niveau pertinente pour la mesure globale de valeur), à la fin de chaque période de référence.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2015				
	Niveau 1 millions de CHF	Niveau 2 millions de CHF	Niveau 3 millions de CHF	Total millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Instruments financiers dérivés (actifs) :</b>					
Dérivés sur devises		156.2		156.2	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.2	24.0		24.2	
Dérivés sur capitaux propres		430.7		430.7	
Autres dérivés		62.1		62.1	
Liés à des polices d'assurance-vie			62.2	62.2	
<b>Total des instruments financiers dérivés actifs</b>					<b>735.4</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur :</b>					
Titres de créance	58.6			58.6	
<b>Total des actifs destinés au négoce</b>					<b>58.6</b>
<b>Désignés à l'origine :</b>					
Liés à des polices d'assurance-vie			305.0	305.0	
<b>Total des actifs financiers désignés à l'origine</b>					<b>305.0</b>
<b>Titres de placement : disponibles à la vente</b>					
Titres de capitaux propres	0.5		28.1	28.6	
Titres de créance	3,283.1	896.6		4,179.7	
Liés à des polices d'assurance-vie			35.5	35.5	
<b>Total des titres de placement disponibles à la vente</b>					<b>4,243.8</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>3,342.4</b>	<b>1,569.6</b>	<b>430.8</b>	<b>5,342.8</b>	<b>5,342.8</b>
<b>Instruments financiers dérivés (passifs) :</b>					
Dérivés sur devises		102.1		102.1	
Dérivés sur taux d'intérêt		92.4		92.4	
Dérivés sur capitaux propres		458.9		458.9	
Autres dérivés		60.7		60.7	
<b>Total des instruments financiers dérivés passifs</b>					<b>714.1</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur :</b>					
Titres de capitaux propres			34.6*	34.6	
Liés à des polices d'assurance-vie			318.5	318.5	
<b>Total des passifs financiers désignés à la juste valeur</b>					<b>353.1</b>
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>714.1</b>	<b>353.1</b>	<b>1,067.2</b>	<b>1,067.2</b>
<b>Actifs moins passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>3,342.4</b>	<b>855.5</b>	<b>77.7</b>	<b>4,275.6</b>	<b>4,275.6</b>

\* Les passifs financiers relatifs aux capitaux propres, de niveau 3 et désignés à la juste valeur pour CHF 34.6 millions comprennent des options de vente détenues par des intérêts minoritaires. Leur évaluation est basée sur des termes contractuels et de ce fait, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les données sources. Toutefois, les options de vente sont classées comme des instruments de Niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2014				Total millions de CHF	Total millions de CHF
	Niveau 1 millions de CHF	Niveau 2 millions de CHF	Niveau 3 millions de CHF			
<b>Instruments financiers dérivés (actifs):</b>						
Dérivés sur devises		151.6			151.6	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.1	40.1			40.2	
Dérivés sur capitaux propres		318.0			318.0	
Autres dérivés		3.5			3.5	
Liés à des polices d'assurance-vie			56.2		56.2	
<b>Total des instruments financiers dérivés actifs</b>						<b>569.5</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur:</b>						
Titres de créance	105.6				105.6	
<b>Total des actifs destinés au négoce</b>						<b>105.6</b>
<b>Désignés à l'origine:</b>						
Liés à des polices d'assurance-vie			329.7		329.7	
<b>Total des actifs financiers désignés à l'origine</b>						<b>329.7</b>
<b>Titres de placement: disponibles à la vente</b>						
Titres de capitaux propres	0.3		29.1		29.4	
Titres de créance	3,368.4	654.8			4,023.2	
Liés à des polices d'assurance-vie			40.9		40.9	
<b>Total des titres de placement disponibles à la vente</b>						<b>4,093.5</b>
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>3,474.4</b>	<b>1,168.0</b>	<b>455.9</b>		<b>5,098.3</b>	<b>5,098.3</b>
<b>Instruments financiers dérivés (passifs):</b>						
Dérivés sur devises		109.0			109.0	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.2	228.6			228.8	
Dérivés sur capitaux propres		321.4			321.4	
Autres dérivés		1.9			1.9	
<b>Total des instruments financiers dérivés passifs</b>						<b>661.1</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur:</b>						
Titres de capitaux propres			38.7*		38.7	
Liés à des polices d'assurance-vie			330.5		330.5	
<b>Total des passifs financiers désignés à la juste valeur</b>						<b>369.2</b>
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>0.2</b>	<b>660.9</b>	<b>369.2</b>		<b>1,030.3</b>	<b>1,030.3</b>
<b>Actifs moins passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>3,474.2</b>	<b>507.1</b>	<b>86.7</b>		<b>4,068.0</b>	<b>4,068.0</b>

\* Les passifs financiers relatifs aux capitaux propres, de niveau 3 et désignés à la juste valeur pour CHF 38.7 millions comprennent des options de vente détenues par des intérêts minoritaires. Leur évaluation est basée sur des termes contractuels et de ce fait, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les données sources. Toutefois, les options de vente sont classées comme des instruments de Niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (i) Instruments financiers de Niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs est basée sur les prix cotés sur le marché à la date du bilan. Un marché est considéré comme actif lorsqu'il est à l'origine de prix cotés fournis par une bourse, un fournisseur, un courtier, un groupe industriel, un service de fixation de prix ou un organisme réglementaire, et ces prix représentent les cours des transactions indépendantes qui se produisent réellement et régulièrement sur le marché. Le prix coté du marché repris pour les actifs financiers détenus par le Groupe correspond au prix actuel de l'offre. Ces instruments font partie du Niveau 1. Les instruments du Niveau 1 sont principalement des obligations cotées et des titres de capitaux propres.

#### (ii) Instruments financiers de Niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (p. ex. les dérivés négociés de gré à gré) est déterminé au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques font appel à un maximum de données observables sur le marché et reposent le moins possible sur des estimations propres aux entités. Si tous les inputs nécessaires à l'établissement de la juste valeur sont observables, l'instrument est classé Niveau 2. Si un ou plusieurs inputs importants ne sont pas basés sur des données observables sur le marché, l'instrument est classé Niveau 3.

Quelques techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers :

- prix cotés sur le marché ou cotations de fournisseurs pour des instruments similaires ;
- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés basée sur les courbes de rendement observables ;
- la juste valeur des contrats de change à terme est calculée à l'aide du taux de change à terme à la date du bilan, la valeur résultante étant escomptée à la valeur actuelle ;
- d'autres techniques telles que l'analyse des flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour déterminer la juste valeur des autres instruments financiers.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### (b) Mouvements des instruments de Niveau 3

	Actifs de Niveau 3			Total des actifs de Niveau 3 millions de CHF
	Instruments financiers dérivés millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Disponibles à la vente millions de CHF	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	56.1	329.7	70.1	455.9
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		51.4	3.8	55.2
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce	5.1			5.1
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(99.5)		(99.5)
dans les autres éléments du résultat global			(13.1)	(13.1)
Achats/primes payées	1.8	39.5	5.8	47.1
Cessions/primes reçues	(1.2)	(15.3)	(2.5)	(19.0)
Différences de change	0.4	(0.8)	(0.5)	(0.9)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>62.2</b>	<b>305.0</b>	<b>63.6</b>	<b>430.8</b>

Variation des gains ou pertes non réalisés sur la période inclus dans

le Compte de résultat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	5.1	(48.1)	3.8	(39.2)
--	-----	--------	-----	--------

	Passifs de Niveau 3		
	Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF	Total des passifs de Niveau 3 millions de CHF	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>		369.2	369.2
Total des gains ou pertes			
dans le Compte de résultat – Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		52.5	52.5
dans le Compte de résultat – Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(82.2)	(82.2)
Achats/primes payées		(17.4)	(17.4)
Cessions/primes reçues		35.3	35.3
Différences de change		(4.3)	(4.3)
<b>Au 31 décembre 2015</b>		<b>353.1</b>	<b>353.1</b>

Variation des gains ou pertes non réalisés sur la période inclus

dans le Compte de résultat pour des passifs détenus à la fin de l'exercice		(29.7)	(29.7)
--	--	--------	--------



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Actifs de Niveau 3			Total des actifs de Niveau 3 millions de CHF
	Instruments financiers dérivés millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Disponibles à la vente millions de CHF	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	48.1	298.6	64.8	411.5
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		48.1	4.1	52.2
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce	4.1			4.1
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(59.8)		(59.8)
dans les autres éléments du résultat global			(7.5)	(7.5)
Achats/primes payées		34.9	6.0	40.9
Cessions/primes reçues		(25.8)	(0.9)	(26.7)
Transferts du Niveau 3 au Niveau 2	(1.5)			(1.5)
Différences de change	5.4	33.7	3.6	42.7
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>56.1</b>	<b>329.7</b>	<b>70.1</b>	<b>455.9</b>
Variation des gains ou pertes non réalisés sur la période inclus dans le Compte de résultat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	4.1	(11.7)	4.1	(3.5)

	Passifs de Niveau 3	
	Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF	Total des passifs de Niveau 3 millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>		310.7
Total des gains ou pertes		
dans le Compte de résultat – Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		48.8
dans le Compte de résultat – Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(49.9)
Augmentation liée aux parts des actionnaires*		21.3
Achats/primes payées		30.8
Cessions/primes reçues		(25.2)
Différences de change		32.7
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>369.2</b>
Variation des gains ou pertes non réalisés sur la période inclus dans le Compte de résultat pour des passifs détenus à la fin de l'exercice		(1.1)

\* En lien avec les options de vente détenues par des intérêts minoritaires déjà émises.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### (c) Détermination de la juste valeur pour les instruments financiers de Niveau 3 – Technique d'évaluation Gouvernance en matière d'évaluation

Le modèle de gouvernance du Groupe est détaillé dans une politique de validation du modèle qui décrit la structure de gestion des risques du Groupe, son approche pour la validation du modèle et le processus de validation.

Dans le processus de vérification des prix, l'estimation de la précision des méthodes de modélisation et des hypothèses de départ qui génèrent des estimations de juste valeur issues de techniques d'évaluation occupe une place importante. Dans le cadre de la structure de gouvernance modélisée, la comparaison des estimations de juste valeur s'effectue par rapport à des sources externes et le rééquilibrage s'effectue de manière continue en fonction des variations de juste valeur par rapport aux attentes. Les justes valeurs mesurées sont comparées aux prix observés et niveaux de marché, pour que l'instrument donné soit évalué aussi souvent que possible.

Par conséquent, et dans un but de conformité aux informations indépendantes de marché et aux normes comptables, les valeurs peuvent être ajustées aux estimations de juste valeur de l'entreprise.

### Méthodes d'évaluation

S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- i) transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes (si disponibles) ;
- ii) référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument (identique en substance) ;
- iii) analyse des flux de trésorerie actualisés ;
- iv) modèles d'évaluation d'option.

Méthodes d'évaluation		31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Modèle de flux de trésorerie actualisés</b>	<b>Produits</b>		
Disponibles à la vente –	Actions en bourse et dans		
Titres de capitaux propres	des établissements de clearing	27.8	28.7
Disponibles à la vente –			
Titres de capitaux propres	Fonds de capitaux privés	0.3	0.4
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	(34.6)	(38.7)
<b>Analyse des flux de trésorerie actualisés et espérance de vie (données non observables sur le marché)</b>			
Instruments financiers dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	62.2	56.2
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques	27.2	30.9
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques*	277.8	298.8
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie physiques	35.5	40.9
Passifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques*	(318.5)	(330.5)
<b>Total</b>		<b>77.7</b>	<b>86.7</b>

\* Les actifs évalués à CHF 277.8 millions (2014 : CHF 298.8 millions) et les passifs évalués de manière similaire à CHF 318.5 millions (2014 : CHF 330.5 millions) sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera en grande partie dans une variation de valeur des autres.

Le Groupe détermine la juste valeur d'instruments financiers à l'aide de modèles reposant sur des données sources non observables sur le marché (inputs non observables). Ces instruments financiers sont classés Niveau 3. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des méthodes d'évaluation et des données observables utilisées dans l'évaluation de ces instruments de Niveau 3, qui influent de manière significative sur leur valeur, soulignant la relation entre ces données observables et leur impact sur l'évaluation.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (i) Polices d'assurance-vie

Le Groupe utilise une méthode d'évaluation des flux de trésorerie actualisés pour l'évaluation des polices d'assurance-vie physiques et synthétiques et les instruments financiers associés. Cette approche fait appel à des données observables sur le marché et hors marché, qui sont :

- des hypothèses actuarielles concernant l'espérance de vie,
- des estimations de primes,
- des ajustements du risque, et
- des courbes de taux d'intérêt ou des taux d'actualisation.

Les hypothèses concernant l'espérance de vie sont basées sur les dernières tables de mortalité de base («VBT») publiées par la Society of Actuaries en 2015 et ajustées par des souscripteurs d'assurance-vie externes et des actuaires en fonction des différents profils médicaux des assurés référencés. Les estimations de prime sont basées sur des estimations de coût d'assurance fournies par des tiers indépendants spécialisés dans le calcul des primes d'assurance-vie et experts dans ce domaine. Le Groupe examine régulièrement et en détail les services de ces fournisseurs afin de s'assurer du respect des normes de qualité et de la fiabilité des prévisions. Les ajustements du risque ainsi que les taux d'actualisation représentent la rémunération du risque (rendement) qu'un investisseur est en droit d'attendre en souscrivant une police d'assurance-vie. Le marché des polices d'assurance-vie est confidentiel et morcelé, ce qui rend les données appropriées non observables. En conséquence, des hypothèses sont formulées pour la détermination de l'ajustement du risque.

L'évaluation que fait le Groupe des polices d'assurance-vie physiques et synthétiques et des instruments financiers dépend des paramètres suivants :

		Taux d'actualisation		Espérance de vie		Estimations de primes	
		-1% millions de CHF	+1% millions de CHF	-3 mois millions de CHF	+3 mois millions de CHF	-5% millions de CHF	+5% millions de CHF
<b>Sensibilité des assurances-vie</b>							
Instruments financiers							
dérivés	Polices synthétiques	3.6	(3.2)		(0.1)		
Actifs financiers							
à la juste valeur	Polices physiques	14.0	(12.9)	21.3	(21.0)	10.1	(9.9)
Disponibles à la vente	Polices physiques	2.7	(2.4)	2.3	(2.1)	2.1	(2.0)
Passifs financiers							
à la juste valeur	Polices synthétiques	(13.7)	12.7	(20.3)	20.5		

#### (ii) Actions en bourse et dans des établissements de clearing

La participation dans le Groupe SIX est basée sur une évaluation en fonction de la valeur nette des actifs du Groupe SIX fin décembre 2015, que le Groupe considère comme la base de toute vente ou tout achat entre les actionnaires du Groupe SIX. Comme le Groupe SIX n'a pas encore publié ses états financiers de décembre à la date d'élaboration de ce rapport annuel consolidé, le Groupe a estimé la valeur nette des actifs sur la base de données non observables, c'est-à-dire en fonction du résultat net du Groupe SIX estimé en décembre 2015. La sensibilité de cette évaluation fait qu'un gain ou une perte de 30% établis dans les autres éléments du résultat global pour l'année 2015 entraînerait un résultat respectivement supérieur ou inférieur de CHF 0.5 ou (0.4) million sur cette position classée dans les placements disponibles à la vente.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (iii) Option de vente sur intérêts minoritaires – Engagement d'acheter des intérêts minoritaires

Les options de vente des actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA donnent lieu à un passif financier désigné à la juste valeur de CHF 34.6 millions qui correspond au montant du rachat actualisé, déduit des titres des actionnaires à la date de création des options de vente. En 2014, d'autres options de vente ont été accordées par le Groupe aux actionnaires minoritaires pour un montant de CHF 21.3 millions.

La méthode d'évaluation des options de vente a été convenue par contrat avec les actionnaires minoritaires et se base sur des informations comptables non observables mais objectives (Continuing Valuation Methodology, «CVM»). Cette méthode d'évaluation tient compte de trois éléments comptables d'importance : excédent brut d'exploitation, revenus nets et actifs nets normalisés. Selon le contrat, la CVM ne doit jamais être inférieure au prix fixé de EUR 32.2 millions qui doit être payé aux actionnaires minoritaires à l'exercice de l'option. La CVM réelle calculée au 31 décembre 2015 se situe au-dessous de la CVM contractuelle et la sensibilité actuelle des options de vente est considérée comme nulle (2014 : néant). Aucune sensibilité n'est donc actuellement observée.

Les options de vente détenues par des intérêts minoritaires sont principalement évaluées par contrat, ne dépendent que dans une certaine mesure d'hypothèses internes et sont classées comme instruments de Niveau 3.

#### (d) Compensation

Les actifs et passifs financiers suivants peuvent faire l'objet d'accords de compensation ou d'accords similaires.

	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés au bilan	Montants nets des actifs financiers comptabilisés présentés au bilan	Montants associés non compensés au bilan		Exposition nette
				Passifs financiers soumis à des accords de compensation	Equivalent de trésorerie reçu	
<b>Au 31 décembre 2015</b>						
Instruments financiers dérivés	757.1	(21.7)	735.4	(115.1)	(485.0)	135.3
Polices d'assurance-vie – Désignées à la juste valeur à l'origine	277.8		277.8	(277.8)		–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1,034.9</b>	<b>(21.7)</b>	<b>1,013.2</b>	<b>(392.9)</b>	<b>(485.0)</b>	<b>135.3</b>

	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés au bilan	Montants nets des passifs financiers comptabilisés présentés au bilan	Montants associés non compensés au bilan		Exposition nette
				Actifs financiers soumis à des accords de compensation	Equivalent de trésorerie reçu	
<b>Au 31 décembre 2015</b>						
Instruments financiers dérivés	735.8	(21.7)	714.1	(115.1)	(130.8)	468.2
Polices d'assurance-vie – Désignées à la juste valeur à l'origine	318.5		318.5	(277.8)	(128.3)	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1,054.3</b>	<b>(21.7)</b>	<b>1,032.6</b>	<b>(392.9)</b>	<b>(259.1)</b>	<b>468.2</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers comptabilisés présentés au bilan	Montants associés non compensés au bilan		Exposition nette
				Passifs financiers soumis à des accords de compensation	Equi- valent de trésorerie reçu	
<b>Au 31 décembre 2014</b>						
Instruments financiers dérivés	618.8	(49.3)	569.5	(152.8)	(313.7)	103.0
Polices d'assurance-vie – Désignées à la juste valeur à l'origine	298.8		298.8	(298.8)		–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>917.6</b>	<b>(49.3)</b>	<b>868.3</b>	<b>(451.6)</b>	<b>(313.7)</b>	<b>103.0</b>

	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers comptabilisés présentés au bilan	Montants associés non compensés au bilan		Exposition nette
				Actifs financiers soumis à des accords de compensation	Equi- valent de trésorerie reçu	
<b>Au 31 décembre 2014</b>						
Instruments financiers dérivés	710.4	(49.3)	661.1	(152.8)	(225.7)	282.6
Polices d'assurance-vie – Désignées à la juste valeur à l'origine	330.5		330.5	(298.8)	(109.6)	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1,040.9</b>	<b>(49.3)</b>	<b>991.6</b>	<b>(451.6)</b>	<b>(335.3)</b>	<b>282.6</b>

Le Groupe a défini la valeur nette de pans de couvertures de défaillance identifiés où la contrepartie, les maturités et la monnaie sont équivalentes, où le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de régler le montant net à la contrepartie, et où le règlement se fait sur une base nette. Fin décembre 2015, les instruments financiers dérivés évalués à CHF 23.1 millions ont été réduits à la valeur nette négative de CHF 21.7 millions, pour une présentation nette des instruments financiers dérivés comme actifs d'une valeur de CHF 1.4 million.

Pour les actifs et passifs financiers ci-dessus encadrés par des accords de compensation globale ou des accords similaires, chaque accord passé entre le Groupe et la contrepartie autorise le règlement du montant net des actifs et passifs financiers concernés lorsque les deux parties sont d'accord. En l'absence d'une telle option, les actifs et passifs financiers seront réglés sur une base brute, chaque partie de l'accord de compensation globale ou de l'accord similaire ayant la possibilité de régler ces montants sur une base nette dans le cas d'un défaut de l'autre partie. Selon les termes de l'accord, le défaut inclut le manquement d'une des deux parties au versement du montant exigible ; il correspond également au manquement d'une partie à l'obligation stipulée par l'accord (hors paiement) s'il n'est pas résolu dans un délai de 30 à 60 jours après l'avis de manquement à la partie, ou en cas de faillite.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 4.2.2 Actifs et passifs non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à la juste valeur dans le bilan du Groupe. Les changements dans le risque de crédit lié au Groupe ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous.

	Note	Valeur comptable millions de CHF	Juste valeur millions de CHF	Différence millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Créances sur les banques	(i)	2,168.5	2,168.6	0.1
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	12,061.6	12,223.5	161.9
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – liés à des polices d'assurance-vie	(iii)	815.7	566.4	(249.3)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – titres de créance	(iv)	346,5	326.5	(20.0)
		<b>15,392.3</b>	<b>15,285.0</b>	<b>(107.3)</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Engagements envers les banques	(v)	503.2	503.2	–
Engagements envers la clientèle	(vi)	19,863.5	19,863.1	0.4
Emprunts subordonnés	(vii)	242.8	261.5	(18.7)
Dette émise	(viii)	392.0	392.0	–
Autres passifs financiers	(ix)	3,237.9	3,262.3	(24.4)
		<b>24,239.4</b>	<b>24,282.1</b>	<b>(42.7)</b>
<b>Actifs et passifs nets non évalués à la juste valeur</b>		<b>(8,847.1)</b>	<b>(8,997.1)</b>	<b>(150.0)</b>
<b>31 décembre 2014</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Créances sur les banques	(i)	2,108.8	2,108.8	–
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	13,031.1	13,123.3	92.2
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – liés à des polices d'assurance-vie	(iii)	774.2	525.4	(248.8)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – titres de créance	(iv)	384.9	368.0	(16.9)
		<b>16,299.0</b>	<b>16,125.5</b>	<b>(173.5)</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Engagements envers les banques	(v)	466.0	465.5	0.5
Engagements envers la clientèle	(vi)	18,564.5	18,561.5	3.0
Emprunts subordonnés	(vii)	246.3	265.3	(19.0)
Dette émise	(viii)	411.1	411.1	–
Autres passifs financiers	(ix)	3,030.7	3,037.6	(6.9)
		<b>22,718.6</b>	<b>22,741.0</b>	<b>(22.4)</b>
<b>Actifs et passifs nets non évalués à la juste valeur</b>		<b>(6,419.6)</b>	<b>(6,615.5)</b>	<b>(195.9)</b>

#### (i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des éléments en cours de recouvrement. La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée être leur valeur comptable, puisque l'actualisation n'a pas d'impact significatif. Les justes valeurs se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixation du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### (iii) Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – liés à des polices d'assurance-vie

Le calcul de la juste valeur pour les actifs détenus jusqu'à échéance liés au portefeuille de polices d'assurance-vie repose sur les flux de trésorerie attendus. Ces flux de trésorerie ajustés du risque ont été actualisés en fonction de l'échéance sur la courbe des taux swap du marché obtenue par interpolation linéaire (2014 : flux de trésorerie attendus, sans ajustement du risque, taux de rendement interne de 12.33%). La valeur comptable est calculée à partir d'une valeur d'acquisition (sur la base d'un TRI de 10.7% à l'acquisition), des primes payées et d'un rendement des polices d'assurance-vie en fin d'exercice. Le rendement global de l'investissement (rendement et prestations amorties des polices d'assurance-vie échues) s'élève à 1.3% (2014 : 3.4%). Les justes valeurs se situent au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur du portefeuille d'assurances-vie est décrite à la note 4.2.1 c).

#### (iv) Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – titres de créance

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à échéance repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés aux taux courants du marché, sur la base d'estimations à partir des cotations de marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### (v) & (vi) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### (vii) Emprunts subordonnés

La juste valeur des emprunts subordonnés est estimée en fonction des prix cotés de ces titres sur le marché. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### (viii) Dette émise

La juste valeur de la dette émise est estimée en fonction des prix cotés de ces titres sur le marché. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### (ix) Autres passifs financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base du rendement effectif de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur pour le dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés jusqu'à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs se situent au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

### 4.2.3 Gain ou perte au jour 1 différé

Le tableau ci-dessous reflète les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation où toutes les données ne sont pas observables sur le marché. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés dans les états financiers du Groupe à leur prix de transaction, bien que les valeurs obtenues à partir du modèle d'évaluation pertinent au jour 1 puissent être différentes. Le tableau montre la différence globale à comptabiliser dans le Compte de résultat au début et à la fin de la période.

	2015 millions de CHF	2014 millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.3</b>	<b>1.5</b>
Comptabilisé dans le Compte de résultat	(0.2)	(0.2)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1.1</b>	<b>1.3</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### 4.2.4 Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières : exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêt, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques. Elle n'est utilisée qu'en interne, à des fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, de manière ponctuelle, appliquer différentes stratégies de couverture (note 24). Il conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe et aux engagements à taux fixe.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après

##### (a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt (hors spreads de crédits), de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations de marché estimées statistiquement pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité fixé. La méthode d'évaluation de la VaR utilisée par le Groupe est basée sur une approche historique de valorisation totale. Le Groupe emploie un outil interne de calcul de la VaR intégrant une période de détention de dix jours et une période d'observation de 201 jours.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de juste valeur et leurs impacts sur les revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir ; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Des rapports de risque journaliers vérifient la conformité aux limites de risque de marché. Le tableau suivant présente la VaR (telle que décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque :

VaR par type de risque	Au 31 décembre	12 mois au 31 décembre		
	millions de CHF	Moyenne millions de CHF	Maximum millions de CHF	Minimum millions de CHF
<b>2015</b>				
Risque de taux d'intérêt	3.4	4.3	5.2	3.2
Risque de change	0.6	0.4	0.7	0.2
Risque lié au cours des actions	0.6	0.5	0.6	0.5
<b>VaR</b>	<b>4.6</b>	<b>5.2</b>	<b>6.5</b>	<b>3.9</b>
<b>2014</b>				
Risque de taux d'intérêt	3.2	3.8	5.7	2.7
Risque de change	0.2	0.3	0.4	0.1
Risque lié au cours des actions	0.6	0.3	0.6	0.2
<b>VaR</b>	<b>4.0</b>	<b>4.4</b>	<b>6.7</b>	<b>3.0</b>

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

##### (b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants, non couverts par la VaR :

- i) actifs destinés au négoce et désignés à la juste valeur par le résultat, comprenant des polices d'assurance-vie, des produits structurés et des actions non cotées ;
- ii) disponibles à la vente – polices d'assurance-vie ;
- iii) engagements financiers – polices d'assurance-vie et engagements d'acquiescer des intérêts minoritaires.



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des cours des actions, des taux d'intérêt et de l'espérance de vie. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir ; il ne considère pas que les résultats de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2015 pour les positions pour lesquelles i) la VaR n'est pas calculée ci-dessus ou ii) l'analyse de sensibilité n'est pas présentée à la note 4.2.1 (c).

Catégorie	Produit	Impact de	Risque de prix	
			Valeur de marché millions de CHF	Compte de résultat global millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>				
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Bénéfice inférieur de 30%	27.8	(0.4)
Disponibles à la vente	Fonds privés	Bénéfice inférieur de 30%	0.3	(0.1)
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	Revenus supérieurs de 20%	(34.6)	
<b>31 décembre 2014</b>				
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Bénéfice inférieur de 30%	28.7	(0.4)
Disponibles à la vente	Fonds privés	Bénéfice inférieur de 30%	0.4	(0.1)
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	Revenus supérieurs de 20%	(38.7)	

#### (c) Stress tests

Les calculs de la VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites stop loss, l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Gestion des Risques du Marché et transmis à la Direction.

Les stress tests fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes susceptibles de survenir dans des conditions extrêmes. Ils sont réalisés de la manière suivante :

- i) facteurs de risque : des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque ;
- ii) tests ad hoc : des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des stress tests sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité opérationnelle et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration. Les stress tests sont calibrés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

#### (d) Earnings at risk

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les revenus de taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du Résultat net des opérations d'intérêt (Net Interest Income sensitivity – NII) et du risque sur les revenus de taux d'intérêt (Interest Earnings at Risk – IEAR) ont été instaurées, dont les résultats sont examinés périodiquement par référence aux limites définies des stress tests.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 4.2.5 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'Administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liées aux fluctuations des taux d'intérêt et l'unité Gestion des Risques du Marché en assure le suivi. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers du Groupe à leur valeur comptable, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

	Jusqu'à 3 mois millions de CHF	3-12 mois millions de CHF	1-5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Sans intérêt millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>						
<b>Actif</b>						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	4,862.0					4,862.0
Bons du Trésor	687.7	69.4				757.1
Créances sur les banques	450.4	242.0			1,476.1	2,168.5
Prêts et avances à la clientèle	6,759.0	1,701.7	3,583.0	17.9		12,061.6
Instruments financiers dérivés	252.0	1.4	0.5	0.2	481.3	735.4
Actifs financiers à la juste valeur :						
Destinés au négoce	57.5		1.1			58.6
Désignés à l'origine				305.0		305.0
Titres de placement :						
disponibles à la vente	2,573.1	321.9	881.3	426.3	41.2	4,243.8
Détenus jusqu'à échéance		1,162.2				1,162.2
Autres actifs					113.9	113.9
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>15,641.7</b>	<b>3,498.6</b>	<b>4,465.9</b>	<b>749.4</b>	<b>2,112.5</b>	<b>26,468.1</b>
<b>Passif</b>						
Engagements envers les banques	229.7	15.0			258.5	503.2
Engagements envers la clientèle	8,563.4	889.9	213.4		10,196.8	19,863.5
Emprunts subordonnés				242.8		242.8
Dette émise			392.0			392.0
Instruments financiers dérivés	198.9	4.3	0.1	0.1	510.7	714.1
Passifs financiers à la juste valeur				318.5	34.6	353.1
Autres passifs financiers	803.3	646.3	1,358.9	429.4		3,237.9
Provisions					7.7	7.7
Autres passifs					313.1	313.1
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9,795.3</b>	<b>1,555.5</b>	<b>1,964.4</b>	<b>990.8</b>	<b>11,321.4</b>	<b>25,627.4</b>
Ecart de modification d'intérêt au bilan	5,846.4	1,943.1	2,501.5	(241.4)	(9,208.9)	840.7
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	2,165.0	(99.7)	(1,582.8)	(482.5)		-
<b>31 décembre 2014</b>						
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>12,225.9</b>	<b>2,225.4</b>	<b>2,620.3</b>	<b>3,101.1</b>	<b>4,842.6</b>	<b>25,015.3</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>8,430.8</b>	<b>1,446.5</b>	<b>1,678.4</b>	<b>1,000.1</b>	<b>11,571.8</b>	<b>24,127.6</b>
Ecart de modification d'intérêt au bilan	3,795.1	778.9	941.9	2,101.0	(6,729.2)	887.7
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	2,495.5	(178.0)	(902.6)	(1,414.9)		-

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### **Couverture du risque de taux d'intérêt pour la juste valeur**

Le risque de taux d'intérêt encouru par le Groupe provient de son exposition à long terme aux obligations. Les obligations émises à taux fixe exposent en effet le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Le Groupe effectue des swaps de taux fixes-variables pour protéger la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt lié à l'acquisition d'obligations à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt utilisés en couverture sont indiqués à la note 24.1.

Pour connaître la sensibilité du portefeuille d'assurances-vie aux variations de taux d'intérêt (taux de rentabilité interne), voir la note 3(d).

#### **4.2.6 Risque de change**

Le Groupe réalise des opérations sur monnaies étrangères, tant pour le compte de ses clients que pour son propre compte. Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et de placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites overnight. En outre, des limites «stop loss» sur dix jours glissants ont été mises en place pour le stress test VaR. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients.

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales et des succursales d'EFG Bank AG utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené de temps en temps à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus.

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'Administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir la note 4.2.4 qui fournit des informations sur la VaR liée au risque de change.

#### **4.3 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de remplacer des fonds lorsqu'ils sont retirés. Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité soit bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire ses propres besoins de trésorerie.

##### **4.3.1 Gestion du risque de liquidité**

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent l'activation de transactions repo avec des contreparties de premier ordre, la liquidation de titres négociables et/ou le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse (facilité Lombard).

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la Direction sur une base individuelle par entité pour ses filiales bancaires. Des stress tests sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par le service Marchés Financiers et surveillé par l'unité Gestion des Risques du Marché. Il comprend :

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer que les besoins peuvent être couverts.
- Cela implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés (remboursement ou vente) pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport aux dispositions internes et réglementaires.
- La gestion de la concentration et du profil d'échéances des dettes.

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers et de la date attendue de recouvrement des actifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

Le service Marchés Financiers surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

#### 4.3.2 Approche de financement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par le service Marchés Financiers afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

#### 4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéance contractuelle résiduelle, à la date du bilan.

Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Jusqu'à 1 mois millions de CHF	1-3 mois millions de CHF	3-12 mois millions de CHF	1-5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>						
<b>Passif</b>						
Engagements envers les banques	486.9	1.4	15.0			503.3
Engagements envers la clientèle	17,428.3	1,484.6	879.0	84.9		19,876.8
Emprunts subordonnés			13.5		229.3	242.8
Dettes émises				392.0		392.0
Instruments financiers dérivés	9,738.3	3,821.0	1,603.6	27.7		15,190.6
Passifs financiers à la juste valeur	34.6				318.5	353.1
Autres passifs financiers	619.3	376.8	557.8	1,175.0	531.5	3,260.4
Provisions			7.7			7.7
Autres passifs	268.3	10.1	32.1	2.5	0.1	313.1
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>28,575.7</b>	<b>5,693.9</b>	<b>3,108.7</b>	<b>1,682.1</b>	<b>1,079.4</b>	<b>40,139.8</b>

**Total hors bilan 394.8 394.8**

#### 31 décembre 2014

##### Passif

Engagements envers les banques	228.7	236.6	1.0			466.3
Engagements envers la clientèle	14,690.8	1,717.6	2,076.0	93.4		18,577.8
Emprunts subordonnés			14.1		232.2	246.3
Dettes émises				411.1		411.1
Instruments financiers dérivés	8,520.2	2,074.8	1,706.9	51.4		12,353.3
Passifs financiers à la juste valeur	38.7				330.5	369.2
Autres passifs financiers	425.7	142.4	779.9	1,130.2	560.1	3,038.3
Provisions		8.0	30.0			38.0
Autres passifs	290.1	18.9	30.4	1.0	0.3	340.7
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>24,194.2</b>	<b>4,198.3</b>	<b>4,638.3</b>	<b>1,687.1</b>	<b>1,123.1</b>	<b>35,841.0</b>

**Total hors bilan 427.0 427.0**

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### 4.3.4 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quotidiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités opérationnelles, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients, qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans les unités de trésorerie qui gèrent le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matière de liquidités.

#### 4.3.5 Risque de concentration

Le Groupe contrôle le risque de concentration par le biais des mécanismes suivants :

- Le niveau global des expositions aux risques de marché et de crédit est surveillé rigoureusement par le biais de paramètres et indicateurs de risques spécifiques approuvés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité des Risques sur délégation du Conseil d'Administration et conformément au niveau de tolérance au risque du Groupe en évitant tout risque de concentration.
- Ces expositions et les limites correspondantes sont analysées de manière proactive par le Comité de Gestion des Risques et/ou le Comité des Risques sur délégation du Conseil d'Administration afin d'assurer la pleine prise en compte des conditions de marché et de liquidité et du cadre réglementaire du Groupe en matière de risque et afin d'éviter tout risque de concentration dans des environnements de marché changeants.

#### 4.4 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, le Groupe a pour objectif de se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire dans les juridictions où il opère et de sauvegarder la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories :

- Le Tier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué d'emprunts subordonnés, de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de placement disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et aux expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de crédit, risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau ci-après résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2015 et 2014. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les exigences relatives aux capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

	Critères Bâle III pris en compte dans leur intégralité 31 décembre 2015 non audités millions de CHF	Critères Bâle III pris en compte dans leur intégralité 31 décembre 2014 non audités millions de CHF
<b>Tier 1</b>		
Capital-actions	76.1	75.5
Primes d'émission	1,245.9	1,243.8
Autres réserves	(180.2)	(72.5)
Résultats non distribués	(32.3)	(90.5)
Intérêts minoritaires	19.5	18.8
<b>IFRS : Total des capitaux propres</b>	<b>1,129.0</b>	<b>1,175.1</b>
Moins : Dividende proposé sur actions ordinaires (note 50)	(38.0)	(37.7)
Moins : Réserve pour dividende futur estimé sur les Bons de participation	(0.0)	(0.1)
Moins : Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente	(4.9)	(22.2)
Moins : Goodwill (net des engagements liés aux acquisitions) et immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(228.7)	(239.5)
Moins : Bons de participation	(14.5)	(16.1)
Moins : Autres déductions liées à Bâle III	(48.8)	(40.0)
<b>Capital actions ordinaire (CET 1)</b>	<b>794.1</b>	<b>819.5</b>
Tier 1 supplémentaire (AT 1) : Bons de participation	14.5	16.1
<b>Total des capitaux assimilés au Tier 1</b>	<b>808.6</b>	<b>835.6</b>
<b>Tier 2</b>		
Emprunts subordonnés	229.3	232.1
Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente (pondération 45%)	2.2	10.1
<b>Total des capitaux règlementaires</b>	<b>1,040.1</b>	<b>1,077.8</b>
<b>Actifs pondérés des risques</b>		
Risque de crédit, y compris risque de règlement	4,652.5	4,226.3
Risque lié à une non-contrepartie	21.0	20.8
Risque de marché*	318.2	232.9
Risque opérationnel*	1,208.0	1,285.1
<b>Total des actifs pondérés des risques</b>	<b>6,199.7</b>	<b>5,765.1</b>
	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
<b>Bâle III – Ratio du CET1 BRI</b>		
<b>(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)</b>	<b>12.8</b>	<b>14.2</b>
<b>Bâle III – Ratio des fonds propres BRI</b>		
<b>(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)</b>	<b>16.8</b>	<b>18.7</b>

\* Montant pondéré du risque, calculé en multipliant par 12.5 les capitaux propres requis.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 5. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Produits des opérations d'intérêt et d'escompte</b>		
Banques et clients	311.5	328.3
Actifs financiers à la juste valeur	51.6	49.5
Titres de placement disponibles à la vente	36.6	51.7
Titres de placement détenus jusqu'à échéance*	10.2	27.4
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	3.7	1.4
<b>Produits des opérations d'intérêt et d'escompte</b>	<b>413.6</b>	<b>458.3</b>
<b>Charges d'intérêts</b>		
Banques et clients**	(115.7)	(114.0)
Passifs financiers à la juste valeur	(52.8)	(48.7)
Autres passifs financiers	(22.6)	(27.8)
Emprunts subordonnés	(16.7)	(17.5)
Dette émise	(5.2)	(3.1)
<b>Total charges d'intérêt</b>	<b>(213.0)</b>	<b>(211.1)</b>
<b>Résultat net des opérations d'intérêt</b>	<b>200.6</b>	<b>247.2</b>

\* Déduction faite de l'amortissement de la perte de réévaluation comptabilisée dans la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente liés aux polices d'assurance-vie transférées de la catégorie disponible à la vente à la catégorie détenus jusqu'à échéance, pour CHF (10.7) millions (2014 : CHF (10.4) millions).

\*\* Les intérêts négatifs sur les dépôts en francs suisses auprès de la Banque nationale suisse s'élèvent à CHF 16.3 millions pour l'exercice de se terminant au 31 décembre 2015 (2014 : néant) et sont présentés dans les charges d'intérêts dues aux banques et aux clients.

Les produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur sont nuls (2014 : nuls).

### 6. RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Commissions de gestion et de conseil	213.9	214.5
Frais de courtage	150.6	176.7
Produits des commissions et des frais sur d'autres services	87.7	86.5
<b>Produits des commissions bancaires et prestations de service</b>	<b>452.2</b>	<b>477.7</b>
Charges des commissions et des frais sur d'autres services	(76.9)	(96.4)
<b>Charges des commissions bancaires et prestations de service</b>	<b>(76.9)</b>	<b>(96.4)</b>
<b>Résultat net des commissions bancaires et prestations de service</b>	<b>375.3</b>	<b>381.3</b>

### 7. PRODUITS DES DIVIDENDES

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Titres de placement disponibles à la vente	6.5	1.1
<b>Produits des dividendes</b>	<b>6.5</b>	<b>1.1</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 8. PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET GAINS MOINS PERTES SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Le produit net des opérations de négoce à hauteur de CHF 104.3 millions (2014 : CHF 69.8 millions) est constitué des résultats des transactions en devises étrangères et des résultats de la réévaluation des actifs et des passifs libellés en devises étrangères, comprenant la valeur de marché des swaps de taux d'intérêts et des contrats à terme et swaps sur devises.

### 9. PERTE NETTE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Instruments financiers mesurés à la juste valeur</b>		
Titres de capitaux propres	1.9	0.7
Titres de créance	0.1	(1.3)
Instruments financiers dérivés	6.6	6.4
Titres de polices d'assurance-vie	(15.4)	(8.4)
Défaillance de couvertures de juste valeur	0.4	(0.4)
<b>Perte nette sur instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>(6.4)</b>	<b>(3.0)</b>
<b>Défaillance de couvertures de juste valeur</b>		
Gain net/(perte nette) sur instruments de couverture	76.3	(109.2)
(Perte nette)/gain net sur éléments couverts pour le risque considéré	(75.9)	108.8
<b>Gain net/(perte nette) provenant de défaillances de couvertures de juste valeur</b>	<b>0.4</b>	<b>(0.4)</b>

### 10. GAINS MOINS PERTES SUR CESSION DE TITRES DE PLACEMENT DISPONIBLES À LA VENTE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Transfert depuis les autres éléments du résultat global</b>		
Titres de créance	15.5	19.0
Titres de polices d'assurance-vie	(1.3)	(0.8)
<b>Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement disponibles la vente</b>	<b>14.2</b>	<b>18.2</b>

### 11. REPRISE DE PERTE DE VALEUR SUR PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle		(0.2)
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.1	0.5
<b>Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 22)</b>	<b>0.1</b>	<b>0.3</b>



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 12. CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Charges de personnel (note 13)	(436.1)	(418.8)
Services professionnels	(20.9)	(17.5)
Publicité et marketing	(10.9)	(10.5)
Charges administratives	(51.9)	(51.6)
Loyers et leasings d'exploitation	(29.1)	(26.8)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 32)	(6.1)	(7.8)
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 31)	(3.8)	(3.5)
Autres immobilisations incorporelles (note 31)	(4.2)	(3.5)
Frais juridiques et coût des litiges	(18.2)	(12.8)
Autres	(23.1)	(22.2)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(604.3)</b>	<b>(575.0)</b>

### 13. CHARGES DE PERSONNEL

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Salaires, rémunérations et gratifications	(354.9)	(345.2)
Charges sociales	(26.6)	(25.5)
Charges de retraites		
Primauté des prestations (note 42)	(10.4)	(8.1)
Autres charges de retraites nettes	(7.4)	(8.3)
Plan d'intéressement en actions (note 52)	(13.5)	(10.5)
Autres	(23.3)	(21.2)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(436.1)</b>	<b>(418.8)</b>

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe était de 2,169 (2014 : 2,059), avec une moyenne annuelle de 2,133 (2014 : 2,048).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 14. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Charges d'impôts courants	(15.1)	(14.0)
Gain (charge) d'impôt différé sur le résultat (note 15)	2.0	(3.7)
<b>Total charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(13.1)</b>	<b>(17.7)</b>

L'impôt sur le résultat du Groupe avant impôt diffère du montant théorique que l'on obtiendrait avec la moyenne pondérée du taux d'imposition du Groupe, comme suit :

Résultat opérationnel avant impôt	72.5	80.3
Imposition au taux moyen pondéré applicable de 17% (2014 : 17%)	(12.3)	(13.7)

Impact fiscal :

des revenus exonérés d'impôt	0.2	6.5
de différents taux d'imposition dans différents pays	2.9	0.3
des reports de pertes fiscales non comptabilisés pour l'année	(7.6)	(10.9)
de la reconnaissance de reports de pertes fiscales précédemment non comptabilisés	7.7	0.7
de la perte de valeur d'actifs d'impôts différés	(1.6)	
d'autres différences	(2.4)	(0.6)
<b>Total charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(13.1)</b>	<b>(17.7)</b>

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 17% est basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relativement au résultat imposable dans ces juridictions.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sur le résultat ressortent de toutes les différences en termes d'engagement («liability method»), en appliquant le taux fiscal local prévisible. Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Actifs d'impôts différés	35.0	32.8
Passifs d'impôts différés	(35.1)	(35.4)
<b>Passifs d'impôts différés, nets</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(2.6)</b>

Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(2.6)</b>	<b>1.7</b>
Gain/(charge) d'impôts différés enregistrés au Compte de résultat pour la période	2.0	(3.7)
Ajustement par les autres éléments du résultat global sur titres de placement disponibles à la vente	1.7	(1.1)
Différences de change	(1.2)	0.5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(2.6)</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Pertes fiscales reportées	28.9	27.5
Différences entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables	4.6	4.1
Amortissement des plans d'intéressement en actions	1.5	1.2
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>35.0</b>	<b>32.8</b>
Provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(26.4)	(26.4)
Evaluation d'actifs financiers non reflétés dans les comptes servant de base à la taxation locale	(7.0)	(7.2)
Autres différences temporaires entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables	(1.7)	(1.8)
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>(35.1)</b>	<b>(35.4)</b>
<b>Passifs d'impôts différés, nets</b>	<b>(0.2)</b>	<b>(2.6)</b>

Le gain/la (charge) d'impôts différés dans le Compte de résultat se compose des différences temporaires suivantes :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Utilisation des pertes fiscales reportées	(2.5)	(2.9)
Création d'actifs d'impôts différés	6.0	
Perte de valeur d'actifs d'impôts différés	(1.6)	
Passifs d'impôts différés liés à l'amortissement d'immobilisations incorporelles	(0.3)	(0.4)
Autres différences temporaires	0.4	(0.4)
<b>Gain (charge) d'impôts différés</b>	<b>2.0</b>	<b>(3.7)</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe affiche des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportées de CHF 28.9 millions découlant de certaines filiales qui présentent des pertes fiscales de CHF 215.5 millions (2014 : CHF 179.0 millions), à déduire des impôts sur les résultats futurs. Ces pertes fiscales viendront à expiration comme suit :

	31 décembre 2015 millions de CHF	Taux d'imposition %	Pertes fiscales reportées millions de CHF	Expiration à 1-3 ans millions de CHF	Expiration à 4-7 ans millions de CHF	Expiration après 7 ans millions de CHF
EFG International AG, Suisse	12.5	7.83%	159.6	159.6		
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg*	15.1	29.22%	51.7			51.7
EFG Capital Holdings Corp.	1.3	31.00%	4.2			4.2
<b>Total</b>	<b>28.9</b>		<b>215.5</b>	<b>159.6</b>	<b>-</b>	<b>55.9</b>

\* Imposition comme entité fiscale unique avec EFG Investment (Luxembourg) SA.

Le Groupe présente des pertes fiscales non utilisées, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est reconnu, pour les montants suivants :

	31 décembre 2015 millions de CHF	Expiration à 1-3 ans millions de CHF	Expiration à 4-7 ans millions de CHF	Expiration après 7 ans, pas d'expiration millions de CHF
EFG International AG, Suisse	843.3	843.3		
EFG Bank AG, Suisse	186.8	97.6	89.2	
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg*	144.3			144.3
<b>Total</b>	<b>1,174.4</b>	<b>940.9</b>	<b>89.2</b>	<b>144.3</b>

\* Imposition comme entité fiscale unique avec EFG Investment (Luxembourg) SA.

	31 décembre 2014 millions de CHF	Expiration à 1-3 ans millions de CHF	Expiration à 4-7 ans millions de CHF	Expiration après 7 ans, pas d'expiration millions de CHF
EFG International AG, Suisse	888.2	245.4	642.8	
EFG Bank AG, Suisse	184.4		184.4	
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg*	100.7			100.7
<b>Total</b>	<b>1,173.3</b>	<b>245.4</b>	<b>827.2</b>	<b>100.7</b>

\* Imposition comme entité fiscale unique avec EFG Investment (Luxembourg) SA.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 16. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2015</b>			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	136.1	277.5	413.6
Charges d'intérêts	(62.5)	(150.5)	(213.0)
<b>Résultat net des opérations d'intérêt</b>	<b>73.6</b>	<b>127.0</b>	<b>200.6</b>
Produits des commissions bancaires et prestations de services	100.3	351.9	452.2
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(21.3)	(55.6)	(76.9)
<b>Résultat net des commissions bancaires et prestations de services</b>	<b>79.0</b>	<b>296.3</b>	<b>375.3</b>
Produits des dividendes	6.5		6.5
Produit net des opérations de négoce et gains moins pertes sur opérations de change	33.3	71.0	104.3
(Perte nette)/gain net sur instruments financiers évalués à la juste valeur	(92.0)	85.6	(6.4)
Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement disponibles à la vente	(85.1)	99.3	14.2
Autre résultat/(perte) opérationnel	162.7	(160.5)	2.2
<b>Résultat net des autres opérations</b>	<b>25.4</b>	<b>95.4</b>	<b>120.8</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>178.0</b>	<b>518.7</b>	<b>696.7</b>
Charges opérationnelles	(242.8)	(361.5)	(604.3)
Autres provisions	(21.7)	1.7	(20.0)
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle		0.1	0.1
<b>Profit avant impôt</b>	<b>(86.5)</b>	<b>159.0</b>	<b>72.5</b>
Charge d'impôt sur le résultat	0.4	(13.5)	(13.1)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>(86.1)</b>	<b>145.5</b>	<b>59.4</b>
<b>Profit net de l'exercice attribuable :</b>			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	(86.1)	143.2	57.1
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		2.3	2.3
	<b>(86.1)</b>	<b>145.5</b>	<b>59.4</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2014</b>			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	143.1	315.2	458.3
Charges d'intérêts	(52.2)	(158.9)	(211.1)
<b>Résultat net des opérations d'intérêt</b>	<b>90.9</b>	<b>156.3</b>	<b>247.2</b>
Produits des commissions bancaires et prestations de services	102.2	375.5	477.7
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(24.0)	(72.4)	(96.4)
<b>Résultat net des commissions bancaires et prestations de services</b>	<b>78.2</b>	<b>303.1</b>	<b>381.3</b>
Produits des dividendes	1.1		1.1
Produit net des opérations de négoce et gains moins pertes sur opérations de change	16.5	53.3	69.8
Gain net/(perte nette) sur instruments financiers mesurés à la juste valeur	(6.5)	3.5	(3.0)
Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement disponibles à la vente	(47.5)	65.7	18.2
Autre résultat/(perte) opérationnel	115.1	(113.1)	2.0
<b>Résultat net des autres opérations</b>	<b>78.7</b>	<b>9.4</b>	<b>88.1</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>247.8</b>	<b>468.8</b>	<b>716.6</b>
Charges opérationnelles	(230.2)	(344.8)	(575.0)
Autres provisions	(55.4)	(8.7)	(64.1)
Gains sur cession de participations		2.5	2.5
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.1	0.2	0.3
<b>Profit avant impôt</b>	<b>(37.7)</b>	<b>118.0</b>	<b>80.3</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(3.4)	(14.3)	(17.7)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>(41.1)</b>	<b>103.7</b>	<b>62.6</b>
<b>Profit net de l'exercice attribuable :</b>			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	(41.1)	102.5	61.4
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		1.2	1.2
	<b>(41.1)</b>	<b>103.7</b>	<b>62.6</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 17. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Espèces	5.5	6.0
Avoirs auprès des banques centrales	4,856.5	2,849.3
<b>Espèces et avoirs auprès des banques centrales</b>	<b>4,862.0</b>	<b>2,855.3</b>

### 18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants ayant une échéance inférieure à 90 jours :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	4,862.0	2,855.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	574.0	400.0
Créances sur les banques à vue	1,457.1	1,553.7
Créances sur les banques à terme	383.0	504.3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une échéance inférieure à 90 jours</b>	<b>7,276.1</b>	<b>5,313.3</b>

### 19. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Bons du Trésor	757.1	626.0
<b>Bons du Trésor et autres papiers monétaires</b>	<b>757.1</b>	<b>626.0</b>

*Bons du Trésor en nantissement auprès des banques centrales et des organismes de compensation.*

–

–

### 20. CRÉANCES SUR LES BANQUES

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
A vue	1,457.1	1,553.7
A terme, ayant une échéance inférieure à 90 jours	383.0	504.3
A terme, ayant une échéance supérieure à 90 jours	328.4	50.8
<b>Créances sur les banques</b>	<b>2,168.5</b>	<b>2,108.8</b>

*Créances sur les banques mises en nantissement*

443.1

378.0

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 21. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
– Créances sur la clientèle	8,821.2	9,429.4
– Hypothèques	3,247.1	3,609.0
<b>Prêts et avances, brut</b>	<b>12,068.3</b>	<b>13,038.4</b>
Moins : provision pour créances compromises (note 22)	(6.7)	(7.3)
<b>Prêts et avances à la clientèle</b>	<b>12,061.6</b>	<b>13,031.1</b>

La répartition géographique des prêts et avances à la clientèle du Groupe se présentait comme suit :

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	millions de CHF	%	millions de CHF	%
Amérique latine et Caraïbes	3,626.5	30.1%	3,625.5	27.8%
Royaume-Uni	2,612.1	21.7%	2,280.3	17.5%
Asie et Océanie	2,610.7	21.6%	3,021.1	23.2%
Europe (autres pays)	1,952.9	16.2%	2,488.4	19.1%
Afrique et Moyen-Orient	423.6	3.5%	470.0	3.6%
Etats-Unis et Canada	390.8	3.2%	544.0	4.2%
Suisse	315.6	2.6%	240.3	1.8%
Luxembourg	129.4	1.1%	361.5	2.8%
<b>Total</b>	<b>12,061.6</b>	<b>100.0%</b>	<b>13,031.1</b>	<b>100.0%</b>

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

Des hypothèques d'un montant de CHF 531.3 millions (2014 : CHF 552.0 millions) ont été apportées en garantie de l'émission de dette d'une société du Groupe, Chestnut Financing PLC (note 36).

### 22. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	2015 millions de CHF	2014 millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7.3</b>	<b>9.6</b>
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 11)	(0.1)	(0.3)
Utilisation de provision	(0.1)	(2.3)
Différences de change	(0.4)	0.3
<b>Au 31 décembre</b>	<b>6.7</b>	<b>7.3</b>



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 23. COUVERTURE DES PRÊTS

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Prêts et avances à la clientèle</b>		
Hypothèques	3,245.4	3,607.2
Couverts par d'autres sûretés	8,768.8	9,310.4
Non couverts	47.4	113.5
<b>Total des prêts et avances à la clientèle</b>	<b>12,061.6</b>	<b>13,031.1</b>
<b>Engagements hors bilan</b>		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	371.2	389.4
Engagements conditionnels non couverts	23.6	37.6
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>394.8</b>	<b>427.0</b>

Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 34.0 millions (2014 : CHF 34.0 millions) pour des prêts sans garanties et un montant de CHF 13.4 millions (2014 : CHF 79.5 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non garantie de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites accordées aux clients pour leur part non couverte.

Voir note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### 24.1 Instruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la juste valeur courante des contrats, sur une fraction de leur montant notionnel et sur la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt. Le risque de crédit sur les contrats à terme de type « futures » portant sur des obligations, des taux d'intérêt et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier. Les montants notionnels d'instruments financiers constituent une base de comparaison, mais ne donnent aucune indication sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur courante des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas quelle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché, des spreads de crédit, des taux de change ou de leur échéance. La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes :

	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Montant contractuel ou notionnel millions de CHF	Justes valeurs Actifs millions de CHF	Justes valeurs Passifs millions de CHF	Montant contractuel ou notionnel millions de CHF	Justes valeurs Actifs millions de CHF	Justes valeurs Passifs millions de CHF
<b>Instruments dérivés destinés au négoce</b>						
Dérivés sur devises ou métaux précieux						
Contrats à terme	3,502.8	37.2	23.2	4,146.5	43.7	26.4
Swaps sur devises	11,057.7	99.0	55.8	7,664.9	82.6	56.6
Opérations de gré à gré sur devises	4,281.4	20.0	23.1	2,584.1	25.3	26.0
	<b>18,841.9</b>	<b>156.2</b>	<b>102.1</b>	<b>14,395.5</b>	<b>151.6</b>	<b>109.0</b>
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	919.2	9.7	4.4	1,185.1	11.9	7.4
Options de gré à gré sur taux d'intérêt	121.5	12.2	14.1	226.3	25.4	27.2
Contrats à terme de type «futures» sur taux d'intérêt	64.8	0.2		0.5	0.1	0.2
	<b>1,105.5</b>	<b>22.1</b>	<b>18.5</b>	<b>1,411.9</b>	<b>37.4</b>	<b>34.8</b>
Autres dérivés						
Options sur titres de capitaux propres et contrats à terme de type «futures» sur indices	2,391.4	430.7	458.9	2,267.3	318.0	321.4
Couvertures de défaillance	326.7	60.9	59.5	196.4	2.0	0.4
Total return swaps	134.0	62.2		133.6	56.2	
Options et contrats à terme de type «futures» sur matières premières	3.7	1.2	1.2	33.7	1.5	1.5
	<b>2,855.8</b>	<b>555.0</b>	<b>519.6</b>	<b>2,631.0</b>	<b>377.7</b>	<b>323.3</b>
<b>Total des actifs et passifs dérivés destinés au négoce</b>	<b>22,803.2</b>	<b>733.3</b>	<b>640.2</b>	<b>18,438.4</b>	<b>566.7</b>	<b>467.1</b>
<b>Dérivés détenus à des fins de couverture</b>						
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	2,250.1	2.1	73.9	2,607.0	2.8	194.0
<b>Total des actifs et passifs dérivés détenus à des fins de couverture</b>	<b>2,250.1</b>	<b>2.1</b>	<b>73.9</b>	<b>2,607.0</b>	<b>2.8</b>	<b>194.0</b>
<b>Total des actifs et passifs dérivés</b>	<b>25,053.3</b>	<b>735.4</b>	<b>714.1</b>	<b>21,045.4</b>	<b>569.5</b>	<b>661.1</b>

## 24.2 Activités de couverture

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

### Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts à la clientèle ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2015, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 71.8 millions (2014 : négative pour un montant de CHF 191.2 millions).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 25. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DESTINÉS AU NÉGOCE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Emis par des émetteurs non publics : Banques	58.6	99.0
Emis par des émetteurs non publics : Autres		6.6
<b>Total</b>	<b>58.6</b>	<b>105.6</b>

Mouvement du compte durant l'exercice :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>105.6</b>	<b>113.3</b>
Achats	0.1	9.2
Cessions (ventes et remboursements)	(49.0)	(19.5)
Intérêts courus	0.1	0.5
Gains résultant de variations de juste valeur	1.8	2.1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>58.6</b>	<b>105.6</b>

### 26. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DÉSIGNÉS À L'ORIGINE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Emis par d'autres émetteurs : Sociétés américaines d'assurance-vie*	277.8	298.8
Emis par d'autres émetteurs : Sociétés américaines d'assurance-vie	27.2	30.9
<b>Total</b>	<b>305.0</b>	<b>329.7</b>
Titres de polices d'assurance-vie Non cotés – modèles de flux de trésorerie actualisés*	277.8	298.8
Titres de polices d'assurance-vie Non cotés – modèles de flux de trésorerie actualisés	27.2	30.9
<b>Total</b>	<b>305.0</b>	<b>329.7</b>

*Titres en nantissement auprès des banques centrales, des organismes de compensation ou de banques tierces*

277.8	296.8
-------	-------

Mouvement du compte durant l'exercice :

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>329.7</b>	<b>349.8</b>
Achats	39.5	34.9
Cessions (ventes et remboursements)	(15.3)	(77.0)
Intérêts courus	51.4	48.0
Pertes résultant de variations de juste valeur	(99.5)	(59.7)
Différences de change	(0.8)	33.7
<b>Au 31 décembre</b>	<b>305.0</b>	<b>329.7</b>

\* Voir note 37 Passifs financiers désignés à la juste valeur.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 27. TITRES DE PLACEMENT – DISPONIBLES À LA VENTE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques : Gouvernements	1,119.2	1,664.2
Emis par des collectivités publiques : Autres institutions du secteur public	584.3	541.7
Emis par d'autres émetteurs : Banques	1,882.5	1,461.8
Emis par d'autres émetteurs : Sociétés américaines d'assurance-vie	35.5	40.9
Emis par d'autres émetteurs : Autres	622.3	384.9
<b>Total</b>	<b>4,243.8</b>	<b>4,093.5</b>
Titres de créance : Listés/cotés	3,283.1	3,368.4
Titres de créance : Non cotés – modèles de flux de trésorerie actualisés	896.6	654.8
Titres de créance : Non listés		
Titres de capitaux propres : Listés/cotés	0.5	0.3
Titres de capitaux propres : Non cotés – autres modèles d'évaluation	28.1	29.1
Titres de capitaux propres : Non cotés – modèles de flux de trésorerie actualisés	35.5	40.9
<b>Total</b>	<b>4,243.8</b>	<b>4,093.5</b>
<i>Titres en nantissement auprès des banques centrales, des organismes de compensation ou de banques tierces</i>	<i>232.0</i>	<i>466.8</i>
Mouvement du compte durant l'exercice :		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4,093.5</b>	<b>3,844.5</b>
Achats	2,113.9	3,624.7
Cessions (ventes et remboursements)	(1,786.3)	(3,711.4)
(Pertes)/gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(84.5)	9.3
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de titres de placement disponibles à la vente	14.2	18.2
Variation des intérêts courus	(5.5)	8.8
Différences de change	(101.5)	299.4
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4,243.8</b>	<b>4,093.5</b>

Le Groupe a mis des investissements financiers en nantissement pour un montant de CHF 131.7 millions (2014 : CHF 358.9 millions). Cette mesure est liée au rôle de fournisseur de garanties assumé par le Groupe en rapport aux produits structurés émis par une filiale, dès lors que les détenteurs des produits structurés assument un risque de défaut qui varie selon le degré de solvabilité de l'émetteur. La non-solvabilité de l'émetteur peut entraîner une perte totale pour l'investisseur. Afin de réduire ce risque au maximum, SIX Swiss Exchange offre un service de garantie par nantissement des produits structurés et le Groupe a mis des actifs en nantissement auprès de SIX Swiss Exchange.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 28. TITRES DE PLACEMENT – RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

#### Autres éléments du résultat global – réévaluation des titres de placement disponibles à la vente :

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente dans les autres éléments du résultat global (note 44).

Mouvement de la réserve durant l'exercice :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(78.2)</b>	<b>(86.4)</b>
(Pertes)/gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(20.8)	27.5
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(14.2)	(18.2)
Impact fiscal sur les titres de placement disponibles à la vente	1.7	(1.1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(111.5)</b>	<b>(78.2)</b>

### 29. TITRES DE PLACEMENT – DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques :		
Gouvernements	43.3	48.2
Emis par des collectivités publiques :		
Autres institutions du secteur public	303.2	336.7
Emis par d'autres émetteurs : Sociétés américaines d'assurance-vie	815.7	774.2
<b>Titres de placement – détenus jusqu'à échéance, bruts</b>	<b>1,162.2</b>	<b>1,159.1</b>
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	–	–
<b>Total</b>	<b>1,162.2</b>	<b>1,159.1</b>

Mouvement du compte durant l'exercice :

	2015 millions de CHF	2014 millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1,159.1</b>	<b>1,107.1</b>
Achats/primes payées	60.5	54.8
Remboursements	(43.1)	(107.4)
Intérêts courus	20.5	33.6
Reprise de perte de valeur		2.5
Différences de change	(34.8)	68.5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1,162.2</b>	<b>1,159.1</b>

*Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation*

– –

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

## 30. PARTICIPATIONS

Liste des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2015 :

Nom	Type d'activité	Pays de domicile	% de détention	% d'intérêts minoritaires		Capital-actions (en milliers)
<b>Filiales principales</b>						
EFG Bank AG, Zurich	Banque	Suisse	100%	0%	CHF	162,410
EFG Bank (Monaco), Monaco	Banque	Monaco	100%	0%	EUR	37,048
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd, Nassau	Banque	Bahamas	100%	0%	USD	32,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	100%	0%	CHF	25,000
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	Banque	Luxembourg	100%	0%	EUR	28,000
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	Angleterre et Pays de Galles	100%	0%	GBP	1,596
EFG Private Bank (Channel Island) Ltd	Banque	Guernesey	100%	0%	GBP	5,000
A & G Banca Privada S.A.	Banque	Espagne	55.99%	44.01%	EUR	20,204
Asesores Y Gestores Financieros S.A., Madrid	Conseil en investissements et holding	Espagne	55.99%	44.01%	EUR	118
EFG Investment Services (Cayman) Ltd, George Town	Conseil en investissements et administration de fonds	Iles Caïman	100%	0%	USD	-
EFG Investment Services Inc, Miami	Conseil en investissements et administration de fonds	Etats-Unis	100%	0%	USD	-
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Angleterre et Etats-Unis	100%	0%	USD	12,200
Chestnut Financing PLC	Société financière	Angleterre et Pays de Galles	0%	100%	GBP	-
EFG Finance (Guernsey) Ltd, Guernsey	Société financière	Guernesey	100%	0%	EUR	26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	100%	0%	CHF	3
EFG Funding (Guernsey) Ltd	Société financière	Guernesey	100%	0%	CHF	-
EFG International (Guernsey) Ltd	Société financière	Guernesey	100%	0%	EUR	1
EFG International Finance (Luxembourg) Sarl	Société financière	Luxembourg	100%	0%	CHF	2,200
EFG International Finance (Guernsey)	Emission de produits structurés	Guernesey	100%	0%	CHF	5,000
EFG Investment 2 (UK) Ltd	Holding	Angleterre et Pays de Galles	90.01%	9.99%	USD	132,205
EFG Investment (Luxembourg) SA, Luxembourg	Holding	Luxembourg	100%	0%	EUR	579,803
EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	100%	0%	CHF	600
LFS Investment VII AB, Stockholm	Société d'investissements	Suède	10.7%	89.3%	SEK	100

Le pourcentage de détention des principales filiales est resté inchangé par rapport à 2014.

LFS Investment VII AB est une filiale du Groupe avec seulement 10.7% des parts et des droits de vote. La direction estime cependant que le Groupe contrôle cette entité car il a le pouvoir de prise de décision en matière de placement. Par ailleurs, le financement de cette entité dépend du Groupe, celui-ci est donc exposé aux variations de rendements des facilités apportées.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Chestnut Financing PLC est une entité détenue par un trust. Le Groupe est cependant exposé à toutes les variations de rendements de cette entité par la classe de financement subordonnée apportée à celle-ci ; aucune de ces variations ne sont attribuables aux intérêts minoritaires.

Le Groupe utilise d'autres entités pour gérer les actifs pour le compte de ses clients. Ces entités sont soumises à une convention de gestion de placements dans laquelle le Groupe agit uniquement en tant qu'administrateur et est rémunéré par une commission fixe. Dans certaines de ces entités, le Groupe participe au financement en accordant des facilités de prêts qui sont garanties par les actifs des fonds. La direction estime que le Groupe n'a pas de pouvoir effectif sur ces entités et leurs opérations, car il n'est pas leur gérant de fonds et qu'il n'est pas non plus significativement exposé aux variations de rendements de ces entités. Les transactions réalisées avec ces entités sont effectuées de façon indépendante et les rendements sur les facilités apportées sont soumis aux conditions normales de l'exposition au risque de crédit.

Le total des intérêts minoritaires pour l'exercice s'élève à CHF 19.5 millions, dont CHF 18.3 millions correspondant aux 44.01% d'intérêts dans Asesores Y Gestores Financieros S.A., CHF néant aux 89.3% d'intérêts dans LFS Investment VII AB et CHF 1.2 million aux 9.99% dans EFG Investment 2 (UK) Ltd.

Il n'existe aucune restriction significative en ce qui concerne la capacité de la maison mère ou de ses filiales à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler les dettes du Groupe, autre que celles liées au fait que les filiales sont individuellement réglementées en tant que banques.

Les informations concernant Asesores Y Gestores Financieros S.A., représentant les seuls intérêts minoritaires significatifs du Groupe se présentent comme suit :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Bilan résumé</b>		
<b>Actif</b>		
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	41.3	14.6
Créances sur les banques	52.1	101.5
Prêts et avances à la clientèle	309.9	172.1
Titres de placement : Disponibles à la vente	26.5	0.2
Immobilisations incorporelles	3.7	3.6
Autres actifs	14.4	15.1
<b>Passif</b>		
Engagements envers les banques	(284.8)	(188.1)
Engagements envers la clientèle	(106.6)	(61.4)
Autres passifs	(14.8)	(17.1)
<b>Actifs nets</b>	<b>41.7</b>	<b>40.5</b>
<b>Compte de résultat résumé</b>		
Résultat opérationnel	41.2	33.0
Charges opérationnelles	(35.1)	(28.8)
<b>Profit avant impôt</b>	<b>6.1</b>	<b>4.2</b>
Impôts	(0.9)	(1.0)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>5.2</b>	<b>3.2</b>
<b>Profit net de l'exercice attribuable :</b>		
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	2.9	2.0
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires	2.3	1.2
	<b>5.2</b>	<b>3.2</b>

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Flux de trésorerie résumé</b>		
Flux de trésorerie opérationnelle net	6.0	61.1
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement	(27.0)	2.4
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement – provenant d'intérêts minoritaires		24.4
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement – autres	(1.1)	(1.2)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0.6)	(1.4)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>22.7</b>	<b>85.3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	116.1	30.8
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(22.7)	85.3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>93.4</b>	<b>116.1</b>

Asesores Y Gestores Financieros S.A. n'a versé aucun dividende pendant l'exercice (2014 : néant).

## 31. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total des immobilisations incorporelles millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>				
Coût	43.4	190.0	604.2	837.6
Amortissement cumulé et perte de valeur	(36.3)	(158.4)	(376.0)	(570.7)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7.1</b>	<b>31.6</b>	<b>228.2</b>	<b>266.9</b>
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2014</b>				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	7.1	31.6	228.2	266.9
Acquisition de logiciels et de licences informatiques	5.1			5.1
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles		2.5		2.5
Charge d'amortissement pour l'exercice – logiciels et licences informatiques (note 12)	(3.5)			(3.5)
Charge d'amortissement pour l'exercice – autres immobilisations incorporelles (note 12)		(3.5)		(3.5)
Différences de change	0.2	0.3	6.9	7.4
<b>Valeur comptable nette, solde de clôture</b>	<b>8.9</b>	<b>30.9</b>	<b>235.1</b>	<b>274.9</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>				
Coût	45.8	192.8	608.0	846.6
Amortissement cumulé et perte de valeur	(36.9)	(161.9)	(372.9)	(571.7)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>8.9</b>	<b>30.9</b>	<b>235.1</b>	<b>274.9</b>



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Logiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total des immobilisations incorporelles millions de CHF
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2015</b>				
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	8.9	30.9	235.1	274.9
Acquisition de logiciels et de licences informatiques	12.0			12.0
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles		1.2		1.2
Charge d'amortissement pour l'exercice				
– logiciels et licences informatiques (note 12)	(3.8)			(3.8)
Charge d'amortissement pour l'exercice				
– autres immobilisations incorporelles (note 12)		(4.2)		(4.2)
Différences de change	(0.3)	(1.2)	(6.9)	(8.4)
<b>Valeur comptable nette, solde de clôture</b>	<b>16.8</b>	<b>26.7</b>	<b>228.2</b>	<b>271.7</b>

### Au 31 décembre 2015

Coût	56.7	187.4	599.5	843.6
Amortissement cumulé et perte de valeur	(39.9)	(160.7)	(371.3)	(571.9)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>16.8</b>	<b>26.7</b>	<b>228.2</b>	<b>271.7</b>

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou types d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants : acquérir des relations clients, du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou certains pays. Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition.

### 31.1 Charge pour perte de valeur de l'exercice

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices se terminant le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

### 31.2 Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles du Groupe, regroupés sous le terme d'«immobilisations incorporelles», acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont revus au moins une fois par année afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie («UGT») à laquelle ces immobilisations ont été attribuées. En se fondant sur la méthode de test de dépréciation décrite ci-après, le Groupe a conclu que les montants des immobilisations incorporelles allouées à toutes ses UGT à fin 2015 restaient recouvrables.

Pour la comparaison des valeurs comptables aux montants recouvrables selon l'approche de la «valeur d'utilité», les taux d'escompte ajustés du risque utilisés se basent sur les rendements observables des obligations d'Etat à long terme (dix ans) libellées dans les devises concernées, assortis d'une prime de risque de 5.0% à 5.9% (2014 : 5.8% à 6.7%). Les primes de risque ont été déterminées en utilisant le modèle d'évaluation des actifs financiers en fonction des données du marché à la date des tests de dépréciation. Une période de cinq ans est utilisée pour toutes les projections de flux de trésorerie.

Pour la comparaison des valeurs comptables à la «juste valeur diminuée des coûts de vente», les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base des valeurs d'actif net et d'immobilisations incorporelles recouvrables de transactions comparables (1.5% à 3% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice (PER), compris entre 9.5 et 12.2 pour 2015, et 12.0 et 14.0 pour 2014, pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les valeurs comptables des goodwill et des immobilisations incorporelles attribuées au 31 décembre 2015 à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

Segment	Unité génératrice de trésorerie	Taux d'escompte/ taux de croissance	Période	Immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Valeur d'utilité</b>						
Royaume-Uni	Harris Allday	7.85%/1.0%	5 ans	15.6	35.8	51.4
Amériques	PRS Group	8.26%/1.0%	5 ans		36.8	36.8
Europe continentale	Asesores Y Gestores Financieros SA	6.76%/2.0%	5 ans	0.8	19.9	20.7
<b>Juste valeur diminuée des coûts de vente</b>						
		P/E	AuM multiple			
Suisse	Banque Edouard Constant	11.2	3.4%		76.3	76.3
Europe continentale	Banque Monégasque de Gestion	10.5	3.0%	2.9	20.9	23.8
<b>Divers</b>						
Divers	Autres unités génératrices de trésorerie	Divers*		7.4	38.5	45.9
<b>Total des valeurs comptables</b>				<b>26.7</b>	<b>228.2</b>	<b>254.9</b>

\* Les taux d'escompte pour l'approche de la valeur d'utilité sont compris entre 4.9% et 8.3% (2014 : 6.3% et 9.2%).

L'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles du Groupe tient compte des perspectives de performance de chaque UGT et des opérations sous-jacentes pour pouvoir déterminer si le montant recouvrable pour ces UGT couvre la valeur comptable. Sur la base des tests effectués, le Groupe a conclu que les immobilisations incorporelles et les goodwill demeureraient recouvrables au 31 décembre 2015. Les revenus sont estimés sur la base des activités actuelles et futures et des résultats qui en découlent.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité à des baisses permanentes des actifs sous gestion qui auraient un impact sur les résultats futurs attendus. Le tableau présente l'impact de baisses de 20% et de 50% du résultat anticipé avant impôts.

Unité génératrice de trésorerie	Impact en termes de perte de valeur d'une baisse de 20% du résultat anticipé millions de CHF	Impact en termes de perte de valeur d'une baisse de 50% du résultat anticipé millions de CHF	Impact en termes de perte de valeur d'une hausse de 100 pb du taux d'escompte millions de CHF	Baisse du résultat anticipé nécessaire pour atteindre la valeur comptable millions de CHF
Banque Edouard Constant	12.8	36.6	-	4%
Harris Allday	-	7.5	-	41%
PRS Group	1.1	14.5	-	17%
Banque Monégasque de Gestion	-	0.8	-	48%
Asesores y Gestores Financieros SA	-	-	-	74%

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 32. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et immeubles millions de CHF	Installations dans des locaux loués millions de CHF	Meubles, équipements, véhicules à moteur millions de CHF	Matériel informatique millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>					
Coût	3.8	37.8	19.4	40.2	101.2
Amortissements cumulés	(0.8)	(27.9)	(15.3)	(34.7)	(78.7)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3.0</b>	<b>9.9</b>	<b>4.1</b>	<b>5.5</b>	<b>22.5</b>
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2014</b>					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.0	9.9	4.1	5.5	22.5
Achats		2.5	2.6	2.4	7.5
Charge d'amortissement pour l'exercice (note 12)	(0.1)	(3.2)	(1.2)	(3.3)	(7.8)
Cessions et dépréciations		(0.2)	(1.2)	(0.4)	(1.8)
Différences de change	0.1	0.4	0.1	0.1	0.7
<b>Valeur comptable nette, solde de clôture</b>	<b>3.0</b>	<b>9.4</b>	<b>4.4</b>	<b>4.3</b>	<b>21.1</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>					
Coût	4.0	40.1	20.7	41.0	105.8
Amortissements cumulés	(1.0)	(30.7)	(16.3)	(36.7)	(84.7)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>3.0</b>	<b>9.4</b>	<b>4.4</b>	<b>4.3</b>	<b>21.1</b>
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2015</b>					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.0	9.4	4.4	4.3	21.1
Achats		2.4	1.3	3.6	7.3
Charge d'amortissement pour l'exercice (note 12)	(0.1)	(2.5)	(1.1)	(2.4)	(6.1)
Cessions et dépréciations			(0.1)		(0.1)
Différences de change	(0.1)	(0.2)	(0.2)	(0.1)	(0.6)
<b>Valeur comptable nette, solde de clôture</b>	<b>2.8</b>	<b>9.1</b>	<b>4.3</b>	<b>5.4</b>	<b>21.6</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>					
Coût	3.8	41.9	21.8	43.4	110.9
Amortissements cumulés	(1.0)	(32.8)	(17.5)	(38.0)	(89.3)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2.8</b>	<b>9.1</b>	<b>4.3</b>	<b>5.4</b>	<b>21.6</b>

### 33. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
Actifs transitoires	36.5	36.0
Soldes de règlement	35.8	34.8
Actifs d'impôts courants	1.8	5.4
Autres actifs	39.8	60.5
<b>Autres actifs</b>	<b>113.9</b>	<b>136.7</b>

Les soldes de règlement de CHF 35.8 millions (2014 : CHF 34.8 millions) reflètent l'application du principe comptable de la date d'opération par rapport à la date de règlement sur l'émission de produits structurés.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 34. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

	31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
Engagements envers les banques à vue	287.8	261.8
Engagements envers les banques à terme	215.4	204.2
<b>Engagements envers les banques</b>	<b>503.2</b>	<b>466.0</b>

### 35. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
Ne portant pas intérêt	10,196.8	10,470.6
Portant intérêt	9,666.7	8,093.9
<b>Engagements envers la clientèle</b>	<b>19,863.5</b>	<b>18,564.5</b>

### 36. EMPRUNTS SUBORDONNÉS ET DETTE ÉMISE

	Taux d'intérêt moyen pondéré en %	Echéances	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Emetteurs d'emprunts subordonnés</b>				
EFG International (Guernsey) Ltd –				
EUR 66,425,000	8.00% p.a.	Janvier 2022	55.6	59.4
EFG Funding (Guernsey) Ltd –				
CHF 180,000,000	4.75% p.a.	Janvier 2023	187.2	186.9
<b>Total des emprunts subordonnés</b>			<b>242.8</b>	<b>246.3</b>

Les emprunts subordonnés sont présentés nets d'un escompte d'émission non amorti de CHF 22.9 millions (2014 : CHF 29.3 millions).

#### Emetteur de dette

Chestnut Financing PLC –				
GBP 266,300,000	1.28% p.a.	Août 2017	392.0	411.1
<b>Total dette émise</b>			<b>392.0</b>	<b>411.1</b>

La dette émise par Chestnut Financing PLC est garantie par un portefeuille d'hypothèques sur des propriétés au Royaume-Uni d'une valeur comptable de CHF 531.3 millions (2014 : CHF 552.0 millions).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 37. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

		31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
	Non cotés – modèles de flux de trésorerie actualisés		
Assurances-vie synthétiques		318.5	330.5
Actions (engagements d'acheter des intérêts minoritaires)	Modèle de flux de trésorerie actualisés	34.6	38.7
<b>Total des passifs financiers désignés à la juste valeur</b>		<b>353.1</b>	<b>369.2</b>

Mouvement du compte durant l'exercice :

	31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>369.2</b>	<b>310.7</b>
Intérêts courus	52.5	48.8
Achats	35.3	33.0
Cessions (ventes et remboursements)	(17.4)	(27.4)
Gains résultant de variations de juste valeur	(82.2)	(49.9)
Différences de change	(4.3)	32.7
Augmentation liée aux parts des actionnaires		21.3
<b>Au 31 décembre</b>	<b>353.1</b>	<b>369.2</b>

#### Impact de la notation de crédit

Les modifications des facteurs de risque de marché se traduisent par des variations de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur. La notation de crédit du Groupe n'a pas eu d'impact significatif sur l'évolution de la juste valeur de ces passifs.

#### Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par les assurances-vie synthétiques se réfère à une transaction structurée couvrant, sur le plan économique, un portefeuille de polices d'assurance-vie classé comme actif financier - à la juste valeur de CHF 277.8 millions (2014 : CHF 298.8 millions, voir note 26).

#### Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale détenue à 100% par EFG International AG. Ce droit est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Selon la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. En 2014, l'engagement a augmenté par la reclassification de capitaux propres du Groupe, lorsque les actionnaires minoritaires ont fait une souscription supplémentaire au capital d'Asesores Y Gestores Financieros S.A.

Au 31 décembre 2015, ce passif financier était évalué à CHF 34.6 millions (2014 : CHF 38.7 millions).

### 38. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
Produits structurés émis	3,237.9	3,030.7
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>3,237.9</b>	<b>3,030.7</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 39. PROVISIONS

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	2.2	1.5	23.1	26.8
Dotations aux provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	33.7		31.3	65.0
Reprises de provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	(0.9)			(0.9)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(28.0)	(0.9)	(24.2)	(53.1)
Différences de change			0.2	0.2
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>7.0</b>	<b>0.6</b>	<b>30.4</b>	<b>38.0</b>

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	7.0	0.6	30.4	38.0
Dotations aux provisions comptabilisées dans le Compte de résultat		2.2	25.1	27.3
Reprises de provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	(0.1)	(0.1)	(7.1)	(7.3)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(5.0)	(2.2)	(42.2)	(49.4)
Différences de change	(0.1)	(0.2)	(0.6)	(0.9)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1.8</b>	<b>0.3</b>	<b>5.6</b>	<b>7.7</b>

Paiement prévu dans les 12 mois	1.8	0.3	5.6	7.7
Paiement prévu ultérieurement				–
	<b>1.8</b>	<b>0.3</b>	<b>5.6</b>	<b>7.7</b>

#### Provisions pour litiges

Ce poste comprend CHF 1.8 million de provisions pour divers petits litiges dont le règlement devrait intervenir dans les douze mois.

#### Provisions pour charges de restructuration

(i) Pendant l'année, le Groupe a annoncé qu'il revoyait la base de ses coûts et mettait en conséquence un terme aux contrats de travail de collaborateurs de certains sites. Le Groupe a provisionné CHF 2.2 millions pour ces restructurations annoncées et versé ce montant au cours de l'exercice. La provision restante est nulle.

(ii) Le Groupe liquide ses activités en France. La provision restante de CHF 0.3 million concerne les coûts de clôture résiduels.

#### Autres provisions

Les autres provisions, pour un montant de CHF 5.6 millions, sont essentiellement constituées des provisions suivantes :

(i) Provision de CHF 4.6 millions constituée pour les éventuelles réclamations des clients. Le règlement est prévu dans les douze mois.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Provision de CHF 1.0 million liée au programme du Département américain de la justice (Department of Justice, «DOJ») pour les banques suisses. En décembre 2013, il a été annoncé qu'EFG Bank AG (la «Banque») prendrait part au programme DOJ pour les banques suisses en tant que banque de catégorie 2, avec pour objectif de négocier un accord de non-poursuite avec ce ministère. En décembre, le Groupe est parvenu à une résolution formelle avec le DOJ et signé un accord de non-poursuite en effectuant un paiement unique d'USD 29.988 millions en décembre 2015. Ce montant est supérieur aux USD 10.8 millions provisionnés en 2014, essentiellement car certains clients ont pris des mesures incohérentes avec les informations qu'ils avaient fournies au Groupe. Le Groupe a provisionné les coûts résiduels estimés de conseils juridiques et d'autres conseillers externes pour un montant de CHF 1.0 million.

(iii) A fin décembre 2014, il existait une provision de CHF 8.0 millions pour un montant à payer dans le cadre du traité d'imposition à la source entre la Suisse et le Royaume-Uni. Comme le montant des actifs non déclarés par des citoyens britanniques auprès de banques suisses est significativement plus faible que prévu initialement, les banques suisses ont compensé le déficit. Le règlement a été effectué pendant l'exercice.

#### 40. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2015 CHF millions	31 décembre 2014 CHF millions
Passifs transitoires	160.0	168.2
Soldes de règlement	60.9	91.6
Absences de courte durée rémunérées	5.9	5.7
Obligations à titre de prestations de retraites	57.2	30.4
Autres passifs	29.1	44.8
<b>Total des autres passifs</b>	<b>313.1</b>	<b>340.7</b>

#### 41. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrage dans le cadre normal de ses activités. Il constitue des provisions (voir note 39) pour des procédures en cours ou potentielles si la Direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être estimé de façon fiable.

Les passifs éventuels connus de la Direction et présentés ci-dessous sont liés à des procédures judiciaires susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Cependant, sur la base des informations disponibles actuellement et des avis recueillis, aucun de ces passifs éventuels ne devrait conduire à des provisions ou à d'autres passifs significatifs.

Le Groupe est engagé dans certaines procédures de litiges mentionnées ci-dessous et il s'oppose vigoureusement à celles-ci. Il pense posséder de solides arguments pour sa défense. Le Groupe n'envisage pas que la résolution finale des litiges mentionnés ci-dessous dans lesquels il est impliqué ait un impact significatif sur sa position financière.

(i) Plusieurs entités du Groupe ont été citées dans des actions en justice par les liquidateurs de Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd devant l'US Bankruptcy Court du district sud de New York et la Haute cour de justice des Iles Vierges britanniques, alléguant que les remboursements reçus par les entités du Groupe pour le compte des clients devaient être restitués à Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd. Le montant demandé est incertain, mais le Groupe le situe aux alentours d'USD 160 millions. Les entités du Groupe ont obtenu un rejet total et définitif des actions en justice dans les Iles Vierges Britanniques. Les entités du Groupe continuent à se défendre vigoureusement dans le cadre des litiges à New York et elles estiment avoir des arguments de défense solides.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(ii) Le trustee de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC («BLMIS») a déposé une plainte auprès de l'US Bankruptcy Court du district sud de New York, alléguant que des remboursements d'un montant total d'USD 355 millions prétendument reçus par certaines entités du Groupe pour le compte de clients par l'intermédiaire de fonds nourriciers Fairfield et Kingate devaient être restitués à BLMIS. Cette plainte comprend les remboursements demandés par les liquidateurs de Fairfield (cf. paragraphe précédent). Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

(iii) Le Groupe est engagé dans une action en justice initiée par un client alléguant qu'il avait été trompé en pensant que son capital investi était protégé, que la stratégie d'investissement convenue n'avait pas été suivie et que des transactions non autorisées avaient eu lieu. Le montant demandé atteint approximativement EUR 48 millions plus les intérêts. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

(iv) Différentes plaintes ont été déposées dans plusieurs juridictions pour approximativement USD 28 millions, au sujet desquelles le Groupe se défend vigoureusement. Ces procédures sont liées à des pratiques de mauvaise gestion par une partie non liée au Groupe ; cette partie était le gestionnaire de placements précédent d'un fonds pour lequel le Groupe agissait en tant qu'administrateur et dépositaire. Par ailleurs, le Groupe est poursuivi par les investisseurs dans le fonds et le fonds lui-même pour un montant d'USD 9 millions sur la base de divers manquements supposés. En retour, le Groupe a déposé une plainte contre le gestionnaire de placement. Le Groupe est convaincu de l'absence d'irrégularité de sa part et qu'il possède des arguments solides pour sa défense.

(v) Le Groupe a été récemment nommé comme coaccusé dans une procédure contre certains individus accusés d'avoir détourné approximativement CAD 127 millions de leur employeur pour leur propre compte. Les plaignants allèguent qu'un employé du Groupe a agi pour le compte des fraudeurs présumés et exécuté de nombreuses transactions potentiellement frauduleuses tout en étant parfaitement conscient des irrégularités, participant de ce fait au préjudice causé aux plaignants. Les plaignants ont également exigé environ CAD 13 millions de compensation pour le dommage de réputation encouru. Le Groupe se défend vigoureusement et pense posséder de solides arguments pour sa défense.

(vi) Le Groupe se défend contre une plainte au civil par un client qui prétend avoir souffert de pertes allant d'USD 2 millions à USD 11 millions sur l'un de ces comptes, en raison de manquements du Groupe dans la fourniture de services de gestion de placements. Le Groupe se défend vigoureusement et pense posséder de solides arguments pour sa défense.

(vii) La plainte de CHF 16.1 millions plus intérêts initiée par un ancien collaborateur sur la base d'une série d'accord a été réglée par le Groupe pendant l'exercice.

Outre ces passifs éventuels liés à des litiges, il existe une autre affaire qui pourrait éventuellement, sans que cela ne soit probable, avoir un effet significatif sur le Groupe.

Le Groupe a accordé des prêts pour environ USD 194 millions, pour lesquels un portefeuille de sûretés financières avait été donné en garantie au Groupe par un constituant de gage dont la société mère a été mise en sursis concordataire. Le commissaire au sursis a soulevé des questions juridiques quant à la validité et au caractère exécutoire de la garantie et des prêts. Le Groupe a informé les autorités réglementaires compétentes, avec lesquelles elle coopère pleinement dans le cadre de leur examen en cours dans cette affaire. Le Groupe considère que les prêts sont entièrement garantis et donc intégralement recouvrables et n'a en conséquence pas constitué de provision. Par ailleurs, le Groupe dispose de l'engagement personnel d'un client UHNWI.



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 42. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Le Groupe a deux régimes définis comme étant à prestations définies selon la norme IFRS. Ces régimes sont gérés en Suisse («plan suisse») pour EFG Bank AG et dans les Iles Anglo-Normandes («plan des Iles Anglo-Normandes»).

Le plan suisse est considéré comme un régime à prestations définies selon les IFRS en raison d'un rendement garanti minimum prévu par la législation suisse sur les retraites, le Groupe n'ayant pas d'autre obligation que de fournir ce rendement minimum garanti.

Le plan des Iles Anglo-Normandes n'est pas agrégé avec le plan suisse en raison de sa taille relative. Le «plan des Iles Anglo-Normandes» a financé des engagements pour un montant de CHF 4.3 millions et la juste valeur de ses actifs s'élève à CHF 4.9 millions.

Le plan suisse est un régime basé sur les cotisations et assorti d'une garantie, fournissant à ses membres des prestations sous la forme d'un niveau de retraite garanti payable à vie. Le niveau des prestations dépend des années d'ancienneté des membres du plan et de leur salaire au cours des dernières années avant la retraite. Le niveau minimum des prestations est fixé par la législation suisse. Les prestations du plan sont versées en cas de retraite, de décès ou d'invalidité avant la retraite, sur la base de taux de conversion établis et revus régulièrement par la fondation. Les prestations en cas de décès ou d'invalidité avant la retraite sont couvertes par un contrat d'assurance du Groupe. Lorsqu'un employé quitte le Groupe avant la retraite, les prestations acquises conformément à la législation suisse sur les retraites seront transférées au nouveau schéma de pension du participant au plan. Les prestations de retraite sont basées sur le cumul des cotisations payées par l'employeur et les employés sur des comptes individuels portant intérêt. Le plan fournit des garanties limitées sur le capital et les intérêts accumulés.

Le fonds de pension est organisé et enregistré en tant que fondation suisse de bienfaisance des employés, une entité juridique indépendante gérée par le conseil de fondation et les administrateurs professionnels nommés par ce conseil. Les actifs du plan, conservés dans des trusts, sont régis par la réglementation et les pratiques locales, ainsi que les relations entre le Groupe et la fondation ou son conseil. Selon la loi suisse sur les retraites, la responsabilité de la gouvernance des plans, notamment les décisions d'investissement et les calendriers de cotisation, repose conjointement sur les administrateurs du fonds et le conseil de la fondation de pension. Le conseil de la fondation de pension doit être composé de représentants de la société et de participants au régime, conformément au règlement du plan.

Les informations ci-dessous concernent le plan suisse.

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Montant net comptabilisé au bilan</b>		
Valeur actuelle des engagements financés	293.2	238.9
Juste valeur des actifs du plan	236.0	208.5
<b>Engagement comptabilisé au bilan</b>	<b>57.2</b>	<b>30.4</b>
<b>Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>30.4</b>	<b>2.6</b>
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat (voir note 13)	10.4	8.1
Montant net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	27.8	29.4
Cotisation de la société payée au cours de l'exercice	(11.4)	(9.7)
<b>Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice</b>	<b>57.2</b>	<b>30.4</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Valeur actuelle des engagements millions de CHF	Juste valeur des actifs du plan millions de CHF	Total millions de CHF
<b>1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>238.9</b>	<b>(208.5)</b>	<b>30.4</b>
Coût actuel des services	9.4		9.4
Coût financier/(produit)	3.2	(2.8)	0.4
Coûts administratifs et primes d'assurance	0.6		0.6
<b>Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat</b>	<b>13.2</b>	<b>(2.8)</b>	<b>10.4</b>
Réévaluations :			
Rendement des actifs du plan, à l'exception des montants compris dans les charges d'intérêts/(produits)		4.8	4.8
Perte actuarielle résultant des engagements pour prestations définies	23.0		23.0
<b>Montant net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>23.0</b>	<b>4.8</b>	<b>27.8</b>
Cotisations des participants au régime	5.7	(5.7)	-
Cotisations de la société		(11.4)	(11.4)
Coûts administratifs et primes d'assurance	(2.0)	2.0	-
Prestations versées	14.4	(14.4)	-
<b>Total des transactions avec le fonds</b>	<b>18.1</b>	<b>(29.5)</b>	<b>(11.4)</b>
<b>31 décembre 2015</b>	<b>293.2</b>	<b>(236.0)</b>	<b>57.2</b>

	Valeur actuelle des engagements CHF millions	Juste valeur des actifs du plan CHF millions	Total CHF millions
<b>1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>185.6</b>	<b>(183.0)</b>	<b>2.6</b>
Coût actuel des services	6.2		6.2
Coût financier/(produit)	4.6	(4.6)	-
Coûts administratifs et primes d'assurance	1.9		1.9
<b>Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat</b>	<b>12.7</b>	<b>(4.6)</b>	<b>8.1</b>
Réévaluations :			
Rendement des actifs du plan, à l'exception des montants compris dans les charges d'intérêts/(produits)		(8.7)	(8.7)
Perte actuarielle résultant des engagements pour prestations définies	38.1		38.1
<b>Montant net comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>38.1</b>	<b>(8.7)</b>	<b>29.4</b>
Cotisations des participants au régime	5.3	(5.3)	-
Cotisations de la société		(9.7)	(9.7)
Coûts administratifs et primes d'assurance	(1.9)	1.9	-
Prestations versées	(0.9)	0.9	-
<b>Total des transactions avec le fonds</b>	<b>2.5</b>	<b>(12.2)</b>	<b>(9.7)</b>
<b>31 décembre 2014</b>	<b>238.9</b>	<b>(208.5)</b>	<b>30.4</b>

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Principales hypothèses actuarielles</b>			
Taux d'escompte	0.90%	1.35%	2.50%
Taux de croissance des salaires	1.00%	1.00%	1.00%
Taux de croissance des pensions	0.00%	0.00%	0.00%

<b>Hypothèses concernant la mortalité future</b>	Années	Années	Années
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels :			
hommes	21.5	21.4	21.3
femmes	24.0	23.9	23.8
Longévité à l'âge de 65 ans pour les futurs retraités (âgés de 50 ans) :			
hommes	22.8	22.8	22.7
femmes	25.3	25.2	25.1

	Impact d'une augmentation de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF	Impact d'une diminution de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF
Modification de l'hypothèse		

## Analyse de sensibilité 2015

		Impact d'une augmentation de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF	Impact d'une diminution de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF
Taux d'escompte	0.10%	(4.8)	4.8
Taux de croissance des salaires	0.10%	0.6	(0.6)
Taux de croissance des pensions	0.10%	2.6	
Espérance de vie	1 an	3.0	(3.0)

	Impact d'une augmentation de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF	Impact d'une diminution de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF
Modification de l'hypothèse		

## Analyse de sensibilité 2014

		Impact d'une augmentation de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF	Impact d'une diminution de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF
Taux d'escompte	0.10%	(3.7)	3.7
Taux de croissance des salaires	0.10%	0.5	(0.5)
Taux de croissance des pensions	0.10%	2.0	
Espérance de vie	1 an	3.0	(3.0)

Les hypothèses actuarielles de nature financière et démographique sont établies de façon impartiale sur les meilleures estimations des attentes futures. Ces hypothèses sont modifiées régulièrement pour refléter l'évolution des informations disponibles permettant de formuler ces meilleures estimations. Aucune modification de la méthodologie utilisée pour la détermination des hypothèses n'a eu lieu.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, l'expérience et des statistiques officielles comme les tables générationnelles LPP2010. Les taux de mortalité et d'invalidité en service ont notamment été ajustés conformément à l'expérience récente d'EFG en la matière. Les engagements du plan sont calculés en supposant que les taux de conversion des pensions resteront encore en vigueur pendant la prochaine décennie. Si des modifications futures des taux de conversion sont probables, elles ne peuvent être estimées et sont donc ignorées.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les hypothèses financières comprennent le taux d'escompte et les taux de croissance attendus des salaires et des pensions. Le taux d'escompte est déterminé en prenant en considération les rendements de dettes d'entreprises de haute qualité d'une durée semblable à celle des engagements de pension. Lorsque la disponibilité de ces données est limitée, la société prend en compte les rendements des obligations gouvernementales et les spreads de crédit pour les obligations d'entreprises de haute qualité disponibles sur d'autres marchés, plus diversifiés et plus liquides. L'hypothèse de croissance des salaires est basée sur les prévisions de l'employeur concernant l'inflation et les forces du marché du travail sur les salaires. La perte actuarielle de l'exercice de CHF 23.0 millions comprend des effets négatifs provenant des hypothèses financières pour CHF 19.5 millions et des hypothèses d'expérience pour CHF 3.5 millions et aucun effet provenant des hypothèses démographiques.

Le plan ne garantit aucune augmentation des pensions, bien que, dans l'éventualité où le régime dégagerait un excédent selon la loi suisse sur les pensions, un ajustement discrétionnaire de celles-ci puisse être envisageable. Actuellement, les projections du plan n'indiquent aucune probabilité d'excédent ni d'ajustement des pensions, celles-ci sont donc supposées fixées.

La sensibilité de l'estimation aux modifications des hypothèses est dégagée en introduisant des modifications sur une hypothèse spécifique à la fois et en comparant les résultats avant et après cette modification. Cette démarche est réalisée séparément pour les modifications du taux d'escompte et du taux attendu des augmentations de salaire futures. Dans la pratique, il peut exister certaines corrélations entre les modifications d'hypothèses, mais ces effets sont ignorés dans l'estimation.

La gestion d'un plan de pension implique l'exposition à une série de risques, dont les principaux sont présentés ci-dessous. L'impact de ces risques est partagé entre le Groupe et les participants au régime en cas d'effets négatifs. Dans les situations où le fonds de pension accumulerait des excédents d'actifs après avoir fourni les prestations prévues, le conseil de la fondation pourrait envisager de distribuer l'excédent aux participants. Aucune part de l'excédent ne peut être attribuée au Groupe.

#### (i) Risque d'investissement.

Les actifs du plan sont investis pour atteindre un certain objectif de rendement. Les rendements effectifs enregistrés chaque année sont susceptibles de varier par rapport à cet objectif. Il existe un risque que le rendement moyen à long terme soit supérieur ou inférieur à l'objectif.

Or si le rendement à long terme est inférieur, le fonds n'aura pas assez d'actifs pour couvrir les prestations du plan. Cette variation d'une année sur l'autre se reflète généralement directement dans les réévaluations des prestations définies.

Une des composantes du rendement atteint chaque année provient des placements en obligations et ces rendements obligataires sont reflétés par les modifications dans le taux d'escompte utilisé pour mesurer les engagements au titre des prestations définies. En conséquence, les réévaluations des prestations par les autres éléments du résultat global provenant de la volatilité des actifs peuvent être réduites par les variations des engagements correspondants résultant des modifications du taux d'escompte.

#### (ii) Risque de longévité.

Le plan prévoit une option de rente pour les personnes en retraite. Cette option de rente est calculée avec un taux de conversion établi par la fondation et revu périodiquement.

Le taux de conversion est calculé avec une hypothèse sur l'objectif de taux de rendement et l'espérance de vie du retraité. Or, l'expérience passée montre que l'espérance de vie a progressé plus vite que ne l'indiquaient les tables actuarielles, le risque de longévité tend donc à être «générateur de pertes».

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### (iii) Risque de volatilité des intérêts.

Il existe une volatilité substantielle des engagements d'une année sur l'autre en raison du taux d'escompte utilisé dans le modèle, qui est basé sur les rendements de marché d'obligations d'un certain type. Le fonds alloue une partie substantielle des actifs à des obligations, mais la disponibilité d'obligations d'une durée et de caractéristiques similaires à celles du taux d'escompte est limitée, de telle sorte que le risque de volatilité des taux d'intérêt ne peut être éliminé. La volatilité des taux d'intérêt n'a pas d'impact sur la performance du Groupe, mais plutôt sur les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

#### (iv) Risque de décès et d'invalidité.

Le nombre de cas de décès et d'invalidité d'employés en activité peut varier considérablement d'une année à l'autre. Pour atténuer ce risque, la fondation a conclu un contrat d'assurance couvrant les coûts des prestations de décès et d'invalidité se produisant chaque année.

La fondation a mis en place une politique d'investissement écrite par laquelle la fondation détermine périodiquement une stratégie d'allocation avec des objectifs d'allocation et des marges tactiques pour les principales classes d'investissements (actions, obligations, immobilier et liquidités), qui vise à maximiser le rendement des actifs du plan.

Les actifs du plan sont investis dans des mandats attribués à plusieurs gérants de portefeuille. Leur performance par rapport à la stratégie déterminée est régulièrement évaluée. Le rendement effectif des actifs du plan atteignait CHF 2.0 millions en 2015 (2014 : gain de CHF 13.3 millions). Le coût net d'intérêt est calculé en appliquant le taux d'escompte au solde net des engagements pour prestations définies et de la juste valeur des actifs. Ce coût est inclus dans les charges résultant des avantages accordés au personnel dans le Compte de résultat.

Les actifs du plan ne comprennent aucune action du Groupe EFGI ou de ses filiales.

L'allocation des actifs est la suivante :

	Cotés millions de CHF	Non cotés millions de CHF	2015 Total millions de CHF	2015 en %	2014 Total millions de CHF	2014 en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.3		22.3	9.4%	33.8	16.2%
Instruments de capitaux propres	95.1		95.1	40.3%	76.0	36.5%
Instruments de dette	100.3		100.3	42.5%	75.9	36.4%
Autres	18.3		18.3	7.8%	22.8	10.9%
<b>Total des actifs du plan à la fin de l'année</b>	<b>236.0</b>	<b>-</b>	<b>236.0</b>	<b>100.0%</b>	<b>208.5</b>	<b>100.0%</b>

Des actifs du plan à hauteur de CHF 6.0 millions (2014 : CHF 5.4 millions) ont été mis en nantissement auprès de tiers qui ont octroyé des prêts hypothécaires aux employés pour le financement de leur résidence principale. Les contributions attendues du plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 s'élèvent à CHF 10.7 millions. La durée moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies est de 17.3 années. L'analyse de l'échéance attendue des prestations de pension non actualisées se présente comme suit :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Analyse de l'échéance attendue des prestations de pension non actualisées</b>		
Moins d'un an	16.7	16.0
Entre 1 et 2 ans	12.9	10.7
Entre 2 et 5 ans	18.9	19.6
Plus de 5 ans	294.2	242.4
<b>Total</b>	<b>342.7</b>	<b>288.7</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 43. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS

Le tableau suivant détaille les mouvements du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International AG est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des Bons de participation (actions préférentielles) du Groupe est de CHF 15.00. Toutes les actions et tous les Bons de participation émis par EFG International AG sont entièrement libérés.

#### 43.1 Capital-actions

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF	Propres actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation millions de CHF	Net millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>73.9</b>	<b>0.2</b>	<b>(0.1)</b>		<b>74.0</b>
Actions ordinaires vendues			0.1		0.1
Actions ordinaires rachetées					–
Plans d'intéressement en actions exercées	1.4				1.4
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>75.3</b>	<b>0.2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>75.5</b>
Actions ordinaires vendues					–
Actions ordinaires rachetées					–
Plans d'intéressement en actions exercées	0.6				0.6
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>75.9</b>	<b>0.2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>76.1</b>

#### 43.2 Primes d'émission

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF	Propres actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation millions de CHF	Net millions de CHF
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>1,330.6</b>	<b>0.1</b>	<b>(92.3)</b>	<b>–</b>	<b>1,238.4</b>
Actions ordinaires vendues			1.7		1.7
Actions ordinaires rachetées			(0.8)		(0.8)
Plans d'intéressement en actions exercées	4.5				4.5
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1,335.1</b>	<b>0.1</b>	<b>(91.4)</b>	<b>–</b>	<b>1,243.8</b>
Actions ordinaires vendues			0.6		0.6
Actions ordinaires rachetées			(0.3)		(0.3)
Plans d'intéressement en actions exercées	1.8				1.8
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1,336.9</b>	<b>0.1</b>	<b>(91.1)</b>	<b>–</b>	<b>1,245.9</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 43.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements du nombre d'actions émises par le Groupe :

	Actions ordinaires avec droit de vote	Bons de participation sans droit de vote	Propres actions Actions ordinaires	Propres actions Bons de participation	Net
Nominal	CHF 0.50	CHF 15.00	CHF 0.50	CHF 15.00	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	147,877,040	13,382	(210,487)	(750)	
Actions ordinaires vendues			168,759		
Actions ordinaires rachetées			(78,976)		
Plans d'intéressement en actions exercées	2,818,394				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>150,695,434</b>	<b>13,382</b>	<b>(120,704)</b>	<b>(750)</b>	
Actions ordinaires vendues			63,860		
Actions ordinaires rachetées			(29,540)		
Plans d'intéressement en actions exercées	1,222,308				
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>151,917,742</b>	<b>13,382</b>	<b>(86,384)</b>	<b>(750)</b>	
<b>Capital-actions net (millions de CHF)</b>	<b>75.9</b>	<b>0.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>76.1</b>

Toutes les transactions portant sur les actions d'EFG International AG ont été négociées aux prix du marché. Le nombre total d'actions propres vendues en 2015 s'élève à 63,860 (2014 : 168,759) à un cours moyen de CHF 10.50 par action (2014 : CHF 10.74). Le nombre total d'actions propres acquises en 2015 se monte à 29,540 (2014 : 78,976) à un prix moyen de CHF 11.42 par action (2014 : CHF 10.22).

Au 31 décembre 2015, les filiales détenaient 86,384 actions nominatives (2014 : 120,704) et 750 (2014 : 750) Bons de Participation.

En 2015, 1,222,308 actions (2014 : 2,818,394) ont été émises dans le cadre de plans d'intéressement en actions, dont 241,036 options (2014 : 1,005,547) avec un prix moyen de CHF 7.72 (2014 : CHF 5.00) par action, générant un produit de l'émission de CHF 1.9 million (2014 : CHF 5.0 millions).

#### Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum à concurrence de CHF 1,408,629 (2014 : CHF 1,019,783) par l'émission de 2,817,258 (2014 : 2,039,566) actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission de 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en relation avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement.

Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

#### Capital-actions autorisé

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 25 avril 2016 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

## 44. AUTRES RÉSERVES

	Réserve IAS 39 millions de CHF	Plan d'intéressement en faveur des em- ployés millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>(86.4)</b>	<b>100.7</b>	<b>(63.4)</b>	<b>(49.1)</b>
Amortissement des plans d'intéressement en actions		10.5		10.5
Plans d'intéressement en actions exercés		(1.4)		(1.4)
Transfert aux réserves à l'échéance des plans d'intéressement en actions		(28.2)		(28.2)
Gains de juste valeur sur titres de place- ment disponibles à la vente, avant impôts	27.5			27.5
Transfert au Compte de résultat de la réali- sation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(18.2)			(18.2)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente	(1.1)			(1.1)
Coûts des prestations définies			(29.4)	(29.4)
Gain net sur couverture d'investissements dans des entités étrangères, sans impact fiscal			17.1	17.1
Écarts de conversion nets des intérêts minoritaires			21.1	21.1
Option de vente sur intérêts minoritaires			(21.3)	(21.3)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(78.2)</b>	<b>81.6</b>	<b>(75.9)</b>	<b>(72.5)</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>(78.2)</b>	<b>81.6</b>	<b>(75.9)</b>	<b>(72.5)</b>
Amortissement des plans d'intéressement en actions		13.5		13.5
Plans d'intéressement en actions exercés		(0.6)		(0.6)
Transfert aux réserves à l'échéance des plans d'intéressement en actions		(12.2)		(12.2)
Pertes de juste valeur sur titres de place- ment disponibles à la vente, avant impôts	(20.8)			(20.8)
Transfert au Compte de résultat de la réali- sation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(14.2)			(14.2)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente	1.7			1.7
Coûts des prestations définies			(27.8)	(27.8)
Perte nette sur couverture d'investissements dans des entités étrangères, sans impact fiscal			(10.1)	(10.1)
Écarts de conversion nets des intérêts minoritaires			(10.4)	(10.4)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>(111.5)</b>	<b>82.3</b>	<b>(124.2)</b>	<b>(153.4)</b>



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 45. ÉLÉMENTS HORS BILAN

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	290.8	258.3
Engagements irrévocables	104.0	168.7
Engagements de contrats de location	108.0	133.3
<b>Total</b>	<b>502.8</b>	<b>560.3</b>

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe par échéances :

	Moins d'1 an millions de CHF	1-5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>				
Garanties émises en faveur de tiers	164.4	57.1	69.3	290.8
Engagements irrévocables	39.8	64.1	0.1	104.0
Engagements de contrats de location	24.9	66.4	16.7	108.0
<b>Total</b>	<b>229.1</b>	<b>187.6</b>	<b>86.1</b>	<b>502.8</b>
<b>31 décembre 2014</b>				
Garanties émises en faveur de tiers	117.8	70.3	70.2	258.3
Engagements irrévocables	70.7	98.0		168.7
Engagements de contrats de location	27.7	77.4	28.2	133.3
<b>Total</b>	<b>216.2</b>	<b>245.7</b>	<b>98.4</b>	<b>560.3</b>

L'échéance des garanties financières est basée sur la date d'échéance contractuelle la plus proche. L'échéance des engagements irrévocables est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister. Quand une société du Groupe est le preneur de bail, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

### 46. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	768.2	951.1
Prêts et autres opérations fiduciaires	5.1	5.4
<b>Total</b>	<b>773.3</b>	<b>956.5</b>

### 47. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe repose sur la manière dont la Direction passe en revue la performance des opérations. En 2015, certains éléments de coûts et de revenus ont été transférés entre différentes unités opérationnelles. Les éléments de comparaison ont été retraités pour refléter ce changement. La principale distinction est opérée entre le segment Private Banking et Wealth Management, et le segment Investment et Wealth Solutions. Le segment Private Banking et Wealth Management est géré sur une base régionale et est partagé entre l'Europe continentale, la Suisse, les Amériques, le Royaume-Uni et l'Asie. Le segment Investment Solutions englobe les entités sur tous les sites, étant donné qu'il est géré sur une base mondiale. L'allocation des charges entre les secteurs repose sur le principe de pleine concurrence. Le Corporate Centre est responsable de la gestion des investissements liés aux polices d'assurance vie, de certains portefeuilles d'investissement, des coûts de financement (y compris ceux liés aux émissions de produits structurés), du marketing lié à la marque globale, du back office suisse et des fonctions informatiques utilisées au niveau mondial.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Private Banking et Wealth management			
	Suisse millions de CHF	Europe continentale millions de CHF	Amériques millions de CHF	Royaume-Uni millions de CHF
<b>Au 31 décembre 2015</b>				
Revenus du segment	150.5	118.0	100.6	168.9
Charges du segment	(118.7)	(87.2)	(82.0)	(117.6)
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(1.2)	(1.6)	(1.1)	(1.0)
<b>Marge opérationnelle totale</b>	<b>30.6</b>	<b>29.2</b>	<b>17.5</b>	<b>50.3</b>
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations incorporelles		(0.8)	(0.5)	(1.8)
Autres provisions	(21.4)		(3.2)	5.1
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.1			
Reprise de perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
<b>Profit/(perte) du segment avant impôt</b>	<b>9.3</b>	<b>28.4</b>	<b>13.8</b>	<b>53.6</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(1.6)	(3.2)	(0.7)	(3.4)
<b>Bénéfice net de la période</b>	<b>7.7</b>	<b>25.2</b>	<b>13.1</b>	<b>50.2</b>
Actifs sous gestion	14,998	17,564	11,632	19,536
Collaborateurs	353	323	282	442
<b>Au 31 décembre 2014</b>				
Revenus du segment	151.1	120.5	106.8	170.8
Charges du segment	(110.9)	(86.9)	(79.8)	(108.6)
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(1.3)	(1.2)	(1.0)	(1.1)
<b>Marge opérationnelle totale</b>	<b>38.9</b>	<b>32.4</b>	<b>26.0</b>	<b>61.1</b>
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations incorporelles	(0.1)	(1.2)	(0.5)	(1.7)
Autres provisions	(25.4)		(2.4)	(0.7)
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.1		0.2	
Reprise de perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
<b>Profit/(perte) du segment avant impôt</b>	<b>13.5</b>	<b>31.2</b>	<b>23.3</b>	<b>58.7</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(1.2)	(2.0)	(0.8)	(4.1)
<b>Bénéfice net de la période</b>	<b>12.3</b>	<b>29.2</b>	<b>22.5</b>	<b>54.6</b>
Actifs sous gestion	14,834	15,726	12,693	19,729
Collaborateurs	324	274	288	406

Les revenus externes provenant des clients, qui ont été comptabilisés dans les deux segments Investment Solutions et Private Banking, relèvent de la gestion de fortune sous mandat de la clientèle privée. Ce double décompte est éliminé pour réconcilier avec le total du résultat opérationnel.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

		Investment Solutions	Wealth Solutions	Corporate Overheads	Eliminations	Total
Asie millions de CHF	Total millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
119.4	657.4	136.7	25.8	6.4	(129.6)	696.7
(90.0)	(495.5)	(47.9)	(18.0)	(52.9)	24.1	(590.2)
(1.0)	(5.9)	(0.1)	(0.5)	(3.4)		(9.9)
<b>28.4</b>	<b>156.0</b>	<b>88.7</b>	<b>7.3</b>	<b>(49.9)</b>	<b>(105.5)</b>	<b>96.6</b>
(1.1)	(4.2)					(4.2)
	(19.5)			(0.5)		(20.0)
	0.1					0.1
	-					-
<b>27.3</b>	<b>132.4</b>	<b>88.7</b>	<b>7.3</b>	<b>(50.4)</b>	<b>(105.5)</b>	<b>72.5</b>
(3.7)	(12.6)	(2.7)	(0.4)	2.6		(13.1)
<b>23.6</b>	<b>119.8</b>	<b>86.0</b>	<b>6.9</b>	<b>(47.8)</b>	<b>(105.5)</b>	<b>59.4</b>
16,214	79,944	11,788		1,268	(8,867)	84,133
354	1,754	152	118	179	(34)	2,169
116.6	665.8	126.1	24.4	22.3	(122.0)	716.6
(81.7)	(467.9)	(44.5)	(17.3)	(55.6)	25.1	(560.2)
(1.7)	(6.3)	(0.1)	(0.4)	(4.5)		(11.3)
<b>33.2</b>	<b>191.6</b>	<b>81.5</b>	<b>6.7</b>	<b>(37.8)</b>	<b>(96.9)</b>	<b>145.1</b>
	(3.5)					(3.5)
	(28.5)			(35.6)		(64.1)
	0.3					0.3
	-			2.5		2.5
<b>33.2</b>	<b>159.9</b>	<b>81.5</b>	<b>6.7</b>	<b>(70.9)</b>	<b>(96.9)</b>	<b>80.3</b>
(4.5)	(12.6)	(2.5)	(0.1)	(2.5)		(17.7)
<b>28.7</b>	<b>147.3</b>	<b>79.0</b>	<b>6.6</b>	<b>(73.4)</b>	<b>(96.9)</b>	<b>62.6</b>
17,538	80,520	12,237		1,329	(8,978)	85,108
364	1,656	137	121	183	(38)	2,059

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

## 48. RÉPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>			
<b>Actif</b>			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	4,000.2	861.8	4,862.0
Bons du Trésor et autres papiers monétaires		757.1	757.1
Créances sur les banques	1,756.9	411.6	2,168.5
Prêts et avances à la clientèle	3,276.3	8,785.3	12,061.6
Instruments financiers dérivés	109.8	625.6	735.4
Actifs financiers à la juste valeur :			
Destinés au négoce		58.6	58.6
Désignés à l'origine		305.0	305.0
Titres de placement :			
Disponibles à la vente	77.6	4,166.2	4,243.8
Détenus jusqu'à échéance	43.3	1,118.9	1,162.2
Immobilisations incorporelles	105.2	166.5	271.7
Immobilisations corporelles	6.8	14.8	21.6
Actifs d'impôts différés	12.8	22.2	35.0
Autres actifs	22.5	91.4	113.9
<b>Total de l'actif</b>	<b>9,411.4</b>	<b>17,385.0</b>	<b>26,796.4</b>
<b>Passif</b>			
Engagements envers les banques	2,660.2	(2,157.0)	503.2
Engagements envers la clientèle	5,101.1	14,762.4	19,863.5
Emprunts subordonnés		242.8	242.8
Dette émise		392.0	392.0
Instruments financiers dérivés	116.2	597.9	714.1
Passifs financiers à la juste valeur		353.1	353.1
Autres passifs financiers		3,237.9	3,237.9
Passifs d'impôts courants	0.8	4.1	4.9
Passifs d'impôts différés	28.5	6.6	35.1
Provisions	2.4	5.3	7.7
Autres passifs	121.1	192.0	313.1
<b>Total des engagements</b>	<b>8,030.3</b>	<b>17,637.1</b>	<b>25,667.4</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>			
Capital-actions	76.1		76.1
Primes d'émission	1,245.9		1,245.9
Autres réserves	675.7	(829.1)	(153.4)
Résultats non distribués	120.7	(179.8)	(59.1)
	<b>2,118.4</b>	<b>(1,008.9)</b>	<b>1,109.5</b>
Intérêts minoritaires		19.5	19.5
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2,118.4</b>	<b>(989.4)</b>	<b>1,129.0</b>
<b>Total des capitaux propres et des engagements</b>	<b>10,148.7</b>	<b>16,647.7</b>	<b>26,796.4</b>

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Swiss CHF millions	Foreign CHF millions	Total CHF millions
<b>31 décembre 2014</b>			
<b>Actif</b>			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,969.1	886.2	2,855.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires		626.0	626.0
Créances sur les banques	1,578.4	530.4	2,108.8
Prêts et avances à la clientèle	3,669.3	9,361.8	13,031.1
Instruments financiers dérivés	97.3	472.2	569.5
Actifs financiers à la juste valeur :			
Destinés au négoce		105.6	105.6
Désignés à l'origine		329.7	329.7
Titres de placement :			
Disponibles à la vente	78.2	4,015.3	4,093.5
Détenus jusqu'à échéance	48.1	1,111.0	1,159.1
Immobilisations incorporelles	97.9	177.0	274.9
Immobilisations corporelles	6.3	14.8	21.1
Actifs d'impôts différés	9.3	23.5	32.8
Autres actifs	32.5	104.2	136.7
<b>Total de l'actif</b>	<b>7,586.4</b>	<b>17,757.7</b>	<b>25,344.1</b>
<b>Passif</b>			
Engagements envers les banques	2,307.9	(1,841.9)	466.0
Engagements envers la clientèle	4,778.6	13,785.9	18,564.5
Emprunts subordonnés		246.3	246.3
Dette émise		411.1	411.1
Instruments financiers dérivés	206.9	454.2	661.1
Passifs financiers à la juste valeur		369.2	369.2
Autres passifs financiers		3,030.7	3,030.7
Passifs d'impôts courants	0.9	5.1	6.0
Passifs d'impôts différés	28.8	6.6	35.4
Provisions	25.5	12.5	38.0
Autres passifs	93.4	247.3	340.7
<b>Total des engagements</b>	<b>7,442.0</b>	<b>16,727.0</b>	<b>24,169.0</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>			
Capital-actions	75.5		75.5
Primes d'émission	1,243.8		1,243.8
Autres réserves	723.9	(796.4)	(72.5)
Résultats non distribués	112.9	(203.4)	(90.5)
	<b>2,156.1</b>	<b>(999.8)</b>	<b>1,156.3</b>
Intérêts minoritaires		18.8	18.8
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2,156.1</b>	<b>(981.0)</b>	<b>1,175.1</b>
<b>Total des capitaux propres et des engagements</b>	<b>9,598.1</b>	<b>15,746.0</b>	<b>25,344.1</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 49. RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

#### 49.1 Résultat de base

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Bénéfice net de la période	57.1	61.4
Montant pro-forma estimé des dividendes sur les Bons de participation	(0.2)	(0.3)
<b>Profit net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>56.9</b>	<b>61.1</b>
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	151,824	150,508
<b>Résultat de base par action ordinaire (CHF)</b>	<b>0.37</b>	<b>0.41</b>

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 93,730 (2014 : 187,412). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les Bons de participation. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 1.349% entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2015, de 0.712% du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 2015 et de 1.197% jusqu'à la fin de l'exercice.

#### 49.2 Résultat dilué

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	57.1	61.4
Montant pro-forma estimé des dividendes sur les Bons de participation	(0.2)	(0.3)
<b>Profit net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>56.9</b>	<b>61.1</b>
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	156,004	153,928
<b>Résultat dilué par action ordinaire (CHF)</b>	<b>0.36</b>	<b>0.40</b>

Conformément à son Plan d'intéressement en actions, EFG International a émis 2,221,579 unités d'actions de négoce restreint d'EFG International en 2015 (2014 : 1,029,115), qui ont augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 4,180,014 (2014 : 3,044,984) actions à 156,004,026 (2014 : 153,927,830) actions.

Pour des informations concernant le Plan d'intéressement en actions d'EFG International, voir la note 52.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 50. DIVIDENDES

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en avril. Les actionnaires se verront proposer le paiement d'un dividende par action de CHF 0.25 pour 2015 (2014 : CHF 0.25), s'élevant à CHF 38.0 millions environ (2014 : CHF 37.7 millions) ; il ne sera pas versé de dividende sur les propres actions. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ne contiennent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2015, sans impact fiscal sur le Groupe.

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Dividendes sur les actions ordinaires</b>		
CHF 0.25 par action concernant 2014 et payé en 2015	37.7	
CHF 0.20 par action concernant 2013 et payé en 2014		29.7
	<b>37.7</b>	<b>29.7</b>
<b>Dividendes sur les Bons de participation</b>		
Pour la période du 1 <sup>er</sup> novembre 2013 au 30 avril 2014 à 2.376%		0.2
Pour la période du 1 <sup>er</sup> mai 2014 au 30 octobre 2014 à 2.005%		0.2
Pour la période du 1 <sup>er</sup> novembre 2014 au 30 avril 2015 à 1.349%	0.1	
Pour la période du 1 <sup>er</sup> mai 2015 au 30 octobre 2015 à 0.712%	0.1	
	<b>0.2</b>	<b>0.4</b>

### 51. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

#### 51.1 Transactions

	Participants qualifiés millions de CHF	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
<b>31 décembre 2015</b>			
<b>Actif</b>			
Prêts et avances à la clientèle			0.9
Autres actifs		1.3	
<b>Passif</b>			
Engagements envers les banques		18.9	
Instruments financiers dérivés		0.8	
Engagements envers la clientèle	15.3	1.4	7.7
Autres passifs		0.3	
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2015</b>			
Produit de commissions		2.5	0.2
Résultat net des autres opérations		1.2	
Charges opérationnelles		(1.4)	

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Participants qualifiés millions de CHF	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
<b>31 décembre 2014</b>			
<b>Actif</b>			
Instruments financiers dérivés		0.2	
Prêts et avances à la clientèle			3.6
Autres actifs		0.5	
<b>Passif</b>			
Engagements envers les banques		2.5	
Instruments financiers dérivés		0.1	
Engagements envers la clientèle	3.4	1.6	20.1
Autres passifs		0.3	
<b>Exercice se terminant le 31 décembre 2014</b>			
Produit de commissions		1.0	0.3
Résultat net des autres opérations		1.6	
Charges opérationnelles		(1.4)	

Un certain nombre de transactions bancaires sont réalisées avec des parties liées. Ces transactions comprennent des prêts, des dépôts, des opérations sur instruments dérivés et des prestations de services. Le montant figurant sous «Créances sur les banques» représente des dépôts en numéraire qui, à l'instar d'autres montants de tiers classés comme «Créances sur les banques», ne sont pas couverts.

Font partie des organes dirigeants les membres du Conseil d'Administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2014 : néant).

## 51.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'Administration)

La rémunération des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2015 se composait d'une rémunération en espèces de CHF 7,860,408 (2014 : CHF 6,980,896), de contributions aux fonds de prévoyance de CHF 410,672 (2014 : CHF 369,329) et d'unités d'actions de négoce restreint valorisées à environ CHF 3,755,060 (2014 : CHF 2 584 884). La rémunération des membres du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2015 se chiffrait à CHF 2,808,538 en espèces (2014 : CHF 2,018,772), et à CHF 39,757 en contributions aux fonds de prévoyance de (2014 : néant).

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (Code des obligations suisse, art. 663b bis), voir la note 21 à la page 202 du rapport annuel de la maison mère.

## 52. PLAN D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

Le Plan d'intéressement en actions d'EFG International (ci-après le «Plan») comprend différentes catégories d'options et d'unités d'actions de négoce restreint qui ont une période d'acquisition de un, deux et trois ans ; et différentes catégories dont la date d'exercice la plus proche varie de trois à cinq ans à compter de la date d'octroi et expirent au plus tard à sept ans.

Les charges portées au Compte de résultat étalent les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothèses sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis à la fin de cette période. Les charges totales relatives au Plan portées au Compte de résultat consolidé pour la période se terminant le 31 décembre 2015 s'élevaient à CHF 13.5 millions (2014 : CHF 10.5 millions).



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Plan a été développé en interne par le Groupe sans recourir à des conseillers externes, mais il existe un contrat de services avec une société spécialisée pour l'administrer.

Le tableau ci-après résume la situation des unités d'actions de négoce restreint en circulation au 31 décembre 2015 qui, lorsqu'elles seront exercées, entraîneront chacune l'émission d'une action ordinaire :

Date d'attribution	Type	Prix d'exercice CHF	En début d'exercice	Attribuées	Echues	Exercées	En circulation
2008	Dans la monnaie	24.00	488,148		488,148		–
2008	À la monnaie	35.95	751,020		751,020		–
2008	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	31,283		687	30,596	–
2009	Dans la monnaie	5.00	194,522			150,000	44,522
2009	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0	54,572			44,239	10,333
2009	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	12,636			12,636	–
2010	Dans la monnaie	12.19	91,036			91,036	–
2010	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0	117,590			52,732	64,858
2010	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	68,380			49,638	18,742
2011	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0	185,861			81,223	104,638
2011	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	54,448			7,061	47,387
2012	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0	954,794		1,740	685,759	267,295
2012	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	65,882		1,107	22,692	42,083
2013	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0	943,277		4,010	42,260	897,007
2013	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	60,336		1,567	2,660	56,109
2014	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0	918,111		1,624	27,157	889,330
2014	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans	0	111,004		2,664	5,202	103,138
2015	Unités de négoce restreint susceptibles d'être exercées pour un tiers par an	0		1,169,710	25,356	13,150	1,131,204
2015	Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans	0		1,162,338	55,356	16,607	1,090,375
			<b>5,102,900</b>	<b>2,332,048</b>	<b>1,333,279</b>	<b>1,334,648</b>	<b>4,767,021</b>

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

#### 52.1 Plan d'intéressement 2015

En 2015, EFG International a attribué 2,332,048 unités d'actions de négoce restreint. Les unités d'actions de négoce restreint se décomposent en deux catégories : les deux catégories sont acquises sur les trois prochaines années pour un tiers par an. L'une des catégories est bloquée pendant trois ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans»), alors que l'autre n'a pas de conditions de blocage («Unités de négoce restreint susceptibles d'être exercées pour un tiers par an»). La moyenne pondérée de la valeur unitaire présumée de chaque unité de négoce restreint attribuée en 2015 est de CHF 9.03. Les valeurs des unités d'actions de négoce restreint ont été estimées à l'aide d'un modèle tenant compte du rendement attendu des actions au cours de la durée comprise entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche. Les données significatives du modèle ont été la moyenne arithmétique du prix de l'action (clôture) des cinq jours ouvrés consécutifs suivant l'annonce des résultats (CHF 11.29), l'escompte déterminée par la direction (20%), ainsi que l'espérance de vie des unités de négoce restreint (12 à 36 mois).

#### 52.2 Plan d'intéressement 2016

EFG International attribuera des unités d'actions de négoce restreint en mars 2016 à des prix fixés selon les éléments d'évaluation applicables à la date d'émission.

### 53. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400,000,000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs de ces certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400,000 Bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poor's, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

Au cours des années précédentes, des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notionnelle d'EUR 386.6 millions ont revendu leurs participations au Groupe. Restent en circulation des certificats d'une valeur notionnelle d'EUR 13.4 millions.

### 54. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Genres d'actifs de la clientèle</b>		
Actions	22,309	21,957
Dépôts	21,876	20,728
Obligations	16,227	16,778
Prêts	12,091	13,128
Notes structurées	2,435	2,499
Hedge funds/Fonds de hedge funds	3,325	3,800
Dépôts fiduciaires	599	745
Actions d'EFG International	829	912
Autres	4,442	4,561
<b>Total des actifs sous gestion</b>	<b>84,133</b>	<b>85,108</b>
<b>Total des actifs sous administration</b>	<b>9,605</b>	<b>8,368</b>
<b>Total des actifs sous gestion et sous administration</b>	<b>93,738</b>	<b>93,476</b>

Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le Groupe.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Actifs sous gestion</b>		
<b>Caractéristique des actifs sous gestion :</b>		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	3,025	3,410
Avoirs sous mandat de gestion	14,082	13,783
Autres avoirs administrés	54,935	54,787
<b>Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte)</b>	<b>72,042</b>	<b>71,980</b>
<i>dont doubles prises en compte</i>	<i>1,702</i>	<i>2,333</i>
Prêts	12,091	13,128
Total des actifs sous administration	9,605	8,368
<b>Total des actifs sous gestion et sous administration</b>	<b>93,738</b>	<b>93,476</b>
<b>Apports nets d'argent frais (y c. doubles prises en compte)</b>	<b>2,439</b>	<b>4,397</b>

Les doubles prises en compte concernent principalement les instruments de placement collectifs sous gestion propre et les produits structurés émis par des sociétés du Groupe, qui sont aussi inclus dans les portefeuilles des clients alors qu'ils sont déjà compris dans les actifs sous gestion.

Les apports nets d'argent frais comprennent l'acquisition de nouveaux clients, le départ de clients existants et des flux de trésorerie entrants ou sortants attribuables à des clients existants (en numéraire ou en titres). Cette année, les prêts et les découverts ont diminué en conséquence du solde des nouveaux prêts et des remboursements de CHF (655) millions, par rapport à une augmentation nette des prêts et découverts l'année précédente de CHF 871 millions. En revanche, les produits des intérêts et des dividendes provenant des actifs sous gestion, des mouvements du marché et des changes ainsi que les frais et commissions ne font pas partie des apports nets d'argent frais, de même que les effets résultant de l'acquisition ou de la cession de sociétés du Groupe.

## 55. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le Groupe a convenu d'acquérir BSI. Si la transaction parvient à son terme, le Groupe deviendra l'une des principales banques privées de Suisse avec approximativement CHF 170 milliards d'actifs sous gestion générateurs de revenus. La contrepartie qui doit être payée en liquidités et en actions, correspondant approximativement à CHF 1,328 millions, est basée sur le cours de clôture du Groupe le 19 février 2016.

En conséquence de la contrepartie en titres, BTG Pactual deviendra actionnaire à hauteur approximativement de 20%, tandis qu'EFG European Financial Group restera le principal actionnaire avec plus de 35%. L'acquisition est sujette à l'approbation des actionnaires et des autorités de régulation. La transaction devrait être achevée au quatrième trimestre 2016.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

### 56. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'EFG International AG se compose de :

Niccolò H. Burki*	Président (nomination le 24 avril 2015)
Jean Pierre Cuoni*	Précédent président (démission le 24 avril 2015)
John A. Williamson	Vice-président (nomination le 24 avril 2015)
Hugh Napier Matthews*	Précédent vice-président (démission le 24 avril 2015)
Susanne Brandenberger*	Nomination le 7 octobre 2015
Emmanuel L. Bussetil	
Erwin Richard Caduff*	
Robert Yin Chiu	
Michael Higgin*	
Spiro J. Latsis	
Périclès Petalas	
Bernd-A. von Maltzan*	
Daniel Zuberbühler*	

\* *Membres indépendants.*

### 57. DISPOSITIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Le Groupe est soumis à la surveillance consolidée de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux directives relatives à l'établissement des comptes édictées par la FINMA, il en résulterait les différences suivantes :

#### (a) Titres de placement

Selon les normes IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des capitaux propres (voir tableau «Compte de résultat consolidé») jusqu'à la vente, au remboursement ou à toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est porté au Compte de résultat de la période. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé résultant d'une variation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est portée au Compte de résultat de la période.

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les soldes positifs ou négatifs d'ajustements de valeur liés au marché ou à la solvabilité, sur des titres de placement valorisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché, sont compris dans le Compte de résultat, respectivement dans les autres produits ou autres charges ordinaires. Les gains ou les pertes sur cessions sont enregistrés dans le Compte de résultat en tant que revenus de la vente de titres de placement.

#### (b) Option de juste valeur

Conformément aux normes IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

En droit suisse, cette option n'est pas applicable. Seuls les actifs financiers destinés au négoce sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments hybrides se décomposent comme suit : le dérivé incorporé est valorisé au prix du marché par le résultat net des opérations de négoce et le contrat hôte est comptabilisé sur la base des frais encourus. Les instruments hybrides ne font l'objet d'aucun ajustement pour propre crédit. En général, les prêts sont comptabilisés au coût amorti moins perte de valeur, les engagements de prêt figurent hors bilan et les placements en fonds sont comptabilisés en tant que titres de placement.

#### **(c) Instruments financiers dérivés**

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce et leurs valeurs de remplacement sont présentées sur une base brute, à moins que certaines dispositions restrictives soient remplies.

En droit suisse, les instruments financiers dérivés du Groupe sont inscrits au bilan à leur valeur de marché (valeurs brutes de remplacement négatives et positives). Les valeurs de remplacement sont présentées sur une base nette, pour autant que les accords de compensation soient légalement valables. Les transactions de couverture sont valorisées en utilisant les mêmes principes que pour les transactions qu'elles couvrent.

#### **(d) Goodwill et immobilisations incorporelles**

Autant en IFRS qu'en droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan.

Selon les normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour dépréciation au moins une fois par an et est comptabilisé au coût diminué des pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles sont amortis linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au Compte de résultat consolidé.

#### **(e) Produits et charges extraordinaires**

Selon les normes IFRS, il est interdit de présenter tout élément de produits ou de charges au titre d'éléments extraordinaires dans le Compte de résultat ou le compte de résultat séparé (si présenté) ou dans les notes.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entreprise (p. ex. : gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

#### **(f) Activités abandonnées**

Selon les normes IFRS, les actifs et passifs d'une entité détenue en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan et figurent en tant qu'activités abandonnées dans le Compte de résultat. En outre, ces actifs et passifs sont réévalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

En droit suisse, ces positions demeurent dans le bilan jusqu'à leur cession et ne sont pas réévaluées.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale de  
EFG International AG  
Zurich

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'EFG International AG, comprenant le compte de résultat, les autres éléments du résultat global, le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de financement et l'annexe (pages 100 à 195) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Christophe Kratzer  
Expert-réviser  
Réviser responsable




Thomas Romer  
Expert-réviser

Genève, le 21 février 2016

COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE, EFG INTERNATIONAL, ZURICH,  
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

EFG International, Zurich





<b>SOMMAIRE</b>	<b>199</b>
Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015	200
Bilan au 31 décembre 2015	201
<b>NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>202</b>
1 Informations générales	202
2 Principes comptables	202
3 Passifs éventuels	202
4 Actifs mis en gage ou cédés en garantie des propres engagements	202
5 Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing	202
6 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	202
7 Obligations émises	202
8 Principales participations	203
9 Dissolution de réserves latentes	203
10 Réévaluation des actifs à long terme	203
11 Actions propres détenues par la maison mère et les sociétés du Groupe	203
12 Capital-actions	203
13 Participants qualifiés	204
14 Produits provenant de filiales	204
15 Charges opérationnelles	204
16 Correctifs de valeur pour engagements hors bilan	204
17 Réserve légale générale	204
18 Résultats non distribués	205
19 Proposition de répartition du résultat	205
20 Gestion des risques	205
21 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	206
22 Événements postérieurs à l'arrêté des comptes	209
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>	<b>210</b>
<b>CONTACTS ET ADRESSES</b>	<b>213</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

EFG INTERNATIONAL, ZÜRICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2015 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Produits</b>			
Produits des opérations d'intérêt provenant de filiales		24.6	14.5
Produits provenant de filiales	14	40.2	40.3
Gains de change		–	5.9
Autres produits		0.1	0.2
<b>Total des produits</b>		<b>64.9</b>	<b>60.9</b>
<b>Charges</b>			
Charges de personnel		(12.0)	(11.5)
Charges opérationnelles	15	(17.4)	(17.6)
Charges d'intérêts payées aux filiales		(0.9)	(1.6)
Pertes de change		(9.2)	–
Amortissement sur participations	8	(0.8)	(7.8)
Augmentation de correctifs de valeur pour engagements hors bilan	16	(23.7)	(8.9)
<b>Total des charges</b>		<b>(64.0)</b>	<b>(47.4)</b>
Bénéfice net avant impôts		0.9	13.5
Charge d'impôt		(0.9)	(0.8)
<b>Bénéfice net de la période</b>		<b>0.0</b>	<b>12.7</b>

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

EFG INTERNATIONAL, ZÜRICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2015 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF
<b>Actif</b>			
Créances envers des filiales		33.9	17.8
Autres actifs		9.1	2.6
<b>Actifs courants</b>		<b>43.0</b>	<b>20.4</b>
Participations		733.2	732.0
Créances subordonnées envers des filiales		397.1	417.6
<b>Actifs non courants</b>		<b>1,130.3</b>	<b>1,149.6</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1,173.3</b>	<b>1,170.0</b>
<b>Passif</b>			
Engagements envers les filiales		54.7	39.6
Comptes de régularisation		8.9	7.4
Autres passifs		0.3	1.9
<b>Passifs courants</b>		<b>63.9</b>	<b>48.9</b>
Provisions	16	319.7	296.0
<b>Total des engagements</b>		<b>383.6</b>	<b>344.9</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	12	75.9	75.3
Titres de capitaux propres sans droit de vote (Certificats de participation)	12	0.2	0.2
Réserves légales		1,704.2	1,740.2
<i>dont réserves issues d'apports en capital</i>		1,703.3	1,739.2
<i>dont réserves issues d'apports en capital pour propres actions</i>		0.9	1.0
Résultats non distribués	18	(990.6)	(1,003.3)
Bénéfice net de la période		0.0	12.7
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>789.7</b>	<b>825.1</b>
<b>Total des capitaux propres et des engagements</b>		<b>1,173.3</b>	<b>1,170.0</b>

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International AG est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, Bleicherweg 8, 8022 Zurich.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels individuels d'EFG International AG sont préparés en conformité avec les principes du droit comptable suisse (art. 957 à 963b du Code suisse des obligations). Révisé en 2011, le droit comptable suisse est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec une période de transition de deux ans et s'applique pour les périodes annuelles commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Comme le Groupe prépare ses états financiers consolidés en conformité avec les IFRS, les comptes annuels (individuels) d'EFG International AG sont exemptés de différentes informations.

Les comptes annuels individuels d'EFG International AG sont présentés en CHF, sa devise fonctionnelle. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'année, qui sont présentés en note 2c) des états financiers consolidés page 106.

### Participations

Les investissements dans les filiales sont des participations et des filiales détenues directement, par lesquelles EFG International exerce ses activités au niveau mondial. Les participations sont évaluées de façon individuelle et comptabilisées au coût historique diminué des dépréciations de valeur.

### Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand :

- a) il existe une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs ;
- b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation ; et
- c) son montant peut être estimé de manière fiable.

## 3. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International AG a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 3,263 millions (2014 : CHF 2 628 millions). Ce montant comprend une somme de CHF 1,907 millions (2014 : CHF 2,038 millions) en lien avec des produits structurés émis par une filiale (qui ne bénéficie pas d'une notation de crédit distincte) et garantis par EFG International AG qui possède une notation externe. Les risques inhérents à ces engagements de la filiale sont entièrement couverts et garantis par des actifs de valeur équivalente (essentiellement des dépôts en espèces).

## 4. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS

Il n'y a pas d'actifs de ce type.

## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

## 6. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

## 7. OBLIGATIONS ÉMISES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

### 8. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

Les participations principales sont indiquées dans la note 30, page 160, relative aux comptes annuels consolidés. Au cours de l'exercice, la société a procédé à une dépréciation de la valeur comptable des participations à hauteur de CHF 0.8 million (2014 : CHF 7.8 millions) suite à la perte de valeur de filiales dans lesquelles la société avait investi. La valeur comptable actuelle est toujours au-dessous du coût d'acquisition initial.

### 9. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Il n'y a pas eu de dissolution de réserves latentes au cours de l'exercice (2014 : néant).

### 10. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

### 11. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2015, les filiales détenaient 86,384 actions nominatives (2014 : 120,704) et 750 (2014 : 750) Bons de Participation «B». Voir note 43.3 des comptes annuels consolidés en page 177.

### 12. CAPITAL-ACTIONS

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
151,917,742 (2014 : 150,695,434) actions nominatives à la valeur nominale de CHF 0.50	75.9	75.3
13,382 (2014 : 13,382) Bons de participation «B» à la valeur nominale de CHF 15.00	0.2	0.2
<b>Capital-actions total</b>	<b>76.1</b>	<b>75.5</b>

#### Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum à concurrence de CHF 1,408,629 (2014 : CHF 1,019,783) par l'émission de 2,817,258 (2014 : 2,039,566) actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

#### Capital-actions autorisé

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 25 avril 2016 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

### 13. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassent 5% sont les suivants :

	Actions	31 décembre 2015 Participation de %	Actions	31 décembre 2014 Participation de %
EFG Bank European Financial Group SA	82,545,117	54.4%	82,545,117	54.8%

EFG Bank European Financial Group SA est contrôlé par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés détentrices.

### 14. PRODUITS PROVENANT DE FILIALES

Les produits provenant de filiales se décomposent comme suit :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Dividendes	–	4.0
Royalties	13.8	14.0
Commissions de gestion	3.0	3.5
Honoraires d'administration	17.2	15.8
Autres services	6.2	3.0
<b>Total</b>	<b>40.2</b>	<b>40.3</b>

### 15. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Autres charges opérationnelles	(12.2)	(11.7)
Services fournis par des filiales	(5.2)	(5.9)
<b>Total</b>	<b>(17.4)</b>	<b>(17.6)</b>

### 16. CORRECTIFS DE VALEUR POUR ENGAGEMENTS HORS BILAN

Des garanties à hauteur de CHF 1 205.4 millions ont été fournies à des filiales (2014 : CHF 492.6 millions), en relation avec des prêts octroyés à d'autres sociétés du Groupe. Sur la base de la valeur nette de réalisation des actifs de ces dernières, un engagement potentiel de CHF 319.7 millions (2014 : CHF 296.0 millions) existe en fin d'exercice, dans l'hypothèse d'un appel de la garantie.

### 17. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

En 2015, un dividende d'un montant de CHF 37.7 millions (2014 : CHF 29.7 millions) a été payé à partir des réserves issues d'apports en capital, soit CHF 0.25 par action nominative (2014 : CHF 0.20 par action nominative). La réserve légale générale a augmenté de CHF 1.7 million pendant la période en raison de l'exercice de plan d'intéressements en actions sur des actions précédemment issues du capital conditionnel (2014 : CHF 4.5 millions).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

### 18. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

	31 décembre 2015 millions de CHF	31 décembre 2014 millions de CHF
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(1,003.3)	(1,141.3)
Résultat net de la période précédente	12.7	138.0
Transfert des réserves issues d'apports en capital pour paiement de dividende	37.7	29.7
Dividende payé	(37.7)	(29.7)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(990.6)</b>	<b>(1,003.3)</b>

### 19. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, que le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 0.0 millions soit reporté en tant que résultat négatif cumulé non distribué et de distribuer un montant de CHF 0.25 par action, totalisant CHF 38.0 millions (hors distribution anticipée non payable sur les 25,615 actions détenues au 31 décembre 2015 par une filiale). Le Conseil d'Administration propose de prélever la distribution de CHF 0.25 par action proposée pour 2015 du poste du bilan «Réserves issues d'apports en capital». Sous réserve d'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale des actionnaires, cette distribution sera exonérée de l'impôt anticipé suisse.

### 20. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 117.

# NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

## 21. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

### (i) Rémunération pour l'exercice 2015

	<i>Rémunération fixe (1)</i>	<i>Rémunération variable (2)</i>		<i>Autre rémunération</i>	<i>Charges sociales</i>	<i>Total 2015</i>
	<i>Cash CHF</i>	<i>Bonus en espèces CHF</i>	<i>Options sur actions (3) CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>(4) CHF</i>	
<b>Conseil d'Administration</b>						
Niccolò H. Burki, président	406,748				23,942	430,690
John A. Williamson, vice-président (5)**	1,116,644				109,975	1,226,619
Susanne Brandenberger**	37,500				8,096	45,596
Emmanuel L. Bussetil (6)						–
Erwin R. Caduff	141,668				10,080	151,748
Robert Y. Chiu	125,002		963,213		6,581	1,094,796
Michael N. Higgin***	309,308				23,071	332,379
Spiro J. Latsis (6)						–
Périclès Petalas (6)						–
Bernd-A. von Maltzan	150,000				8,101	158,101
Daniel Zuberbühler	135,002				7,189	142,191
Jean Pierre Cuoni*	220,000				13,368	233,368
Hugh N. Matthews*	166,666				9,370	176,036
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>2,808,538</b>	<b>–</b>	<b>963,213</b>	<b>–</b>	<b>219,773</b>	<b>3,991,524</b>
<b>Comité Exécutif</b>						
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>7,860,408</b>	<b>2,853,733</b>	<b>3,755,060</b>	<b>54,603</b>	<b>1,226,868</b>	<b>15,751,212</b>
dont rémunération la plus élevée : James T. H. Lee, Head of Investment&Wealth Solutions						
	1,107,829	450,400	675,600	41,160	164,635	2,439,624

\* A quitté en 2015

\*\* Nommé en 2015

\*\*\* Inclut les jetons de présence du Conseil d'Administration britannique

### Notes

- Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale de 2016.
- Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2016.  
Pour l'évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 52 des comptes annuels consolidés.
- Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,226,868 comprennent un montant de CHF 410,672 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- Ce membre du Conseil d'Administration reçoit une rémunération variable en lien avec son poste précédent de CEO d'EFG International jusqu'au 24 avril 2015, soumise à l'approbation de l'AG 2016 pour un montant total de CHF 1,400,000 (CHF 560,000 en cash et CHF 840,000 en RSU). Ces montants sont inclus dans le total mentionné pour les membres du Comité exécutif.
- Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.



## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions bancaires internes (EFG Bank AG).

### (ii) Rémunération pour l'exercice 2014

	Rémunération fixe (1)	Rémunération variable (2)		Autre rémunération	Charges sociales	Total 2014
	Cash CHF	Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF	CHF	(4) CHF	CHF
<b>Conseil d'Administration</b>						
Jean Pierre Cuoni, président	660,000				40,426	700,426
Niccolò H. Burki	236,258				16,423	252,681
Emmanuel L. Bussetil (5)						–
Erwin R. Caduff	125,004				9,040	134,044
Robert Y. Chiu	93,753	741,805	741,805		4,976	1,582,339
Michael N. Higgin	265,004				17,176	282,180
Spiro J. Latsis (5)						–
Bernd-A. von Maltzan	150,000				8,801	158,801
Hugh N. Matthews	345,000				20,124	365,124
Hans Niederer*	50,000				2,722	52,722
Périclès Petalas (5)						–
Daniel Zuberbühler**	93,753				4,976	98,729
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>2,018,772</b>	<b>741,805</b>	<b>741,805</b>	<b>–</b>	<b>124,664</b>	<b>3,627,046</b>
<b>Comité Exécutif</b>						
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>6,980,896</b>	<b>1,673,256</b>	<b>2,584,884</b>	<b>95,658</b>	<b>1,083,934</b>	<b>12,418,628</b>
dont rémunération la plus élevée : John Williamson, CEO	1,603,612	560,000	840,000	29,511	250,651	3,283,774

\* A quitté en avril 2014

\*\* Nommé en avril 2014

### Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale de 2015.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2015.  
Pour l'évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 54 des comptes annuels consolidés.
- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,083,934 comprennent un montant de CHF 369,329 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions bancaires internes (EFG Bank AG).

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZÜRICH

### (iii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2015, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif étaient les suivants :

	2015 CHF	2014 CHF
<b>Conseil d'Administration</b>		
Emmanuel L. Bussetil, membre		3,879
John A. Williamson, vice-président (1)*	445,284	
Robert Y. Chiu*, membre		1,469,340
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>445,284</b>	<b>1,473,219</b>
<b>Comité Exécutif</b>		
Mark Bagnall, COO		
(montant le plus élevé octroyé à un membre individuel du Comité Exécutif)*	533,478	500,000
John Williamson, CEO		
(montant le plus élevé octroyé à un membre individuel du Comité Exécutif)*		1,443,872
Autres membres du Comité Exécutif**	2,957	180,791
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>536,435</b>	<b>2,124,663</b>

\* Prêts totalement couverts

\*\* Montants prélevés à l'intérieur des limites de crédit préexistantes

1) A rejoint le Conseil d'Administration en avril 2015.

Aucun prêt ou crédit n'a été octroyé à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif par EFG International ou ses filiales.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

### (iv) Participations

Au 31 décembre 2015, les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes :

	Actions 2015	Actions 2014	2015 Options sur actions acquises	2015 Options sur actions attribuées	2014 Options sur actions acquises	2014 Options sur actions attribuées
<b>Conseil d'Administration</b>						
Niccolò H. Burki, président						
John A. Williamson, vice-président*	221,368		71,969	158,082		
Susanne Brandenberger, membre*						
Emmanuel L. Bussetil, membre						
Erwin R. Caduff, membre	11,500	11,500				
Michael N. Higgin, membre						
Spiro J. Latsis, membre***	82,545,117	82,545,117				
Bernd-A. von Maltzan, membre						
Hans Niederer, membre*						
Périclès Petalas, membre						
Robert Y. Chiu, membre**	1,136,661	1,636,661	103,301	156,528	134,067	133,632
Daniel Zuberbühler, membre**						
Jean Pierre Cuoni***		5,018,779				
Hugh N. Matthews***		8,055				
<b>Total Conseil d'Administration</b>	<b>83,914,646</b>	<b>89,220,112</b>	<b>175,270</b>	<b>314,610</b>	<b>134,067</b>	<b>133,632</b>
<b>Comité Exécutif</b>						
<b>Total Comité Exécutif</b>	<b>611,877</b>	<b>829,807</b>	<b>173,770</b>	<b>318,087</b>	<b>205,949</b>	<b>354,527</b>
Mark Bagnall						
Keith Gapp		18,651				
Adrian Kyriazi						
James TH Lee	572,944	556,869				
Giorgio Pradelli						
Frederick Link	38,933	32,919				
John Williamson***		221,368				
Henric Immink***						

\* Nommé en 2015

\*\* Nombre total des actions détenues par les intérêts de la famille Latsis

\*\*\* A quitté en 2015

Les membres du Comité Exécutif ont obtenu 318,087 options sur actions et unités d'actions de négoce restreint assorties de conditions liées à leur acquisition (2014 : 354,527 options sur actions et unités d'actions de négoce restreint), lesquelles sont bloquées durant la période allant de 2016 à 2019.

## 22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

La société a convenu d'acquérir BSI. Si la transaction parvient à son terme, le Groupe deviendra l'une des principales banques privées de Suisse avec approximativement CHF 170 milliards d'actifs sous gestion générateurs de revenus.

La contrepartie qui doit être payée en liquidités et en actions, correspondant approximativement à CHF 1,328 millions, est basée sur le cours de clôture du Groupe le 19 février 2016.

En conséquence de la contrepartie en titres, BTG Pactual deviendra actionnaire à hauteur approximativement de 20%, tandis qu'EFG European Financial Group restera le principal actionnaire avec plus de 35%. L'acquisition est sujette à l'approbation des actionnaires et des autorités de régulation. La transaction devrait être achevée au quatrième trimestre 2016.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale de  
EFG International AG  
Zurich

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 200 à 209) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Christophe Kratzer  
Expert-réviser  
Réviser responsable



Thomas Romer  
Expert-réviser

Genève, le 21 février 2016





## CONTACTS ET ADRESSES

### EUROPE

#### SUISSE

##### ZÜRICH

###### **EFG International AG**

Bleicherweg 8  
P.O. Box 2255  
8022 Zurich  
Tél. +41 44 226 18 50  
[www.efginternational.com](http://www.efginternational.com)

###### **EFG Bank AG**

Bleicherweg 8  
P.O. Box 2255  
8022 Zurich  
Tél. +41 44 226 17 17  
[www.efgbank.com](http://www.efgbank.com)

###### **EFG Wealth Solutions Holding AG**

Bleicherweg 8  
P.O. Box 2255  
8022 Zurich  
Tél. +41 44 226 17 17

###### **EFG Asset Management (Switzerland) SA**

Bleicherweg 8  
P.O. Box 2255  
8022 Zurich  
Tél. +41 44 226 18 50

#### GENÈVE

###### **EFG Bank SA**

24 Quai du Seujet  
P.O. Box 2391  
1211 Geneva 2  
Tél. +41 22 918 71 71

###### **EFG Asset Management (Switzerland) SA**

24 quai du Seujet  
P.O. Box 2391  
1211 Geneva 2  
Tél. +41 22 918 71 71

### ÎLES ANGLO-NORMANDES

#### GUERNSEY

###### **EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd**

P.O. Box 603, EFG House  
St. Julian's Ave., St Peter Port  
Guernsey GY1 4NN  
Channel Islands  
Tél. +44 1481 730 859

#### JERSEY

###### **EFG Wealth Solutions (Jersey) Ltd**

P.O. Box 641/1 Seaton Place  
St. Helier, Jersey JE4 8YJ  
Channel Islands  
Tél. +44 1534 605 600  
[www.efgwealthsolutions.com](http://www.efgwealthsolutions.com)

###### **EFG Fund Administration Ltd**

P.O. Box 641/1 Seaton Place  
St. Helier, Jersey JE4 8YJ  
Channel Islands  
Tél. +44 1534 605 600

###### **EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd**

Jersey Branch  
P.O. Box 641/1 Seaton Place  
St. Helier, Jersey JE4 8YJ  
Channel Islands  
Tél. +44 1534 605 700

###### **EFG Trust Company Ltd**

P.O. Box 641/1 Seaton Place  
St. Helier, Jersey JE4 8YJ  
Channel Islands  
Tél. +44 1534 605 600

### LIECHTENSTEIN

#### VADUZ

###### **EFG Bank von Ernst AG**

Egertastrasse 10  
9490 Vaduz  
Tél. +423 265 53 53  
[www.efgbankvonernst.com](http://www.efgbankvonernst.com)

### LUXEMBOURG

###### **EFG Bank (Luxembourg) SA**

14, Allée Marconi  
Boîte postale 385  
2013 Luxembourg  
Tél. +352 26 454 1  
[www.efgbank.lu](http://www.efgbank.lu)

### MONACO

###### **EFG Bank (Monaco)**

Villa Les Aigles  
15 avenue d'Ostende,  
Boîte postale 37  
98001 Monaco  
Tél. +377 93 15 11 71

### ESPAGNE

#### MADRID

###### **A & G Group**

Asesores y Gestores Financieros SA  
Joaquin Costa 26  
28002 Madrid  
Tél. +34 91 590 21 21  
[www.ayg.es](http://www.ayg.es)

###### **A & G Banca Privada SA**

Joaquin Costa 26  
28002 Madrid  
Tél. +34 91 590 21 21



## CONTACTS ET ADRESSES

### GRÈCE

#### ATHÈNES

**EFG Bank (Luxembourg) SA**  
Athens Representative Office  
342 Kifisias Ave. &  
Ethnikis Antistaseos Str.  
154 51 N. Psychiko  
Athens  
Tél. +30 210 678 46 00

### CHYPRE

#### NICOSIE

**EFG Bank (Luxembourg) SA**  
Cyprus Branch  
Globe House, 6th Floor  
23, Kennedy Avenue  
Nicosia 1075  
Tél. +357 22 025900

### ROYAUME-UNI

#### LONDRES

**EFG Private Bank Ltd**  
Leconfield House  
Curzon Street  
London W1J 5JB  
Tél. +44 207 491 9111  
[www.efgl.com](http://www.efgl.com)

#### **EFG Asset Management (UK) Ltd**

Leconfield House  
Curzon Street  
London W1J 5JB  
Tél. +44 207 491 9111

#### **EFG Independent Financial**

**Advisers Ltd**  
Leconfield House  
Curzon Street  
London W1J 5JB  
Tél. +44 207 491 9111  
[www.efg-ifa.com](http://www.efg-ifa.com)

#### BIRMINGHAM

**EFG Harris Allday**  
33 Great Charles Street  
Birmingham B3 3JN  
Tél. +44 121 233 1222  
[www.efgha.com](http://www.efgha.com)

#### **EFG Independent Financial**

**Advisers Ltd**  
33 Great Charles Street  
Birmingham B3 E3N  
Tél. +44 121 200 22 55

#### BRIDGNORTH

**EFG Harris Allday**  
25a St. Leonard's Close  
Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ  
Tél. +44 1746 761 444

#### OMBERSLEY

**EFG Harris Allday**  
Church Mews  
Ombersley, Worcestershire WR9 0EW  
Tél. +44 1905 619 499

#### WOLVERHAMPTON

**EFG Independent Financial**  
**Advisers Ltd**  
Waterloo Court  
31 Waterloo Road  
Wolverhampton WV1 4DJ  
Tél. +44 1902 710 402

### ASIE

#### CHINE

##### HONG KONG

**EFG Bank AG**  
Hong Kong Branch  
18th Floor,  
International Commerce Centre  
1 Austin Road West  
Kowloon, Hong Kong  
Tél. +852 2298 3000

#### **EFG Asset Management (Hong Kong) Ltd**

18th Floor,  
International Commerce Centre  
1 Austin Road West  
Kowloon, Hong Kong  
Tél. +852 2298 3000

##### SHANGHAI

**EFG Bank AG**  
Shanghai Representative Office  
Unit 10, 65th Floor  
Shanghai World Financial Center  
100 Century Avenue, Pudong New Area  
Shanghai 200120  
Tél. +86 21 6168 0518

### INDONESIE

#### JAKARTA

**EFG Bank Ltd**  
Jakarta Representative Office  
The Plaza Office Tower  
Level 20, Unit F2  
Jl. M.H. Thamrin, Kav. 28-30  
Jakarta 10350  
Tél. +6221 29920304

## CONTACTS ET ADRESSES

### SINGAPOUR

#### **EFG Bank AG**

Singapore Branch  
25 North Bridge Road  
#07-00 EFG Bank Building  
Singapore 179104  
Tél. +65 6595 4888

#### **EFG Wealth Solutions (Singapore) Ltd**

25 North Bridge Road  
#07-00 EFG Bank Building  
Singapore 179104  
Tél. +65 6595 4998

#### **EFG Asset Management (Singapore) Pte. Ltd**

25 North Bridge Road  
#03-00 EFG Bank Building  
Singapore 179104  
Tél. +65 6595 4888

### TAIWAN

#### TAIPEI

#### **EFG Securities Investment Consulting Co. Ltd**

14/F Suite A-1, Hung Tai Center  
No. 170 Tun Hwa North Road  
Taipei 10548  
Tél. +886 2 8175 0066

### AMÉRIQUES

#### ÉTATS-UNIS

#### MIAMI

**EFG Capital International Corp**  
701 Brickell Avenue, Ninth Floor  
Miami, FL 33131  
Tél. +1 305 482 8000  
[www.efgcapital.com](http://www.efgcapital.com)

#### **EFG Asset Management (Americas) Corp**

701 Brickell Avenue, Suite 900  
Miami, FL 33131  
Tél. +1 305 482 8000

#### **EFG Capital Advisors, Inc**

701 Brickell Avenue, Suite 1350  
Miami, FL 33131  
Tél. +1 305 381 8340  
[www.efgcapitaladvisors.com](http://www.efgcapitaladvisors.com)

#### **EFG Capital International Corp**

Key Biscayne Branch  
200 Crandon Boulevard, Suite 109  
Key Biscayne, FL 33149  
Tél. +1 305 482 8000

### BAHAMAS

#### NASSAU

#### **EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd**

Centre of Commerce, 2nd Floor  
1, Bay Street  
P.O. Box SS-6289  
Nassau  
Tél. +1 242 502 5400

#### **EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd**

Lyford Cay Office  
P.O. Box SS-6289  
Nassau  
Tél. +1 242 502 5400

### BERMUDES

#### HAMILTON

#### **EFG Wealth Management (Bermuda) Ltd**

Thistle House  
4 Burnaby Street, 2nd Floor  
P.O. Box HM 3014  
Hamilton HM MX  
Tel. +1 441 296 3126

### ÎLES CAÏMANS

#### GRAND CAYMAN

#### **EFG Bank AG**

Cayman Branch  
Suite 3208  
45B Market Street  
Camana Bay  
P.O. Box 10360  
Grand Cayman KY1-1003  
Tél. +1 345 943 3350

#### **EFG Wealth Management (Cayman) Ltd**

Suite 3208  
45B Market Street  
Camana Bay  
P.O. Box 10360  
Grand Cayman KY1-1003  
Tél. +1 345 943 3350

## CONTACTS ET ADRESSES

### COLOMBIE

#### BOGOTA

##### **EFG Bank AG**

Representative Office  
Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506  
Bogotá D.C.  
Tél. +571 317 4332

##### **EFG Capital International Corp**

Bogotá Branch  
Carrera 7 No. 71-21  
Torre B Oficina 506  
Bogotá D.C.  
Tél. +571 317 4332

### ÉQUATEUR

#### QUITO

##### **EFG Bank AG**

Representative Office  
Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela  
Edificio El Dorado, Oficina 701, Floor 7  
Quito  
Tél. +59322 241195

### PÉROU

#### LIMA

##### **EFG Capital Asesores Financieros S.A.C.**

Amador Merino Reyna 295, Of. 501  
San Isidro  
Lima 27  
Tél. +511 212 5060

### URUGUAY

#### MONTEVIDEO

##### **EFG Oficina de Representación**

##### **Uruguay S.A.**

Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248  
WTC Torre II – Piso 20  
CP 11300 Montevideo  
Tél. +598 2 628 6010

##### **EFG Capital International Corp**

Montevideo Branch  
Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248  
WTC Torre II – Piso 20  
CP 11300 Montevideo  
Tél. +598 2 628 6010

#### PUNTA DEL ESTE

##### **EFG Oficina de Representación**

##### **Uruguay S.A.**

Rambla Gral. Artigas esq. Calle 15  
Edificio Calypso – Of. 003  
CP 20100 Punta del Este  
Tél. +598 42 44 8882

## ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

Le présent rapport annuel a été préparé par EFG International AG pour votre seul usage, à des fins d'information générale uniquement, ne contient aucun conseil, recommandation, offre ou invitation à souscrire ou à vendre des titres d'EFG International AG, et ne doit pas être compris comme tel.

Le présent rapport annuel contient certains énoncés prévisionnels, identifiables à l'utilisation d'expressions telles que « nous pensons », « nous estimons », « nous tablons sur ». Ces énoncés représentent les estimations et attentes d'EFG International AG et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire naître d'importantes divergences entre d'une part, les résultats réels, la situation financière et/ou l'évolution de la performance de la société et d'autre part, ceux suggérés de manière implicite ou explicite dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent entre autres : (1) les tendances générales des marchés, les tendances macroéconomiques, gouvernementales et réglementaires, (2) les mouvements sur les marchés des valeurs mobilières, les taux de change et les taux d'intérêt, (3) la pression concurrentielle, et (4) d'autres risques et incertitudes inhérents à l'activité de la banque. EFG International AG n'est en aucun cas tenue de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prévisionnels, pour quelque raison que ce soit (nouvelle information, événements futurs ou autres), sauf si la loi ou la réglementation l'y obligent, et rejette toute obligation en ce sens.





## CONTACTS

### ADRESSE

EFG International AG  
Bleicherweg 8  
8001 ZURICH  
Tél. + 41 44 226 18 50  
Fax. + 41 44 226 18 55  
[www.efginternational.com](http://www.efginternational.com)

### INVESTOR RELATIONS

Tél. + 41 44 212 73 77  
[investorrelations@efginternational.com](mailto:investorrelations@efginternational.com)

### MEDIA RELATIONS

Tél. + 41 44 226 12 72  
[mediarelations@efginternational.com](mailto:mediarelations@efginternational.com)

### DESIGN/RÉALISATION

**Linkgroup AG, Zurich**  
[www.linkgroup.ch](http://www.linkgroup.ch)

PHOTOS Johnny Fenn / RightTo Play

IMPRESSION Printlink AG, Zurich

Ce rapport annuel est disponible également en allemand et en anglais

© EFG INTERNATIONAL AG 2016